

**NDJ
2024**



ACRA



Financé par
l'Union européenne

Publication des actes du colloque

Jeunes et femmes en action :

**symposium international
sur la prévention des
conflits et l'égalité de genre**

N'Djamena 24 - 27 juin 2024 | CEFOD

Organisé dans le cadre des projets :



Contre les violences basées sur le genre,
ENSEMBLE, NOUS POUVONS



Cette publication a été réalisée
et mise en page par l'ONG ACRA
en Juillet 2025



Introduction	5
Axe 1 : Violences et discriminations contre jeunes et femmes	10
1. Discrimination du genre dans la succession foncière dans la commune de Houeyogbé (Sud-Bénin) : une politique foncière sensible aux différents référents.....	10
Introduction	11
Méthodologie	12
Résultats.....	13
Conclusion	17
Références Bibliographiques	17
2. Mutilations Génitales Féminines Et Vie Sexuelle De La Femme En Milieu Baatonu Dans La Commune De Nikki Au Nord Du Benin	18
Introduction	18
Approche méthodologique	19
Présentation du milieu de la recherche	20
Présentation des résultats.....	21
Conclusion	23
Références bibliographiques.....	24
3. Mutilation Genitale Feminine Et Les Enjeux Socio-Culturels Et Economiques Dans La Communauté Sara Madjingaye	25
Introduction	25
Présentation de la communauté Sara Madjingaye et zone d'étude	26
Ampleur et enjeux socio-culturels controversés et économiques derrière la pratique de l'excision	26
L'économie de l'excision comme garant de l'avenir de la pratique	30
Conclusion	32
Références bibliographiques.....	33
4. Impact de l'excision sur la scolarité de la fille: inspiration sur le livre de l'auteure : (Excision et déperdition scolaires des filles au Tchad).	34
Introduction	34
Conclusion	40
5. De quelques représentations de la culture du viol à N'Djamena	40
Cecile Petitdemange.....	40
Introduction	40
Des représentations sociales du viol comme une problématique de classe, de race et de genre	42

Des inégalités de traitement judiciaire du viol.....	45
Conclusion	49
Axe 2 : Jeunes et femmes dans les contextes de crise	50
6. Crise sécuritaire et violence à l'égard des femmes sous le prisme des défis de l'urbanité au Burkina Faso	50
Introduction	50
Méthodologie	52
Résultats.....	53
Discussion	59
Conclusion	61
Références bibliographiques.....	61
7. Crises et mutations des rôles sociaux dans la famille : les nouvelles fonctions productives de la femme dans les communautés affectées par Boko Haram et le changement climatique à l'Extrême-Nord du Cameroun.....	64
Introduction	64
Contexte de la recherche	65
Problème scientifique.....	66
Hypothèse de recherche	66
Méthodologie de recherche.....	66
Cadre théorique et conceptuel	67
Résultats préliminaires.....	67
Conclusion	68
Références bibliographiques.....	68
8. Les intervenants humanitaires et ceux qui leur résistent : Comment les communautés nivellent par le bas les actions de lutte contre les mariages d'enfants dans l'Est du Cameroun	70
Introduction	70
Cadre d'étude et méthodologie	72
Lutte contre les violences basées sur le genre et ses procédures opérationnelles standards dans le Lom et Djérem	73
La communication pour le changement des comportements en matière de mariages d'enfants: Les « mal éduqués » peuvent-ils éduquer?	76
La réponse humanitaire dans les cas de mariages d'enfants: Le caractère contre-productif du « service après-vente »	77
Conclusion	78
Références bibliographiques:.....	79

9. Rôle de la femme dans la prévention et la gestion des conflits en Afrique sahélienne	80
Introduction	80
Les facteurs favorisant l'implication des femmes.....	81
Comment les femmes se sont-elles impliquées dans la promotion et la consolidation de la paix ?	81
Les mécanismes qui empêchent les femmes d'avoir accès aux forums de négociations	82
Conclusion	83
Références bibliographiques.....	84
Webographie	84
10. Les femmes et l'économie informelle au Niger : dynamiques d'agentivité dans les régions de Tahoua et Zinder.....	85
Introduction	85
Approche méthodologique	86
Contexte politique et dispositifs institutionnels en matière d'inclusion sociale des jeunes	87
Formes variées d'agentivité des jeunes femmes.....	89
Conclusion	94
Références	94
11. Le Changement Climatique, l'Insécurité et le Genre dans la Région du Lac Tchad : Les Narratifs et les Rôles des Femmes Activistes	96
Introduction	96
Objectifs et Méthodes	97
Le Changement Climatique, l'Insécurité, et le Genre	98
Réponses aux Insécurités Croisées.....	99
L'Importance des Connaissances Vécues et Locales.....	100
Contraints et Possibilités dans les Forums de Haut Niveau	101
Conclusion	103
Références Bibliographiques	103
Conclusion et recommandations	106
Liste de recommandations.....	107
Annexe: program du symposium.....	110

Introduction

Cet ouvrage résume les actes du colloque « Jeunes et femmes en action : symposium international sur la prévention des conflits et l'égalité de genre » qui s'est déroulé dans les salles du Centre d'Etude et de Formation pour le Développement (CEFOD) à N'Djamena du 24 au 27 juin 2024. « Jeunes et femmes en action » représente un moment de réflexion élargie dans le cadre des deux projets financés par l'Union européenne - « Le défi de la crise oublié : Les organisations de la société civile luttent contre les violences de genre-HUM 2018/400-608» et « Jeunesse en action pour l'avenir du Tchad - ICSP/2021/425-403 » - mis en œuvre au Tchad par l'ONG Acra ETS en partenariat avec le Centre de Recherche en Anthropologie et Sciences Humaines (CRASH), la Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines du Tchad (CELIAF), le Forum for African Women Educationalists (FAWE) et la Radio Associative FM liberté. Acra et ses partenaires ont formé et coordonné les activités d'un vaste réseau d'organisations de la société civile (OSC) tchadiennes sur diverses questions liées de manière générale aux violences basées sur le genre et au rôle de la jeunesse dans la prévention et la gestion des conflits. Ces deux projets partagent deux convictions : en premier lieu la considération des Organisations de la Société Civile (OSC) locales comme des agents de changement efficaces et impactantes au niveau local ; deuxièmement, la capacité des activités des OSC de à la fois enrichir le débat académique et être enrichies par l'interaction avec les acteurs de la recherche. En partant par ces convictions, les projets ont été structurés en trois phases : une phase d'analyse qualitative menée conjointement avec les partenaires pour comprendre les dynamiques sociales sous-jacentes aux problèmes facées par les projet et développer des stratégies d'intervention ; une phase de renforcement des capacités des OSC sur la base des besoins et des stratégies qui ont émergé dans la phase d'étude ; et une phase de mise en œuvre par les OSC des stratégies élaborées, y compris une évaluation finale de leur efficacité et de leur reproductibilité. Au cours du projet, diverses activités de recherche, de formation et de réflexion ont permis l'interaction de différents acteurs, dans le but d'enrichir les connaissances développées par les activités de terrain et de permettre un enrichissement mutuel des acteurs impliqués. En particulier :

- ✓ Réalisation des deux études qualitatives et deux cartographies des OSC, le premier sur les violences basée sur le genre et le deuxième sur les conflits communautaires au Tchad ;
- ✓ Support pour la réalisation de 26 mémoires du master, dont 10 sur la thématique des violences basée sur le genre et 16 sur les conflits communautaires ;
- ✓ Réalisation d'une variété de formation et d'atelier avec les OSC, pour renforcer leurs capacités dans certains domaines, réfléchir sur leur forces et faiblesse et capitaliser les bonnes pratiques ressortis de leurs activités ;
- ✓ Support pour la réalisation de 42 projets de recherche – action de la part des OSC,

Acra et ses partenaires avaient déjà travaillé dans le renforcement de capacités des OSC et des institutions locales, ainsi que dans le support à l'autonomisation des femmes à travers l'engagement et le renforcement de capacités des acteurs de base. Ces deux projets se sont inscrits dans la même logique et ont cherché en plus de développer une autoréflexion sur techniques et stratégies utilisés, à travers les soutiens aux recherches et l'organisation des certaines ateliers. Ces réflexions se sont développées autour des problèmes pratiques

rencontrés sur le terrain lors de la mise en œuvre des activités et ont pris en compte le point de vue de toutes les différentes parties impliquées, afin de présenter des pistes de solutions à discuter de la manière la plus variée et complète possible. Dans ce cadre, « Jeunes et femmes en action » a eu le but de résumer toutes les principales idées et suggestions ressortis pendant les activités du projet et le discuter avec des experts de niveau international, pour obtenir des indications et suggestions claires sur les activités à développer dans le futur.

L'organisation de ce symposium est le fruit d'un processus de réflexion mené avec nos partenaires. Nous avons identifié les enjeux principaux à discuter à travers l'analyse des données collectées et les réflexions avec les partenaires et OSC. Compte tenu de la structure des deux projets et le focus sur des contextes très localisés, les problèmes identifiés concernent principalement l'interaction des différents acteurs de terrain sur le terrain et l'ensemble des rapports de force matériels, des stéréotypes et des préjugés culturels qui régissent son fonctionnement. Nous avons identifié huit domaines couvrant les deux grandes thématiques des projets sur lesquels nous nous sommes initialement concentrés :

- 1) Le rôle des jeunes et femmes dans la société et dans les contextes de crises ;
- 2) Les mutilations génitales féminines ;
- 3) Le rôle des femmes dans la prévention et la lutte aux SGBV ;
- 4) L'accès des femmes à la terre ;
- 5) Les causes et dynamiques des conflits communautaires ;
- 6) L'éducation et autonomisation économique des filles et des garçons ;
- 7) L'impact de la société civile et des acteurs locaux (coutumiers et officiels) dans la participation à la vie politique des femmes et des jeunes ;
- 8) L'impact de la société civile et des acteurs locaux (coutumiers et officiels) dans la résolution des conflits communautaires.

Nous avons donc lancé l'appel pour cette conférence en proposant ces thèmes et en demandant aux participants de partager des recherches et des analyses qui analyseraient ces problèmes à travers des études de cas localisées et concrètes, afin que nous puissions les comparer à nos expériences et essayer d'en tirer des conclusions et des orientations générales. En fait, une fois identifiés les principaux enjeux et problématiques ressortissant de nos activités, la priorité pour nous à travers le colloque était d'obtenir recommandations spécifiques pour les futures interventions dans ces domaines. Nous avons reçu un certain nombre de propositions de qualité et le type de communications reçues ainsi que leur contenu nous ont amené à affiner davantage l'ensemble des sujets à aborder, en les concentrant dans 6 domaines principaux, qui correspondent aux 6 panels que nous avons organisés pendant la conférence, à savoir :

- 1) L'accès des femmes à la terre ;
- 2) Éducation et autonomisation des filles ;
- 3) Les mutilations génitales féminines ;
- 4) Le rôle des jeunes et femmes dans la société et dans les contextes de crises ;
- 5) Les causes et dynamiques des conflits communautaires - crise climatique et ressources naturels ;
- 6) Les causes et dynamiques des conflits communautaires - rôle des différents acteurs.

En parallèle de ces 6 panels, nous avons organisé 2 tables rondes pour discuter des enjeux actuels avec un format plus ouvert et discursif et relier une partie de la réflexion académique à des propositions concrètes sur les actions humanitaires en cours. Il est également important de noter que tous les panels étaient composés à parts égales des académiques présentant les résultats de leurs recherches et de représentants de la société civile qui ont raconté leurs expériences directes, afin de créer un échange riche et varié. Pendant les deux premiers jours, cette formule nous a permis d'analyser les enjeux identifiés avec rigueur et profondeur et de comparer les expériences qui ont émergé au cours de nos projets avec celles décrites par des experts d'autres pays. Une fois cette phase de réflexion et d'échange terminée, le symposium est passé à une phase plus proactive : sur la base des thèmes qui ont émergé des discussions, nous avons créé trois groupes de travail, chacun centré sur un thème spécifique :

- ✓ Groupe 1: Prévention de la violence aux femmes, finalisé à la préparation des recommandations sur les VBG ;
- ✓ Groupe 2: Autonomisation des jeunes et des femmes et prévention des conflits, finalisé à la préparation de recommandations sur autonomisation des jeunes et des femmes et prévention des conflits ;
- ✓ Groupe 3: Causes et dynamiques des conflits, finalisé à la préparation de recommandations sur des activités pour les jeunes en relation aux conflits.

À partir des documents produits par les projets, des analyses de chercheurs et des témoignages de la société civile, ces groupes ont discuté pour produire des recommandations et des lignes directrices sur la manière de traiter la violence et les conflits basés sur le genre à l'avenir. Dans les sections suivantes, nous présenterons d'abord certaines des présentations académiques faites lors du forum, puis les conclusions et recommandations formulées à l'issue des travaux de groupe. Si les présentations scientifiques relèvent de la responsabilité individuelle des chercheurs qui les ont réalisées et résumées pour ce volume, les recommandations finales tiennent compte des idées et suggestions de tous les acteurs impliqués. Pendant le forum, 39 intervenants de 11 pays différents ont pris la parole, en présentiel ou en ligne. De plus, au cours des quatre jours du forum, 348 organisations de la société civile, représentées par 733 hommes et 463 femmes, ont participé pour un total de 1 196 participants. Les recommandations finales sont le résultat des interactions et des discussions entre ces différents acteurs.

Avant d'aborder les recommandations, nous publierons ici les présentations des chapitres que les auteurs ont souhaité partager à l'issue du colloque. Nous les avons organisés selon les thématiques abordées, en deux axes principaux : « Axe 1 : Violences et discriminations contre les jeunes et les femmes » et « Axe 2 : Jeunes et femmes dans les contextes de crise ». Le premier axe est ouvert par le chapitre « La discrimination de genre dans la succession foncière dans la commune de Houeyogbé (sud du Bénin) : une politique foncière sensible aux différents référents ? », qui analyse l'impact de la culture patriarcale sur la possibilité pour les femmes d'hériter de la terre. Il s'agit là d'un des grands enjeux au Sahel qui empêche l'égalité des femmes dans la vie socio-économique. Ce sujet a été abordé lors du panel et reconnu dans de nombreux autres contextes, au Tchad comme dans des pays dont la structure économique est différente. Il est donc lié à des problèmes socioculturels profonds et répandus. Les trois chapitres suivants abordent de manière différente un autre

thème souvent associé aux formes de violence : les mutilations génitales féminines. Le premier, intitulé Mutilations génitales féminines et vie sexuelle des femmes Baatonu dans la commune de Nikki, au nord du Bénin, se concentre sur l'enracinement social de ces pratiques au Bénin, ainsi que sur leur impact sanitaire pour les femmes concernées. Les chapitres « Mutilations génitales féminines et enjeux socio-culturels et économiques dans la communauté Sara Madjingaye » et « Impact de l'excision sur la scolarité des filles au Tchad » analysent les mêmes zones, au sud du Tchad. Ils montrent l'importance économique des échanges liés à ces pratiques, ce qui rend la sensibilisation visant à y mettre fin inefficace, ainsi que l'impact de celles-ci sur la participation des jeunes femmes à la vie scolaire, déjà très problématique au Tchad et dans les autres pays du Sahel. Le dernier chapitre, « De quelques représentations de la culture du viol à N'Djaména », se concentre à nouveau sur le Tchad et montre, à partir de témoignages recueillis dans les commissariats de N'Djaména, comment le viol est souvent représenté de manière à le rendre difficile à reconnaître et à affaiblir la capacité des femmes à se protéger par la loi, surtout dans certaines couches sociales. La capacité de certains sujets à être reconnus comme détenteurs de droits, qu'il s'agisse du contrôle de la propriété ou de leur propre corps, est l'élément qui relie les différents cas de violences résumés dans cet axe, et qui peuvent être exacerbés dans des contextes de « crise », comme ceux étudiés dans l'axe 2.

Le premier chapitre de l'axe 2, intitulé « Crise sécuritaire et violence à l'égard des femmes sous le prisme des défis de l'urbanité au Burkina Faso », aborde la question de l'intersectionnalité pour montrer comment, dans un contexte d'insécurité généralisée, les jeunes et les femmes sont particulièrement exposés à la marginalisation sociale. Il est donc essentiel de mettre en place des stratégies ciblées pour valoriser leurs capacités de réaction. Le chapitre suivant, « Crises et mutations des rôles sociaux dans la famille : les nouvelles fonctions productives de la femme dans les communautés affectées par Boko Haram et le changement climatique dans l'Extrême-Nord du Cameroun », analyse les changements qui peuvent survenir dans les relations familiales en situation de crise, ainsi que les tensions qui peuvent en résulter. Il souligne également l'importance de prendre en compte les spécificités des contextes locaux et de mobiliser tous les acteurs concernés dans le cadre de toute intervention de développement. Ce point de vue est également repris dans le chapitre « Les intervenants humanitaires et ceux qui leur résistent : comment les communautés nivellent par le bas les actions de lutte contre les mariages d'enfants dans l'est du Cameroun », qui montre les limites des interventions humanitaires liées à des thématiques sociales sensibles, ainsi que l'importance d'un soutien durable des populations vulnérables, en collaboration avec les communautés locales. En effet, si l'État et les organisations humanitaires ne sont pas en mesure de proposer des alternatives viables aux mariages précoces, ces pratiques continueront en cachette. Ces premiers chapitres, en continuité avec l'axe 1, se sont focalisés sur les limitations à la liberté d'action des femmes et des jeunes. Le chapitre « Rôle de la femme dans la prévention et la gestion des conflits en Afrique sahélienne » adopte toutefois une approche différente, qui met en valeur le rôle et le potentiel de ces actrices dans le contexte de crise, notamment au Niger, où elles jouent un rôle essentiel dans les efforts de médiation des conflits locaux, nationaux et internationaux. Toujours axé sur le Niger, le chapitre « Les femmes et l'économie informelle au Niger : dynamiques d'agentivité dans les régions de Tahoua et Zinder » examine la capacité des femmes à tirer parti de l'économie informelle pour renforcer leur agentivité et



améliorer leur statut social dans des contextes économiques marqués par la pauvreté et les inégalités. Le dernier chapitre, « Le changement climatique, l'insécurité et le genre dans la région du lac Tchad : les narratifs et les rôles des femmes activistes », s'intéresse également à l'agentivité des femmes. Il analyse leur rôle dans la coordination d'actions contre le changement climatique, un phénomène qui contribue à l'insécurité et aux tensions dans le Sahel. Ces deux derniers chapitres montrent que les sujets principaux du colloque, à savoir les femmes et les jeunes, ne sont pas seulement des survivants de conditions et de situations problématiques, mais qu'ils constituent également une clé potentielle pour y remédier. Les chapitres résumés ici en montreront les aspects de façon plus détaillée et ancrée dans des données empiriques spécifiques.

Axe 1 :

Violences et discriminations contre jeunes et femmes

1. Discrimination du genre dans la succession foncière dans la commune de Houeyogbé (Sud-Bénin) : une politique foncière sensible aux différents référents

Auteurs :

¹Dr GNANVI Sédowoui Copéric Hubert, ²Dr (MC) HINNOU Patrick, ³BADA Edgard

¹Docteur, Socio-Anthropologue, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), e-mail : gnavihubert@gmail.com

²Maître de Conférences, Socio-Anthropologue, Enseignant Chercheur au département de Sociologie Anthropologie de l'Université d'Abomey-Calavi

³Doctorant à l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire, Laboratoire d'Anthropologie Médicale Appliquée au département de Sociologie Anthropologie de l'Université d'Abomey-Calavi

Les inégalités dans le partage des terres et celles liées au droit foncier s'observent selon le sexe dans la commune de Houeyogbé malgré les multiples interventions des acteurs du développement dans le but de rétablir cette injustice construite socialement et transmise de génération en génération. Ces inégalités résultent de l'influence des référents culturels et religieux. L'objectif de cette recherche est d'analyser la persistance de cette inégalité liée au partage et droits fonciers entre héritiers et héritières malgré le pouvoir conféré au droit des femmes au Bénin. Cette recherche est de nature qualitative. Les entretiens ont été effectués auprès de 58 acteurs ~~du~~ : les acteurs du domaine et de foncier (juges et assermentés), les femmes héritières et les hommes héritiers, les chefs de famille, les chefs de lignage, les jeunes filles et garçons, les acteurs des collectivités locales et les leaders religieux. Quelques observations ont été faites. Le modèle d'analyse est celui du genre croisé au patrimoine culturel. Les résultats montrent que : 1) la conservation du système patriarcal dans la localité résiste au changement du genre, 2) la disparité dans le partage des terres héritées et la différence observées entre les formes de droits déterminant les inégalités dans les modes d'accès au foncier et 3) les conflits naissent dans l'application du droit foncier moderne et celui coutumier

Mots clés : Discrimination, héritage foncier, mode d'accès, inégalités, genre

Introduction

La distribution des terres agricoles selon le genre, en héritage foncier demeure complexe dans les localités de la commune de Houeyogbé. Cette complexité s'exprime en termes d'inégalité observée voir confiscation dans la répartition des terres héritées entre hommes et femmes. La question de succession foncière de la femme cristallise toutes les attentions (Gatunange, 2004). Cette inégalité se trouve renforcées par le droit coutumier et celui dicté par les normes religieuses modernes (islam et chrétien) et endogène ou culturel. Le **premier référentiel** est celui coutumier ou culturel où les normes sont admises dans l'assise sociale et reconnues comme telles et transmises de génération en génération, mais elles sont parfois flexibles. Chez les Sahouè, la prééminence du système patriarcal doublé de lévirat maintiennent les femmes dans des postures où elles ne détiennent même pas le titre de propriété (ce qui confère une discrimination de fait). Le droit de succession coutumier ne respectant pas les garanties d'égalité selon la décision de la Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud qui a déclaré « inconstitutionnel le principe de primogéniture ». Fondé sur la coutume, ce principe n'est pas respectueux de l'égalité car « son effet est de soumettre les femmes à un statut de minorité permanent, les plaçant automatiquement sous le contrôle des héritiers masculins, simplement en raison de leur sexe et de leur genre » (Belkacem, 2014 p. 19).

Le **second référentiel** est celui judéo-chrétien (prédomine le référent arabo-musulman dans cette localité) qui relève d'une norme générale impersonnelle où il n'existe pas de flexibilité. Cette forme de droit reste souvent muette sur les questions foncières et tente même de légitimer la discrimination foncière chez les femmes sahouè. Le **dernier** est celui du droit positif qui relève du normatif et du modernisme où les lois prédominent. Ce droit émane de la justice :

Au nombre de diverses formes d'accès à la terre, il est choisi l'héritage qui se décline de la façon suivante : après le décès de l'un des géniteurs ou après le décès du mari. Ainsi les femmes héritières sont considérées orphelines ou veuves. La terre, en plus de sa fonction nourricière, constitue la première source de revenus pour la femme burundaise surtout de campagne (International Crisis Group, 2014). Par conséquent, elles devraient bénéficier des terres laissées par leur père ou mère ou leur mari. Il est intéressant de constater que dans les localités de la commune de Houeyogbé, les femmes entrent en mariage en héritant des terres sur lesquelles elles font l'agriculture pour accompagner les hommes dans la gestion quotidienne du ménage.

Ainsi ces femmes contribuent véritablement à la gestion économique des foyers par la récolte des fruits de l'agriculture de subsistance. Mais lorsque le mari décède, elle ne détient plus ce droit de propriété foncière à cause des perceptions et des préjugés autour de la distribution de l'héritage foncier. Ces formes de droit de propriété coutumière ne sont pas codifiées comme en droit positif ou moderne. Elles relèvent de la socialisation et d'un savoir transmis de génération en génération. En effet, la propriété foncière dont dispose les femmes des localités de Houeyogbé résulte des éléments entrant dans le mariage coutumier. Mieux dans les éléments figurent la houe, la daba, et autres qui ont une signification profonde dans la pensée populaire des sahouè. Ensuite, une portion des terres agricoles est attribuée à la femme mariée pour s'occuper de ses enfants, ce qui constitue une source d'inégalité dans la contribution familiale. Ce droit de propriété acquis par les

femmes dans le mariage reste valide jusqu'à la dissolution du mariage. Quel que soit la cause de la dissolution du mariage, les femmes perdent ce droit de propriété. Selon John Griffiths, un des pionniers de la conceptualisation du « pluralisme juridique », il y a pluralisme juridique « quand dans un domaine social, plus d'une source de droit, plus d'un ordre juridique, est observable » (Griffiths, 1986). Helen Quane explique quant à elle que, fondamentalement, « le pluralisme juridique fait référence à la coexistence normative, de droit ou de fait, d'ordres juridiques différents dans un même espace géographique et temporel » (Quane, 2013), il est constaté que les acteurs de cette localité conservent le droit coutumier qui prime surtout dans la succession foncière.

Ces divers constats ont amené les partenaires au développement (Wildaf, PNUD) et les ONGs nationales et internationales à développer des stratégies afin de sensibiliser lesdites populations à œuvrer dans la mise en œuvre des droits des femmes. Nonobstant, ces diverses interventions, on ne constate aucun changement de comportement des acteurs. L'objectif de cette recherche est d'analyser la persistance de cette inégalité liée au partage et droits fonciers entre héritiers et héritières malgré le pouvoir conféré au droit des femmes au Bénin

Méthodologie

Cette recherche portant sur la discrimination persistante dans le partage de l'héritage foncier entre femmes et hommes ou filles et garçons est de nature qualitative, car il faut s'intéresser aux ressentis des bénéficiaires privés de leur droit, pour comprendre en profondeur les frustrations qui naissent autour de l'épineux problème du partage de l'héritage foncier selon les normes juridiques au Bénin. Pour atteindre la cible, il y a eu des lectures qui ont permis de comprendre le phénomène dans son ensemble. Les observations lors de certains partages d'héritage ont été effectuées, et enfin les entretiens individuels approfondis ont permis de comprendre le vécu des acteurs concernés. Ainsi, nous avons abordé douze hommes et dix femmes (héritier(e)s), dans les tribunaux de Lokossa nous avons écouté un avocat et greffier, les chefs de famille et les chefs de liage au nombre de cinq, les jeunes garçons et les jeunes filles sont au nombre de douze. On a aussi contacté les leaders religieux moderne et traditionnel au nombre de neuf, où l'on dénombre deux musulmans représentés par des Imams, quatre chefs de religion endogène ou traditionnelle et six guides de religion chrétienne. Puisque ce sont des espaces délimités par des collectivités locales, nous avons abordé les chargés des affaires domaniales qui sont au nombre de deux et tous les six chefs d'arrondissement de la commune de Houeyogbé. Au total, 58 acteurs ont été abordés. Ces acteurs ont été choisis par la méthode du choix raisonné en fonction de leur position sociale en rapport à la question foncière et en particulier au partage de l'héritage foncier. Il faut noter que les chefs d'arrondissement ont été systématiquement enrôlés et ont été interviewés car ils sont les premiers administrateurs des arrondissements. En effet, la taille de l'échantillon est en fonction de la saturation des données recueillies. La recherche a été effectuée du 22 février au 24 août 2023 donc durant six mois. Au départ, elle prenait en compte les modes d'accès des femmes et jeunes à la terre dans ladite localité et les goulots d'étranglement ont été réellement observés au cours de l'enquête, surtout au niveau du partage de l'héritage foncier. Ces données qualitatives recueillies ont d'abord subi une tri-thématique, et ensuite nous avons procédé à l'analyse du contenu. Toutefois, quelques limites au niveau des acteurs ont été recensées comme si : la réticence à aborder la

question foncière par certains acteurs, le refus de certains acteurs à répondre ou à subir l'interview et l'indisponibilité de certains acteurs. La commune de Houeyogbé est située dans le sud-ouest du Bénin dans le département du Mono. Elle couvre une superficie 29.000 hectares soit environ 290 kilomètres carré. Sa population est estimée à 109,893 habitants pendant le recensement de 2013. Cette commune est divisée en six arrondissements à savoir : Dahè, Doutou, Honhoué, Houéyogbé, Sè et Zoungbonou. Toutes ces communautés partagent la même aire linguistique qu'est le Sahouè, il existe une interconnexion linguistique, ce qui facilite la compréhension entre ces acteurs dans la commune de Houeyogbé. Le modèle d'analyse est celui du genre croisé aux perceptions socio-culturelles via le patrimoine culturel.

Résultats

Influence des référents et perceptions du partage de l'héritage foncier selon le sexe dans la commune de Houeyogbé

L'influence des référents sur le partage des terres héritées selon le genre

La quasi-totalité des jeunes filles et garçons, des hommes et femmes enquêtés dans les localités de Houeyogbé affirme que la terre appartient aux hommes dans un premier temps. Ils font référence à leur coutume dont l'ordonnement le plus privilégié relève du domaine culturel où les normes sont admises dans l'assise sociale et reconnues comme telles, et sont transmises de génération en génération mais elles sont parfois flexibles. Chez les Sahouè, la prééminence du système patriarcat doublé du lévirat maintiennent les femmes dans des postures où elles ne détiennent pas réellement le titre de propriété. Ce qui confère une discrimination du faite. A en croire une enquêtée :

« J'ai travaillé sur six hectares chaque année pour nourrir ma famille. Au décès de mon mari, ses frères ont consulté le "Fâ" pour désigner quelqu'un comme nouveau mari ce que je refusai Ainsi, ils m'ont retiré tous les biens et ils m'ont interdit d'aller sur leur terre. Voilà comment je ne suis plus propriétaire des terres ». (Extrait d'entretien, Femme victime, Dahè, le 03/03/2023)

Ce type de référent coutumier est réconforté par le référentiel judéo-chrétien qui est un référentiel prédominant à l'instar du référent arabo-islamique en faible représentativité dans la commune de Houeyogbé. Ainsi, on peut dire que les pasteurs, les prêtres, les acteurs de la religion moderne de façon générale voient les terres cultivables comme des biens terrestres et non céleste. Selon un pasteur :

«Ce sont des biens terrestres or nous luttons dans les paroisses pour les biens célestes. A quoi bon de tirer et de discuter les terres cultivables qui ne nous servons pas à notre mort, qui ne vont pas nous servir pour l'avenir et qui ne ferons pas de nous des saints » (Extrait d'entretien, Pasteur, Doutou, le 10/05/2023)

Par ailleurs, le droit positif étant une référence qui met en jeu les normes d'une société moderne où les lois sont connues de tous. Les acteurs dans la localité de Houeyogbé ne font pas souvent recours au droit positif. Autrement dit, tous les acteurs connaissent ces lois mais peine à la mettre en œuvre. Les chefs de lignage, les chefs de famille ont été formés par diverses structures Internationales et ONG locales dans le but de rétablir cette injustice sociale où la femme a droit à l'héritage foncier. Ce droit n'est pas seulement un droit

d'usage, d'usufruit mais un droit de propriété foncière dans sa globalité. Ces acteurs contournent et détournent les normes juridiques codifiées, les transgressent et font leur propre loi compte tenu du complexe d'infériorité conféré socialement aux femmes. En effet, l'influence du pouvoir patriarcal ne facilite pas une bonne gestion des terres cultivables héritées dans la localité. Les femmes ont peur de réclamer ces terres selon les normes légales de droit positif au risque d'en subir les conséquences. Ces conséquences qui s'expriment par des sévices ou les effets occultes des hommes qui détiennent un pouvoir sur ces femmes. Il faut considérer que l'application de la norme pose problème dans ces localités compte tenu de l'encrage traditionnel existant et qui se renforce de génération en génération dans les localités de la commune de Houeyogbé. Ces manières de faire participent parfois à la mise en place des conflits latents qui finissent par dégénérer, à force de vouloir mettre en application des normes légales du droit positif moderne à celle coutumier. Il faut aussi comprendre que la mise en place du dispositif juridique dans le règlement des successions surtout celle foncière complexifie les relations entre les héritiers et héritières d'une part et les ayant droit et les membres de leur famille car c'est à l'échec des négociations familiales qu'intervient la juridiction moderne. Il faut dire que les conflits s'expriment par la violence, des coups et blessures entre les gestionnaires de partage et les héritiers par des envoûtements et la sorcellerie qui peuvent conduire à la mort de l'héritier ou de l'héritière.

Les perceptions liées au partage de l'héritage foncier dans la commune de Houeyogbé

Les perceptions sont diverses selon les acteurs. Il existe plusieurs expressions qui montrent que les acteurs selon leurs positions sociales décrivent leurs perceptions. La perception des femmes n'est donc pas celle des hommes. On retient que de la perception générale découle des perceptions individualisées ou personnelles. La perception générale dans la population de Houeyogbé stipule que :

« Les filles n'ont pas droit à l'héritage foncier, ce qui signifie que lorsque les femmes et les filles prennent l'héritage foncier, elles en font ce qu'elles veulent, or l'héritage foncier demeure le patrimoine famille ». (Extrait d'entretien, Chef de famille, Honhoué, le 25/07/2023)

Les logiques qui soutiennent cette forme généralisée de perception trouvent leur place dans l'assise sociale où les acteurs pensent que les femmes appartiennent à d'autres familles, par le départ des femmes vers les hommes dans le mariage. Pour certains chefs de famille :

« Lorsqu'une fille hérite de son père une terre, c'est pour faire le bonheur de son mari. Pour cela, les structures familiales créent des contraintes. Lorsque nous avons des terres agricoles, nous ne les donnons pas aux filles mais si elles veulent travailler dessus nous lui permettons de travailler sans les posséder totalement » (Extrait d'entretien, Chef de collectivité, Sè, le 19/08/2023)

Pour les filles d'un même défunt, il faut donc espérer qu'elles n'héritent pas à cause de plusieurs situations. Une perception que tous les acteurs se font de l'héritage foncier des héritières filles des défunts est selon un chef de famille :

«Moi, j'ai été instruit, j'ai partagé les terres aux enfants garçons comme filles de mon grand frère défunt à notre grande surprise toutes ces filles ont vendus les hectares qui leur sont

attribués à des étrangers et on ne les voit plus. Or ce n'était pas l'objectif avant le partage » (Extrait d'entretien, Chef de famille, Zoungbonou, le 14/04/2023)

Ce propos confirme bien les représentations du don de la terre ou de l'héritage foncier des filles où dans la communauté les perceptions tournent autour d'une offre à autrui parce que ces filles lorsqu'elles vont en mariage avec les biens, ces biens sont partis.

De ces perceptions découlent quand même des formes déguisées d'accès à la terre que nous qualifieront ici d'héritage déguisé. Cette forme d'héritage déguisé ne confère que des droits d'usage mais pas des droits de propriété. Ainsi, on note que dans un environnement social où le droit de propriété est mal compris, les chefs coutumiers espèrent que ce droit de propriété est largement déconstruit et réduit à une forme d'usufruit des terres d'une part et d'autre part on peut permettre à la femme de construire sur les parcelles. Or, le pouvoir économique de la femme n'étant pas suffisamment, ces femmes ne font que des constructions partielles. Cette forme déguisée se révèle aussi par le lévirat qui participe à l'assistance de la femme éplorée. A contrario, les hommes ont le droit de propriété sur ces terres agricoles. Il faut dire que les femmes subissent donc le dictat des hommes en passant par une violence verbale, voir psychologique, et par des menaces. Selon une femme :

« Ici on ne discute pas la terre avec les hommes, elles vous appartiennent quand vous êtes avec votre mari mais quand votre mari décède la terre appartient à sa famille et si vous discutez vous allez tomber malade, ils vont vous envoûter soit c'est la folie, c'est les petites maladies tout le temps et parfois même c'est la mort ». (Extrait d'entretien, Femme, Houeyogbé, le 05/08/2023)

Cette façon d'entrevoir les choses sont dans l'imaginaire populaire des femmes. Ce qui fait que malgré toutes les sensibilisations faites par les structures, elles ont peur d'affronter, d'aborder la question foncière dans sa forme totale.

Par ailleurs, la propriété foncière facilite l'accès au crédit financier tandis que les femmes qui devraient avoir des garanties foncières pour avoir des prêts dans les microfinances n'ont pas cette chance. Il en résulte une inégalité constitutive qui joue aussi sur le plan économique de ces femmes. A en croire une maman :

« Moi je vends les aliments, des sacs, des sacs de riz... et j'ai été demandé à une structure de microfinance, un prêt, on m'a demandé si j'ai de garantie, si j'ai des terres, je n'ai pas pu fournir, ce qui a fait que je n'ai pas pu faire le prêt pour booster mes activités économiques, voyez-vous combien de fois les hommes nous taquent dans cette région ? Parce qu'il faut de prêt pour booster les activités économiques ». (Extrait d'entretien, Femme victime, Doutou, le 27/05/2023)

Cette assertion montre à quel point les logiques sociales développées autour du partage de l'héritage foncier fragilisent le niveau socio-économique des femmes entrepreneures dans cette localité. Il convient de revoir un peu le système du partage dans le respect et l'équité.

Le référent judéo-chrétien dicte la loi et est un système rigide et non négociable, on constate que les décisions semblent être conformes aux décisions du système arabo-musulman. En effet, les pasteurs, les prêtres ne taillent pas d'importance aux biens terrestres et

développent des stratégies contenues dans la Bible ou des versets pour montrer que c'est un bien non important et de moindre importance comme le souligne ce pasteur :

« Moi je prêche pour le royaume des cieux et tout ce qui est bien terrestre n'intéresse pas le corps et l'âme. Quand ces conflits surviennent, je dis aux femmes voyez-vous, la terre c'est un bien terrestre, nous luttons pour le royaume des cieux donc vanité des vanités, tout est vanité dit Jésus. Est-ce que quelqu'un est mort et a amené la terre dans sa tombe ou au ciel, chercher donc les biens terrestres et vous verrez que tout vous sera accordé » (Extrait d'entretien, Pasteur, Honhoué, le 09/07/2023)

De cette façon, les pasteurs hypnotisent les femmes qui réclament leur droit et ne participent pas à leur émergence dans la société. Il est important de noter que ces pasteurs règlent le problème mais vont à l'encontre d'une façon ou d'une autre à la réglementation en vigueur au code juridique foncier qui tente de rétablir l'équilibre ou l'égalité entre femmes et hommes dans la succession foncière.

Successions foncières, droits et conflits

Inégalités dans l'accès à la succession foncière selon le genre

L'expression des inégalités successorales foncières demeure effective dans les ménages des localités de la commune de Houeyogbé sans être dévoilées dans les instances judiciaires. A l'issue des enquêtes de terrain, on peut dire que deux pour cent (2%) des femmes lésées dans le partage de l'héritage foncier ce sont rendu vers les juridictions c'est-à-dire vers les tribunaux Parmi les 2%, personnes n'a encore eu gain de cause, elles sont donc fatiguées des démarches administratives et finissent souvent par abandonner. Ce faible taux de femmes non satisfaites fragilise la motivation des femmes au recours juridique. On note que le système façonné de cette manière ne facilite pas une égalité de chance entre les femmes et les hommes. Par ailleurs, les plaintes de ces femmes sont restées inassouvies car elles n'arrivent pas à recourir aux instances juridiques formelles pour porter leurs doléances, afin qu'on les appuis malgré tout le dispositif et toutes les sensibilisations allant dans le sens du changement de comportement de la communauté.

L'enchevêtrement des référents comme source de conflit

Le référent coutumier est flexible, on peut négocier avec le système coutumier et tenté d'avoir un gain de cause. Ainsi, ce référent est négociable mais il faut comprendre qu'il existe aussi des contraintes. Ces contraintes qui se structurent par exemple autour du lévirat d'une part et d'autres contraintes où la terre est sacrée et il faut des rituels, ou des rites sacrificiels avant de la léguer. Or les femmes ne font pas tous les sacrifices. Toutefois, dans ce référent, on peut bien négocier.

Le droit positif n'est pas aussi flexible parce qu'il s'applique à tout le monde, c'est une loi universelle et nationale. Au Bénin, on constate que beaucoup d'acteurs se sont intéressés à ce droit qui relève du normatif pour rétablir ces équilibres où justice envers ces femmes héritières. Or la mise en application de ce droit dépend de l'empowerment que développe ces femmes. Cette juridiction met trop de temps pour délibérer au point où ces femmes au bout du processus sont étouffées à cause des moyens financiers via des déplacements, des journées perdues en laissant leur commerce, finissent par abandonner à en croire une femme :

«L'autre fois j'ai essayé de traduire le chef de la collectivité, le dossier est là depuis trois ans, on ne faisait que des allers-retours et ça nous fatigue, on nous demande d'apporter si, d'apporter ça, on a tout fait mais ils ne font que jouer sur des reports, je suis fatiguée et j'ai laissé parce que j'abandonne les jours de marché où je dois trouver un peu d'argent pour aller, j'ai fini par abandonné parce que cela a trop duré ». (Extrait d'entretien, Femme victime, Sè, le 30/06/2023)

Ces propos montrent que la lenteur dans les systèmes juridiques ne facilite pas l'appropriation de ce système dans le règlement des conflits fonciers entre héritières et héritiers.

On note une discrimination notoire qui traduit les inégalités entre héritiers ou héritières des terres agricoles dans la commune de Houeyogbé. Il s'en suit donc que les rôles attribués aux femmes divergent de ceux des hommes et corrélativement le statut de l'homme semble supérieur à celui des femmes dans les communautés de Houeyogbé. Mieux le conflit naît dans l'application du droit foncier moderne face aux référents notés en particulier coutumier et religieux.

Conclusion

La mise en route du dispositif juridique dans le règlement des successions surtout celles foncière complexifie les relations entre les héritiers et héritières en cas d'échec des négociations familiales qu'intervient la juridiction moderne. Les conflits s'expriment par la violence (coup et blessures entre les gestionnaires du partage et les héritières), par de envoutements et la sorcellerie pouvant conduire à la mort de l'héritière.

Références Bibliographiques

Belkacem Benzenine, 2012. Quelles politiques pour rendre justice aux femmes africaines ? ONU Femmes, Le progrès des femmes dans le monde En quête de justice New York, 164 pages. ISBN : 978-1-936291-35-9

Gatunange Gervais, 2004. Etude sur les pratiques foncières au Burundi- Essai d'harmonisation -Enquêtes menées dans 10 provinces du Burundi, en ligne : Lib utexas.

Helen. Quane, 2013. « Legal pluralism and International Human Rights Law : Inherently Incompatible, Mutually Reinforcing or Something in Between? », Oxford Journal of Legal Studies, n° 4, , pp. 675-702, disponible en ligne sur : <https://doi.org/10.1093/ojls/gqt018>

International Crisis Group, 2014. Les terres de la discorde (I):la réforme foncière au Burundi Rapport Afrique no 213 du 12 février 2014, en ligne : Relief European Scientific Journal June 2020 edition Vol.16, No.17 ISSN: 1857-7881 (Print) e - ISSN 1857-7431 246 .

John. Griffiths, 1986 . « What is legal pluralism? », in Journal of legal pluralism, n° 24,.

2. Mutilations Génitales Féminines et Vie Sexuelle de La Femme En Milieu Baatonu Dans La Commune De Nikki Au Nord Du Benin

Abdoulaye OUMONROU, *Docteur en Sociologie du développement, Laboratoire de recherches Socio-anthropologiques sur les Systèmes organisés et les Mobilités (LASMO), EDP/UAC-Bénin, Tél : 229 96 50 74 40*

Email : oumonrouabdoul@gmail.com

Résumé :

Les Mutilations génitales féminines (MGF), sont une pratique ancestrale en milieu baatonu. Elles connaissent une résurgence au cours de ces dernières années avec de nombreuses conséquences sur la santé sexuelle des filles/femmes. La présente étude vise à analyser les facteurs explicatifs de la persistance des MGF et ses implications socio-sanitaires dans la commune de Nikki. C'est une recherche qualitative de type descriptif et analytique. Un échantillonnage raisonné qui est combiné à la technique de boule de neige a été utilisé, du fait que les acteurs pré-identifiés en tant qu'informateurs clés indiquent un autre informateur du même réseau à même de fournir des informations sur l'objet de discussion. Au total quarante-huit (48) acteurs ont été interviewés (les victimes, parents, personnes ressources). Les résultats confirment que les MGF ont un fondement culturel et social en milieu Baatonu. Elles sont censées en milieu Baatombu perpétuer un modèle sociétal de contrôle de la sexualité de la femme pour préserver son honneur et celle des familles en alliance ainsi que celle de sa progéniture.

Mots clés : mutilations génitales féminines, vie sexuelle, femme, milieu baatonu, Nikki.

Introduction

Dans toutes les sociétés, il existe des différenciations sociales (basées sur des critères économiques, démographiques, symboliques et culturels), entre individus et groupes. En effet, chaque société, chaque culture au nom d'une appartenance collective extériorise sa volonté de « marquer » ceux qui en font partie. Ce marquage sous une symbolique d'appartenance se fait, en imprimant sur l'individu (de manière psychologique et/ou physique) des codes ou des signes. Ces signes d'appartenance, sous leur forme la plus élémentaire, doivent rester indélébiles.

D'un point de vue anthropologique, il n'existe aucun lieu plus intensément « culturalisé » que le corps humain (V. De Micco, 2013, p.723). D'où la nécessité absolue pour le groupe social, que chaque individu qui s'y reconnaît, perpétue des pratiques telles que les scarifications, mutilations génitales féminines, pour maintenir la cohérence symbolique du groupe propre.

Bien que les mutilations génitales féminines (MGF) soient illégales dans de nombreux pays, elles sont encore pratiquées régulièrement dans certaines régions d'Asie et du Moyen-Orient, ainsi que dans d'autres régions du monde (Andro & Lesclingand, 2016). Selon les récentes statistiques de la Banque Mondiale (2021), les MGF touchent plus de 140 millions

de femmes dans le monde et plus de 500 000 en Europe. En Espagne par exemple, Kaplan et Lopez (2013) estimaient que 17 000 fillettes étaient exposées à ce risque.

En 2019, on estime qu'environ 4,1 millions de filles ont été excisées. Si la tendance continue, ce sont 4,6 millions de filles qui seront victimes de la pratique chaque année d'ici 2030 (Banque Mondiale & OMS, 2021). En effet, les procédures de mutilations génitales féminines varient selon les régions, les communautés et les groupes ethniques (Novak, 2020 ; Ijah & Acha, 2021). Elles peuvent aller d'un frottement ou ablation totale ou partielle du prépuce du clitoris, des lèvres (excision) voire à la suture des lèvres pour fermer la vulve (infibulation) avec pour effets immédiats dans bon nombre de cas, des hémorragies lors de l'opération, des infections urinaires, des règles douloureuses, des douleurs chroniques, une diminution du plaisir sexuel et des problèmes durant l'accouchement et donc en général des effets néfastes sur la construction culturelle de la femme (Ndiaye, Diongue, Faye, Ouedraogo & Dia, 2010 ; Andro & Lesclingand, 2016). Selon L. Traoré et *al.* (2021, p.12) «cette pratique touche 200 millions de filles et de femmes dans 30 pays du monde, mais se déroule principalement en Afrique où l'on estime le nombre de victimes à 91,5 millions de femmes et de filles de plus de 9 ans ». En Afrique, la mutilation génitale féminine (MGF) est une pratique encore d'actualité dans plusieurs traditions.

Au Bénin, en dépit de la loi n° 2003-03 du 03 mars 2003 portant répression de la pratique des mutilations génitales féminines, la MGF est toujours d'actualité et le taux de MGF ne cesse de croître dans certaines régions rurales du Nord-Bénin dans lesquelles l'excision est encore solidement enracinée. Ainsi, la prévalence est plus élevée dans les régions de Borgou (59 %), Alibori (48 %), Donga (48 %) et Atakora (18 %) avec pour groupes ethniques dominants les Baatonu, Gando et les Yoas. Selon certains auteurs, dans le Nord Bénin, la pratique résiste aux sensibilisations et détruit la vie des victimes (Ijah & Acha, 2021). Ainsi, plus de 70 % des femmes et des filles subissent cette violation de leurs droits fondamentaux et près de 15% en meurent chaque année. L'enjeu est non seulement de protéger les filles actuellement à risque, mais également de veiller à ce que celles qui vont naître soient à l'abri des dangers de la pratique. Ce travail de recherche intitulé « *mutilations génitales féminines et vie sexuelle de la femme en milieu baatonu dans la commune de Nikki au nord du Bénin* » se donne une visée anthropologique. En effet, la réflexion anthropologique à travers cette recherche propose donc une vision plus élargie, bien qu'elle ne manque pas d'ambiguïté, des mutilations génitales féminines par rapport au simple scandale qu'elles provoquent. Elle introduit une critique de ce que l'opinion publique se fait sur les MGF en soulevant quelques questions épistémologiques marquantes qui impliquent aussi des questions culturelles et politiques.

Approche méthodologique

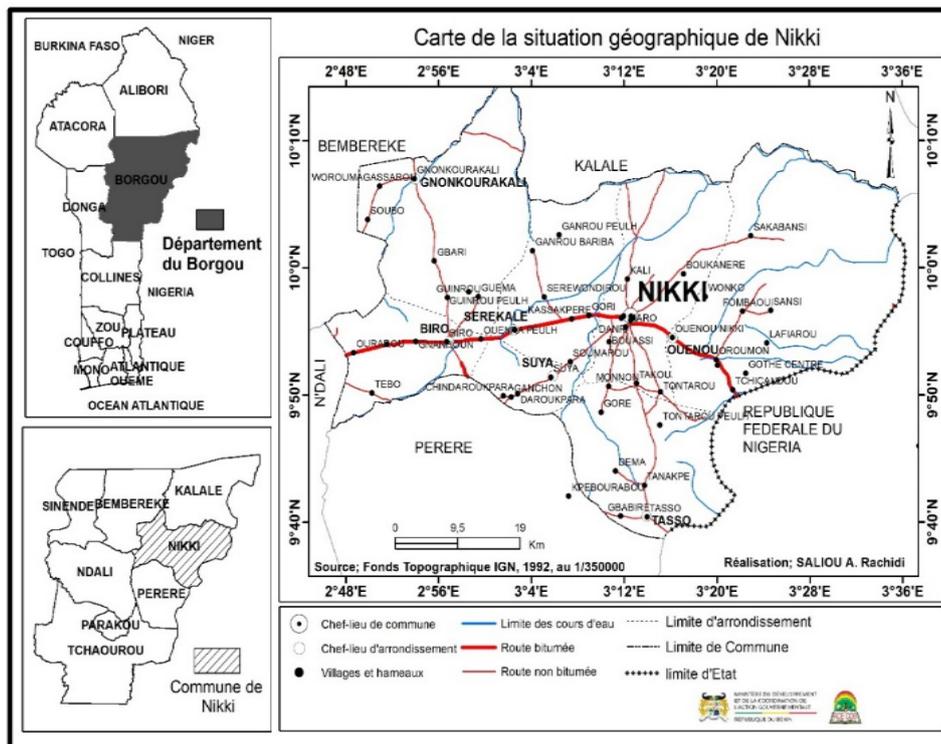
Cette partie expose les matériels et méthodes utilisés dans le cadre de cette recherche. Le sujet, de par sa nature, nous impose donc une méthode, des techniques et des outils. À cet effet, les champs d'investigation ont porté sur une base documentaire variée et une enquête de terrain. La méthodologie retenue dans le cadre de notre recherche est celle relative aux techniques de collectes de données quantitatives et qualitatives. En effet, elle

s'articule autour de trois étapes à savoir : la collecte des données, le traitement des données collectées et l'analyse des résultats obtenus. Deux grands axes articulatoires constituent la charpente du présent chapitre. Il s'agit de la présentation du cadre de la recherche et de la démarche méthodologique.

Présentation du milieu de la recherche

Présentation de la Commune de Nikki

La Commune de Nikki se localise entre 2°48' et 3°36' longitude Est puis entre 9°40' et 10°10' latitude Nord. Elle est située dans le département du Borgou en République du Bénin à environ 529 km de Cotonou et à 115 km de Parakou chef-lieu du département. Elle est limitée au Nord par la Commune de Kalalé, au Sud par la Commune de Pèrèrè, à l'Est par la République fédérale du Nigéria, à l'Ouest par les Communes de Bembèrèkè et de N'Dali comme représenté dans la carte 1



Carte : Carte de la Commune de Nikki

Source : Mairie de Nikki, 2024

Présentation des résultats

Représentation de la femme en milieu Baatonou au Nord du Bénin.

La commune de Nikki appartient à l'aire socioculturelle ``baatonou ``. C'est une société paysanne au sein de laquelle les comportements sociaux sont fortement influencés par les habitudes et pratiques traditionnelles. Cette situation inculque à la communauté des formes de pensées et d'actions collectives qui sont des références symboliques des comportements quotidiens. Pour être plus explicite on parlera de représentations sociales. De façon plus précise c'est « le savoir du sens commun, socialement élaboré et partagé, construit pour et par la pratique et qui concourt à la structuration de notre réalité. Connaissance du réel qu'elles contribuent à édifier, les représentations sociales sont donc produits et processus d'une élaboration tant psychologique que sociale. » (Gilles Ferréol/Dictionnaire de sociologie p-242). Cette définition permet de dire que les représentations sociales influencent l'éducation de membre de la communauté. Elles demeurent les supports cognitifs dans l'éducation traditionnelle des enfants en marge de l'éducation scolaire. Ce sont ces représentations qui déterminent les perceptions communautaires évoquées plus haut par rapport à la fille/femme et aussi par rapport à l'école. La représentation sociale de la communauté sur la femme se fonde sur le fait que les collectivités paysannes sont des sociétés d'interconnaissance. La structure sociale de ces sociétés reste dominée par les relations de parenté. Dans ces types de relations, la fille/femme constitue un enjeu majeur de par son rôle social d'épouse. Ce rôle social de la femme est lié au principe de l'exogamie qui est réalisé par le biais du "kuro kparu" chez les baatombu. Le "kuro kparu" unit ou réconcilie des familles, des clans et des lignages. La communauté et aussi les parents, accordent beaucoup plus d'intérêt à cette fonction du "kuro kparu" et n'hésitent pas pour cela d'interrompre la scolarité de leur fille afin satisfaire ce besoins social.

Le ``Kouro-Kinrou" (don de femme) est un fait social qui mobilise toute la communauté environnante en ressources humaine, financière et matérielle jusqu'à la célébration du mariage proprement dite. La famille donneuse reçoit en retour et à vie, par le biais de ce mariage les avantages honorifiques et matériels : respect total à tous les membres de la belle famille, serviabilité et solidarité inconditionnelles à cette famille, don d'objets et d'aliments divers à chaque cérémonie et à l'occasion de chaque fête pour la belle famille. Ces avantages du mariage confèrent à la fille / femme un rôle social qui la prédestine au ménage et à la procréation. Cette représentation sociale de la population sur la fille / femme ne tient pas compte des normes de l'éducation scolaire. La communauté intervient à ce moment précis pour leur imposer leur futur rôle d'épouse mettant ainsi en évidence leur retrait du système scolaire.

Les représentations sociales sur le rôle et l'avenir des filles en milieu paysan

Dans les milieux paysans baatonou, la fille, à l'image de ses consœurs d'ailleurs, dès sa naissance est prédestinée à un certain nombre de rôles sociaux que lui assigne la communauté dans un esprit collectif de servitude à l'égard de l'homme, (le sexe masculin). Elle a donc le devoir non seulement d'assurer son rôle primordial et biologique de reproduction, mais aussi et en même temps d'assurer celui de production à travers les travaux champêtres, les activités ménagères telles que, la cuisine, l'entretien de la maison, des enfants (grands comme petits) et de son mari. Tout cela, dans le respect des mœurs et coutumes traditionnelles des ``baatombu". Partout et dans toutes les familles le meilleur

souhait qu'un paysan puisse formuler à sa fille, même si cette dernière est écolière, se résume généralement à cette phrase : « Que Dieu te donne un bon mari et t'exhorte à lui rester serviable et respectueuse avec beaucoup d'enfants ». Lorsqu'il s'agit d'un garçon élève on lui souhaite très souvent de devenir un haut cadre, un grand fonctionnaire qui peut à l'avenir défendre les intérêts du village. Dans tous les cas le paysan n'a jamais souhaité un modèle paysan à son garçon élève. On lui prévoit généralement un avenir radieux à l'école, contrairement aux filles pour qui l'espoir selon eux n'est souvent pas reluisant en raison de leur statut de future épouse et mère. Pour la majorité des personnes que ont été enquêtées, l'avenir pour les filles à l'école ne promet pas grand-chose et est perturbateur des normes sociales préétablies. Ainsi la répartition des réponses par rapport à ce point se présente comme suit : seulement 16 personnes soit 08% des 200 enquêtés à ce sujet prévoient un avenir de cadre supérieur pour les filles contre 154 personnes soit 77% en faveur des garçons pour la même question. Cette tendance est renversée lorsqu'il s'agit de la question liée aux avantages incertains de la scolarisation. A ce niveau 133 soit 66,5 % des personnes interrogées se sont prononcées pour une réussite incertaine des filles à l'école contre 2 personnes soit 1% pour les garçons. S'agissant de l'avenir des filles liées aux fonctions des catégories moyennes (institutrice, agents d'encadrement du développement rural, sage-femme, animatrice de projet, etc.) exercées dans leur localité, 22 personnes soit 11% se sont prononcées en faveur des filles contre 20 personnes soit 10% pour les garçons.

Rôle des parents dans la mutilation génitale des filles

La prise de décision concernant l'excision de la jeune fille est un élément des normes sociales car toutes les personnes ne peuvent pas décider de l'excision de celle-ci. L'analyse révèle que 91% des individus sont d'accord que la décision d'exciser vient de la mère 80% des grandes mères et plus de 65,3% des tantes. En clair, la décision d'exciser la jeune fille émane en majeure partie de ses parents de sexe féminin. Malgré le rôle capital qu'elles jouent dans l'excision des filles, les exciseuses ne sont pas du tout impliquées dans la prise de décision. De même contrairement à ce que l'on pourrait penser, beaucoup de personnes désapprouvent le fait que la décision d'exciser la jeune soit une affaire des leaders communautaires. «L'intention de pratiquer les MGF à l'avenir» est le point qui intéresse certainement plus les décideurs. Dans la population, environ 79% des individus ont affirmé n'avoir pas l'intention d'exciser leurs filles. Toutefois, il y a un certain écart entre les comportements des deux sexes. Chez les hommes 83,7% ont l'intention de ne pas exciser leurs filles dans l'avenir. Cette proportion est significativement supérieure à celle des femmes de près de 5 points de pourcentage. Donc on peut alléguer que les hommes sont plus favorables à l'abandon de la pratique. Dans l'ensemble, au sein des départements, le pourcentage des individus (hommes et femmes) n'ayant pas l'intention de perpétuer la pratique des MGF dépasse les 50%. Il va jusqu'à atteindre les 95% à Tasso et les 85% à Tchikandou. Paradoxalement et contrairement aux hommes, le pourcentage des femmes n'ayant pas l'intention de mutiler leurs filles diminue en fonction du niveau d'instruction. Néanmoins, globalement ce pourcentage croît avec le niveau d'instruction, avec 97,2% pour les individus ayant atteint le niveau supérieur.

Fonctions sociales de la mutilation génitale féminine en milieu baatonou et gando et son influence dans la perpétuation de la pratique

En dépit des multiples sensibilisations, le phénomène de la mutilation génitale féminine (MGF) a toujours droit de cité dans la partie septentrionale du Bénin. Au Bénin, comme dans

les autres pays qui pratiquent une excision sur les jeunes filles et femmes, la pratique est considérée comme un moyen d'asservir ou de dompter la sexualité des filles. Les MGF se traduisent comme toute intervention ayant pour conséquence l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou toute autre mutilation des organes génitaux féminins pratiqués pour des raisons non médicales. Les mutilations génitales féminines concernent surtout le Nord du pays c'est-à-dire les provinces de Borgou et d'Atacora. Elle est encore d'actualité dans plusieurs traditions africaines notamment plus pour se conformer aux exigences de la tradition. L'ampleur de la pratique varie selon les départements, les milieux de résidence, la religion, les groupes ethniques. Les Baribas, les Peulhs apparaissent comme les principaux groupes ethniques pratiquant les MGF. Dans le Nord du Bénin plus précisément dans la commune de Nikki, plusieurs cas de MGF ont été enregistrés.

Fonction sociale de la mutilation génitale féminine

En Afrique subsaharienne, la pratique de l'excision revêt plusieurs fonctions. Dans les représentations sociales, le clitoris est souvent considéré comme une imperfection, un résidu masculin devant être enlevé pour que la femme soit finie. C'est ainsi que Sindzingre y voit au-delà de la fonction de rite de passage qui lui est donné comme un reflet des représentations qui définissent la féminité en termes d'excès et de manque. En d'autres termes, l'excision répond à la conception que les sociétés qui la pratiquent ont de ce qu'est une femme d'un point de vue physiologique, du rôle qu'elle joue et de ce qu'elle représente dans la société. C'est cette construction de la féminité donnée à l'excision qui le rend différent de la circoncision aussi bien du point de vue de l'espace, de la temporalité, des acteurs mais aussi de l'intégrité corporelle. L'excision est un rite, « familial » centré sur l'individu contrairement à la circoncision qui est un rituel collectif fortement valorisé socialement. Pratique marquant la reconnaissance de la fille dans sa société, rite de passage, initiation à l'état de femme, l'excision est un moyen d'identification et de ce fait constitue un patrimoine culturel et traditionnel.

Conclusion

Les MGF ont suscité un nombre croissant de travaux depuis le début des années 1990. Ces recherches ont permis de lever le voile sur l'ampleur du phénomène et ses conséquences sur la santé sexuelle et génésique des femmes. C'est essentiellement la reconnaissance des conséquences délétères sur la santé obstétricale qui a permis de généraliser les politiques de lutte contre ces mutilations et d'inscrire leur éradication à l'agenda international des droits des enfants et des droits des femmes (Fnuap, 2014). Les recherches les plus récentes portent plus précisément sur les conséquences de ces pratiques sur la santé des femmes et sur les dynamiques sociales à l'œuvre permettant de mieux comprendre leur maintien ou leur abandon. La lutte contre les MGF ne peut être menée de manière isolée. Tous les acteurs devront être associés, les femmes que la pression sociale empêche de prendre des décisions concernant leur santé et leurs droits reproductifs se sentiront à leur tour pressées de faire subir à leurs filles une pratique ancestrale dont la pertinence du point de vue culturel et rituel est forte. Cette thèse contraire au droit positif au Bénin mérite d'être prise en compte par les institutions publiques ainsi que les organisations de la société civile de lutte contre les MGF pour développer un plan de communication visant à protéger les droits sexuels et reproductifs des filles/femmes.



Références bibliographiques

Paillé Pierre et Mucchielli Alex, 2010, L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales, Deuxième édition, Arman Colin, p.315

Negura **Lilian**, 2006, L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales, in Théorie et recherche, en ligne

Traoré Lamine Boubacar, Famanta Ismaïla, Coulibaly Abdourahmane, 2021, Le dispositif de lutte contre les MGF au Mali et le rôle innovant des communicateurs traditionnels, in Revue Africaine des Sciences Sociales et de la Santé Publique, Volume (3) N 2, pp.12-26

OMS, 2020, Mutilations sexuelles féminines, disponible sur <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/female-genital-mutilation>. Consulté le 23 avril 2022

Sévérine A., 1982, Des couteaux contre les femmes. Paris, Grasset

Traoré L-B., 2003, La coupure symbolique : la problématique de l'excision au Mali : Une identité contestée. Thèse de l'Université de Tachkent.

Faye I-G, 2004, Communication faite lors des journées d'informations sur les mutilations sexuelles féminines en juin 2004 et publiée sur le site de « Equilibre et population »

(www.equ.pop.com)

CORRÉA, Paul, 1984 « L'excision », in Paul Corrèa, Rapport du séminaire sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants en Afrique. Dakar, Comité interafricain (CI-AF) : 50-71.

3. Mutilation Genitale Feminine Et Les Enjeux Socio-Culturels Et Economiques Dans La Communauté Sara Madjingaye

Dr Djimet Seli, Anthropologue, Université de N'Djamena et Centre de Recherche en Anthropologie et Sciences Humaines (CRASH)

Résumé

Le Sud du Tchad est une zone à forte pratique culturelle influencée par les pratiques de la tradition. Bien que la modernité et les valeurs liées aux pratiques des religions chrétiennes et de l'islam gagnent du terrain, menaçant les pratiques culturelles ancestrales, on assiste tout de même, dans une certaine proportion à l'observation de certaines pratiques coutumières. Certaines de ces pratiques s'inscrivent malheureusement dans le registre des violences faites aux femmes. Ce sont généralement de vieilles coutumes qui sont de nature à porter atteinte à l'intégrité physique et morale de la femme ou de la fille. Au nombre de ces pratiques figurent les mutilations génitales féminines (MGF) qui font l'objet du présent papier. En effet, les mutilations génitales féminines ou l'excision est pratiquée dans presque toutes les régions du Tchad, mais à des degrés divers et pour des raisons aussi diverses selon les régions, les religions et les traditions. La province du Mandoul, est l'une des régions du Tchad où on pratique l'excision à une plus grande échelle. Le présent papier explore les différentes raisons qui sous-tendent l'ampleur de la pratique de l'excision dans cette région en mettant un accent particulier sur l'économie de la pratique qui fait vivre des acteurs multiformes.

Mots-clés : Mutilations génitales féminines, pratiques traditionnelles, économie de l'excision.

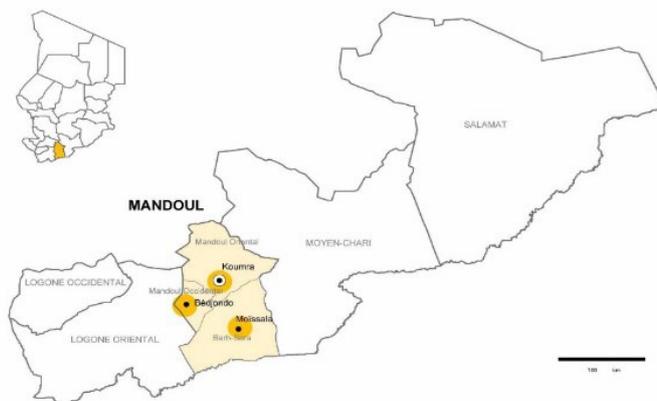
Introduction

Au Tchad de manière générale et dans la région de Mandoul en particulier la pratique des mutilations génitales féminines reste de mise. Ce sont généralement de vieilles coutumes qui sont de nature à porter atteinte à l'intégrité physique, morale, psychologique et spirituelle de la femme. Les mutilations génitales féminines ou l'excision est pratiquée un peu partout au Tchad, mais à des degrés divers et pour des motifs ou justifications diverses selon les régions, les religions, les clans. Au nombre des régions du Tchad où on pratique l'excision à une plus grande échelle, se trouve la province de Mandoul, un des fiefs de la communauté Sara Madjingaye. La question est de comprendre, quels sont les éléments qui justifient cette pratique malgré son interdiction par les lois et les engagements des différents acteurs à la combattre ?

Présentation de la communauté Sara Madjingaye et zone d'étude

Les Sara Madjingaye vivent dans les provinces du Moyen-Chari et de Mandoul. La ville de Koumra qui est le chef-lieu de la province Mandoul est le centre névralgique des Sara-madjingaye en ce que c'est là que se trouve un des leurs chefs religieux suprêmes spirituels, le Ngar-koumra qui assure les fonctions traditionnelles de la communauté. A Koumra, les Sara-madjingaye constituent l'ethnie majoritaire.

La Communauté Sara Madjingaye se caractérise par la stricte observation d'un certain nombre des pratiques ancestrales traditionnelles dont principalement les confréries politiques et initiatiques, qualifiées des « sociétés secrètes ou le *Ndô* » qui occupent une place importante dans la société. Le secret dans lequel elles s'enferment est la condition première de leur existence ; de leur puissance et de leur autorité. Elles contrôlent la vie sociale, la vie culturelle ; ne dissimulent pas leur existence, leur histoire, leurs règles, mais les pratiques et les rites restent interdits aux profanes. A côté de la prédominance de cette pratique culturelle, on trouve les mutilations génitales féminines ou l'excision. La pratique de l'excision appelée « *Bâ-yan* » s'inscrit dans un registre plus large des pratiques traditionnelles scrupuleusement observée et qui vont de la cérémonie de l'initiation des hommes appelée « *Ndo* » et autres cultes traditionnels d'imploration aux morts « *Nan Bégué, sewe* » pour demander la bénédiction des ancêtres dans diverses circonstances notamment la purification des villages, pour l'abondance des pluies et des récoltes, etc.



Ampleur et enjeux socio-culturels controversés et économiques derrière la pratique de l'excision

En termes d'ampleur, la région du Mandoul est de loin la zone la plus affectée selon les statistiques. Dans cette zone qui a été touchée par la présente étude, le pourcentage des filles et femmes de 15 à 49 ans ayant subies l'excision d'après les statistiques de l'EDS-MICS 2014-2015 est de 82,9%. Cette statistique est corroborée à quelque différence près quelques années plus tard par les données de nations unies. En effet, les données statistiques fournies par les Nations Unies le 21 septembre 2020 sont d'au moins 80% des

filles excisées entre cinq et quatorze ans au Tchad¹. Cette pratique de MGF au Tchad en général, et dans la zone de Mandoul en particulier s'opère en dépit de l'existence de l'arsenal juridique qui interdit et punit sa pratique.

Sur le plan international, le Tchad a réalisé beaucoup d'efforts pour se conformer aux normes internationales en matière de VBG. Plusieurs instruments ont été ratifiés pour la protection et la promotion des droits humains en général et ceux spécifiquement portant sur les droits de la femme en particulier. Il y a lieu de relever à titre indicatif la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1977), la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1995), la Convention sur les droits de l'enfant (1990), la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (adhésion du Tchad en 1995), la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et son Protocole relatif aux droits des femmes (signé en 2004 mais pas ratifié), la Charte africaine pour le bien-être de l'enfant (2000), le Protocole de Maputo relatif aux droits des femmes en Afrique etc.

Sur le plan de la santé, la loi sur la santé de reproduction (loi n°006/PR/2002 du 18 avril 2002 portant promotion de la santé de reproduction) interdit les formes de violences telles que les mutilations génitales féminines (MGF), les mariages précoces, les violences domestiques et les violences sexuelles (article 9). Mieux, le code pénal tchadien contient des dispositions relatives à l'interdiction de la violence pouvant s'appliquer aux MGF, à l'exemple de l'article 252 qui érige en infraction pénale le fait de « blesser ou commettre de manière intentionnelle tout autre acte de violence ou de voies de fait sur une autre personne ». La même disposition stipule que quiconque porte des coups, blesse ou commet volontairement toute autre violence de fait sera puni d'un emprisonnement de six jours à un an et d'une amende de 5000 à 50.000 francs CFA.

Malgré l'interdiction de l'excision au Tchad, des nombreuses jeunes filles et femmes continuent de subir ces actes au nom de la tradition et pour le respect de la valeur sociale et culturelle. Bien qu'interdite par la loi, on note qu'au mois de juillet et août 2020², la pratique de la mutilation génitale féminine s'est fait parler d'elle de par le nombre des personnes mobilisée pour la circonstance. Il a été relevé plus de deux cent filles qui ont été excisées selon les sources concordantes de Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines (CELIAF), dans la région de Mandoul.

La persistance des MGF dans la région du Mandoul et plus précisément dans la communauté Sara Madjingaye s'explique d'après les données de recherches par des forts enjeux socio-culturels et plus spécifiquement économiques.

Dans la province de Mandoul et plus précisément chez les Sara Madjingaye, l'excision est associée à une pratique traditionnelle de l'initiation des hommes appelée le « *Yo-ndô ou ndô* ». C'est pourquoi, elle est considérée comme un rituel de passage des filles à l'âge adulte qui a lieu entre huit et quatorze (8-14) ans. Elles ne sont pas pratiquées sur les enfants de moins de deux ans dans la province Mandoul Oriental. Les épreuves d'initiations des MGF

¹ Abba S Abdelkader, La victime, imp. Aubaine Graphic, éd avril 2021, p.16

² Enquêtes de terrain à Koumra le 24 juillet 2022

durent trois à quatre semaines voire plus durant lesquels les traits de caractère les plus appréciés du milieu sont inculqués aux filles à savoir : le courage, l'endurance, le respect du futur époux et des beaux parents ainsi que la bonne tenue du foyer etc.

Dans les us et coutumes Sara en général, l'excision confère aux femmes et aux jeunes filles un statut privilégié parce qu'elles ont choisi d'obéir et d'accepter de répondre à l'appel du respect de la pratique coutumière. Elles sont très honorées dans les sociétés rurales par les hommes initiés c'est-à-dire les *Ndô* du fait qu'elles sont aussi appelées les femmes initiées. Elles disposent des moyens pour sanctionner tout le groupe social des filles non-excisées non-initiées qui sont appelées dans le jargon péjoratif « koy » qui signifie une fille non-excisée.

A contrario, les femmes ou filles n'ayant pas subi les mutilations génitales féminines subissent un sort peu enviable. Elles sont victimes d'ostracisme. Primo elles sont considérées comme femmes immatures, non éduquées, non fiables. Une fille non excisée devient soudainement la risée des celles qui sont excisées. Pour être une femme respectée et respectable, il faudrait se faire exciser. Ce qui amène souvent les mères elles-mêmes excisées aussi à demander l'opération pour leurs fillettes et filles en dépit de toutes les conséquences. Certaines femmes ont quitté leur foyer ou leur mari pour aller se faire exciser même après les accouchements. Cela s'explique par des raisons bien connues, à savoir les moqueries venant des belles-sœurs et même du mari lui-même surtout si c'est un homme *Ndô* c'est-à-dire un homme initié, à tel enseigne que les filles parfois, partent clandestinement se faire exciser lorsque leurs parents ne prennent pas rapidement la décision de les faire exciser ou s'opposent à leur excision. Il arrive de fois que les parents au nom de la religion, plus précisément du christianisme refusent de faire exciser leurs enfants, alors les filles s'arrangent toujours par complicité de leurs amies ou certaines tantes pour aller se faire exciser. D'autres quittent leur village dans la clandestinité pour se rendre dans un autre village dans l'optique de se faire exciser à tout prix pour se faire respecter et espérer trouver mari et vivre heureuse avec lui sans injure de la société.

Dans certains cas, les tantes paternelles peuvent décider de venir enlever clandestinement la fille pour l'amener à l'excision contre le gré des parents et celui de la fille elle-même. Les parents bien placés qui sont à N'Djamena par exemple, au nom de la culture et de la tradition envoient leurs filles et continuent à les envoyer clandestinement au village pour qu'on les excise. Comme le déclare une ancienne exciseuse du village Koko situé à 18 km de Koumra :

Quand je pratiquais encore l'excision il y a les filles et fils de la communauté qui vivent dans les grandes villes telles que N'Djamena qui m'envoient leurs filles pour les faire exciser puisque selon eux c'est normal que les enfants soient socialisés dans la valeur traditionnelle et culturelle pour leur maturité, ils disent que la loi reste la loi et la tradition reste et demeure leur tradition³.

De ce fait l'excision est considérée comme une « école » pour les femmes. Elle est devenue un acte de valorisation dont il est difficile de se passer. Une enquêtée nous déclare en ces termes :

³ Entretien réalisé à Koko, le 19 juillet 2022 avec Nabatngar K. Jean

Je me souviens toujours de ce meilleurs moment de notre excision, malgré mes 56 ans, tout était véritablement traditionnel on chantait la louange de l'exciseuse mais avant ce moment de nous rendre, nous avons une envie extrême que la période arrive le plus vite possible, on nous enseignait toutes les vertus de la valeur sociale et morale. J'avais reçues les paroles de bénédiction de ma tante paternelle qui m'avait emmenée, je suis fière d'être excisée et ma seule fille est aussi excisée ; mais je refuse cette fois-ci que mes petites filles partent, puisque l'excision ne répond plus déjà aux normes traditionnelles⁴.

Ce témoignage montre le caractère envieux de la pratique par les filles ou femmes. D'après nos données de recherche, les mutilations génitales féminines semblent avoir des beaux jours devant elles dans la communauté Sara Madjingayes en ce que cette pratique a une forte connexion avec la pratique de *Ndo*, car « selon la tradition, pour préparer les repas des initiés et pour les servir, les femmes devraient être excisées également. Elles devraient être vierges » (Bayor Chantal, 2016). Malgré la poussée du christianisme et les pas poussifs de l'islam qui s'illustrent contre la pratique de *Ndo*, cette dernière pratique reste solidement ancrée.

l'initiation consiste en une série d'opérations réalisée dans un ensemble, l'univers où évolue une société et destinées à la transformer...ces opérations sont de diverses sortes : certaines sont saisissables littéralement, telles les séances d'apprentissages et de punition(chasse, pêche, coups etc.), alors que d'autres dont la valeur est symbolique, ont une signification plus riche que les précédentes ... toutefois l'apprentissage des danses, chants, techniques, langues secrète dure ensuite des semaines et des mois.(Jaulin Robert,1967)

« Elle représente aux yeux de ceux qui pratiquent ce rite, une adhérence à la terre » (Jaulin Robert,1967). L'Initiation est pour le Sara Madjingaye une matière fondamentale dans sa formation d'homme.

Or cette pratique a une forte connexion avec les MGF, pour ne pas dire que les MGF conditionnent la pratique très sacrée de l'initiation des hommes, le *Ndo*. L'excision est exigée comme une condition préalable pour participer à la préparation de la nourriture des hommes initiés lorsqu'ils se trouvent en brousse, dans la forêt sacrée où personne d'autre n'a le droit d'y aller à part les hommes initiés, le *Mbang*,⁵ les chefs initiatiques. A cet effet, un chef initiatique *Möon*⁶ de la ville de Koumra et le *Mbang* de M'bégué (un village situé d'environ 6km de la ville) expliquent que ce sont des raisons d'initiation des garçons qui les contraignent à autoriser la pratique l'excision des jeunes filles malgré son interdiction par les lois de la république.

Aujourd'hui, sous la pression des lois et du travail des ONG et autres activistes de l'abolition des MGF, des débats âpres sur le lien entre le *Ndo* et le *Bâ-yan* étaient engagée. Pour certains, la pratique de MGF comme préalable à la pratique de l'initiation masculine *Ndo* ne souffre d'aucun doute. Les deux pratiques sont liées depuis la nuit des temps. On ne peut

⁴ Entretien réalisé le 17 juillet 2022 à Koumra avec Kemneloum Charlotte

⁵ Le *Mbang*, en Sara explique le chef suprême le dignitaire de la communauté sara-madjingaye, le détenteur des us et coutumes c'est lui qui a le dernier mot en ce qui concerne toutes les pratiques tradico-culturelles.

⁶ Le *Möon* en sara-madjingaye désigne le chef initiatique de ndô ou yo-ndo

envisager le *Ndo* sans le *Bâ-yan*. C'est-à-dire, on ne peut envisager l'initiation masculine sans la pratique des MGF.

Une autre tendance contraire pense que les mutilations génitales féminines sont une pratique forte récente, datant des contacts avec les Arabes et ne peut conditionner le vrai *Ndo* ancestrale.

Selon nos investigations et entretiens réalisés auprès des certaines personnes ressources qui d'ailleurs sont des initiés, l'excision est une pratique antérieure à l'initiation des hommes, ce que confirme le Curé de la paroisse Saint François Xavier de Koumra pour qui, lier l'excision à l'initiation c'est un argument qui n'est pas du tout fondé. « D'autant plus que, au temps de nos arrières grands parents, c'étaient des filles non excisées qui malaxaient le « *goem* » pour faire le TK, une sauce gluante et de prestige chez le peuple Sara, et c'est elle, que les hommes initiés doivent manger durant toute leur période d'initiation ». Cette thèse est aussi partagée par des sources écrites (Bayer chantal, 2016) pour qui l'excision qui a une origine orientale, est une pratique empruntée à la culture des Arabes lors de leur installation dans la région.

A cet effet, il y a lieu de se poser une question : comment l'initiation est pratiquée pendant cette période où il n'y avait pas encore excision ?

Les tenants de cette thèse affirment qu'avant l'arrivée de la MFG, la préparation de la nourriture des initiés en brousse étaient confiée aux femmes âgées, ménopausées. C'est cette catégorie des femmes qui préparait à manger aux initiés lorsqu'ils se trouvaient dans leur enclos en brousse, dans un endroit sacré. Mais lorsque l'excision a pris naissance, les hommes se sont très vite appropriés de cette pratique pour résoudre leur problème d'initiation. Au lieu de demander aux femmes âgées de s'occuper de leur repas, ils préfèrent confier la charge du repas des hommes initiés aux femmes excisées. C'est ainsi que l'excision ou mutilations génitales féminines s'est connectée à l'initiation des hommes.

Donc l'excision ne peut en aucun cas être une condition nécessaire pour l'initiation des hommes. Evoquer son éradication ne peut pas entraîner d'emblée la disparition de l'initiation masculine. Car l'excision et l'initiation n'ont pas une date de naissance commune. Les tenants de cette ligne soutiennent même que dans le village Koko, en 2015, après plusieurs années de sensibilisation et de conscientisation, les hommes ont accepté de confier la charge de la préparation de la nourriture de nouveaux initiés aux femmes ménopausées comme dans le passé en vue d'empêcher d'excision.

L'économie de l'excision comme garant de l'avenir de la pratique

Aujourd'hui, si malgré la batterie des lois réprimant la pratique des MGF et la dénégation de sa pratique comme préalable à la pratique de *Ndo*, et surtout l'engagement pris par les autorités⁷, la pratique de mutilation génitale féminine continue de plus belle avec une constance dans son ampleur telle que rappeler ci-haut, c'est qu'il y a lieu de chercher

⁷ Lors d'une rencontre tenue du 20 au 24 décembre 2015 regroupants 84 participants : chefs des cantons, chefs des villages, Mbangs, Ngombangs, chefs de race, gouverneur, députés de la région, préfets et sous-préfets, il a été pris l'engagement de faire désormais une initiation sans faire appel à une femme excisée pour la préparation des repas aux initiés et à sanctionner toute femme qui se livrerait à la pratique de l'excision.

d'autres raisons plus profondes qui sous-tendent sa pratique. Pour ce faire, les raisons économiques semblent être représentées des pistes plus plausibles et plus prégnants.

La notion d'économie évoquée dans cette partie n'explique pas seulement les monnaies, mais tout ce qui provient de l'économie de la famille de la jeune excisée, et la circulation des biens liés à la pratique de l'excision. Dans le pays Sara-Madjingaye, l'excision n'est pas seulement le fruit ou l'œuvre du social pour renforcer les liens et tissus socio-familiaux, mais elle est le moment de circulation d'argent et d'autres biens et matériels.

L'analyse d'un certain nombre d'implications économiques, de la rente des mutilations génitales féminines dans le Mandoul laisse voir que ces dernières pratiques sont devenues un fonds de commerce pour nombre de chefs et des familles.

En effet, la rente économique qu'on trouve derrière les pratiques de l'excision des filles est à plusieurs niveaux et met en jeu plusieurs acteurs.

Le premier niveau de l'implication économique de l'excision concerne la femme exciseuse et une meute des autorités. En effet, la question de la rente économique de l'excision a beaucoup été étudiée comme source de revenu de l'exciseuse. Car l'excision fait vivre les femmes exciseuses (Ruth Ousman, 2022 ; Guigma Diasso, Andro Armelle et Lesclingand Marie, 2007 ; Fortier Jean, 1976). Cependant, le cas de la pratique de l'excision dans le Mandoul va au de-là de ce classique, en ce qu'il met en jeu plusieurs acteurs derrière les femmes exciseuses dont une chaîne des autorités traditionnelles qui ont droit aux revenus. L'exciseuse en général est une femme âgée qui a une place assez importante dans la société. Les ressources qu'elles tirent de cette activité très organisées deviennent une source de revenue pour elle et pour toute sa famille, mais aussi pour certaines autorités traditionnelles.

Il ressort de nos données d'enquêtes que la somme versée par chaque fille à exciser varie en fonction de l'âge entre 5 000F à 15 000 F, en plus des cadeaux en nature comme les savons, la céréale, les pagnes, les bières locales, les chèvres, la nourriture etc.

En dehors des tarifs et des revenus courants liés à l'opération proprement dite, les exciseuses usent de multiples astuces pour gagner encore plus d'argent. Il suffit pour cela que la fille, sous l'effet de la panique ne retienne pas l'urine ou les matières fécales pour que le tour soit joué : l'exciseuse crie au scandale, son couteau a été endommagé par la fillette et, il faut un dédommagement si on ne veut pas courir le risque d'exposer la propre famille de la victime et l'exciseuse à une grande malédiction. Pour réparer la faute, les parents paient généralement un bœuf, un mouton, une poule, des colas ou autres choses. Ou que quand la jeune fille arrive au lieu sacré où s'effectuait l'opération ou par peur refuse de se faire exciser, il faut un dédommagement sinon la fille deviendra folle deux jours après. Il arrive aussi, que l'exciseuse use d'un autre stratagème pour gagner plus d'argent. Dès qu'elle ouvre les grandes lèvres du sexe de la fillette, elle pousse un cri de stupeur qui alerte tout le monde. La raison ? La patiente n'a pas un sexe normal, elle a un sexe « blanc » réputé mortel pour tout homme qui s'en approche. Or laissé tel, est très dangereux, voire mortel pour tout homme qui oserait le toucher. Il faut donc refaire les choses pendant qu'il est encore temps. Les parents paient alors plusieurs têtes de bétails à l'exciseuse, car elle seule sait ce qu'il faut pour changer la couleur du sexe de la fille. (Ruth O. Ousman, 2022).

La somme et les cadeaux reçus ne sont pas empochés par l'exciseuse seule, mais distribués en partie aux différentes autorités traditionnelles en charge de la question de la pratique. La somme d'argent reçue par la femme exciseuse n'est pas seulement pour elle seule ou sa famille, mais toute une chaîne des chefs traditionnels sont inondés. Il convient de préciser que pour procéder à l'excision, il faut l'autorisation des acteurs traditionnels en commençant par les chefs dignitaires qui sont les dépositaires et les garants des us et coutumes de la communauté. Ce sont eux qui ordonnent l'autorisation de toutes les pratiques culturelles et traditionnelles. Ces derniers ordonnent l'exécution en transmettant le pouvoir aux différents chefs spirituels intermédiaires que les chefs initiatiques de *Ndo*. Ces derniers à leur tour donnent leur accord à l'exciseuse pour pouvoir exciser les filles.

Le deuxième niveau des enjeux économiques concerne les familles des filles excisées. Pour une fille ou femme excisée, certains parents reçoivent des cadeaux, des sommes d'argent et d'autres dons en nature lors des cérémonies de guérison et de sortie. Au-delà des retombées immédiates en termes des cadeaux, il y a d'autres retombées économiques à court et moyen terme. Ainsi, par exemple, pour une fille excisée, la dot est plus importante que pour une fille non excisée. L'une des personnes spéciales à bénéficier de droit de cette dot est sa tante paternelle. En effet, la jeune fille excisée est le plus souvent parrainée par sa tante paternelle. Dès lors que la fille est mariée, une somme d'argent qui naguère était juste symbolique variant entre 1 000 F à 2 000 F et aujourd'hui passée entre 40 000 F à 50 000 F est réservée à cette tante. Cette somme appelée « *Lah bâ-yan* » c'est-à-dire l'argent de l'excision, une somme de reconnaissance pour son rôle joué pendant la période de l'excision. Le non-versement de cette somme entraîne la frustration et le retrait par la tante des paroles de bénédictions prononcées en brousse lors de l'excision.

Une jeune dame dans le village kemkanda à 19 km environs de Koumra nous explique avec tristesse l'importance que revêtent ces cadeaux pour les tantes en ce terme :

J'ai été amenée à l'excision par ma tante, et lors de ma dot, elle n'a pas pu trouver une petite somme d'argent pour se réjouir, alors elle se lamente en ce terme que (l'eau chaude a brûlé sa main pendant l'excision pour rien) juste cette parole de frustration m'a conduit à perdre deux de mes enfants après 1 an et 3 mois de l'accouchement et 2 ans pour le second enfant. mon mari et moi sommes allés présenter nos excuses et on lui a apporté un bidon d'alcool locale avec une somme de 5 000 F, elle a de nouveau prononcé les paroles de bénédiction et a promis que nos enfants vont grandir jusqu'à l'adulte pour être nos relèves ⁸.

Conclusion

Plusieurs hypothèses et thèses ont été avancées et défendues pour expliquer l'ampleur et la persistance des mutilations génitales féminines dans la province de Mandoul au Sud du Tchad. Parmi celles-ci, on note la connexion de l'excision à l'initiation masculine. Car cette dernière représente l'âme de la société sara madjingaye. Dans une moindre mesure, on note les retombées économiques de l'excision pour l'exciseuse, raisons fortement avancées par des nombreux travaux. Mais la présente étude va plus loin et montre que la rente économique est plus grande que l'on ne la croyait et qu'elle inonde des acteurs multiples et variés qui œuvrent en sous-main pour sa pérennisation.

⁸Entretien réalisé, le 19 juillet 2022 à Koumra avec Ndilyam kladoumngué



Références bibliographiques

Bayor, chantal, 2016, L'obscurité sous le soleil Afrique - Tchad – Monde. Editions : Edilivre
Collection Classique

Jaulin, Robert, 1967, La Mort Sara. L'ordre de la vie ou la pensée de la mort au Tchad
Paris, Plon.

Ruth, Ousman, 2022, Représentations socioculturelles et persistance des mutilations génitales
féminines dans la localité de Bourou au Tchad. Mémoire de Master en sociologie, Université de
Yaoundé/Cameroun

Guigma, Diasso, *La lutte contre la pratique de l'excision* au Burkina Faso. Rapport, Bruxelles,
2012.

Andro, Armelle et Lesclingand Marie, 2007, Les mutilations génitales féminines dans le
monde. Population & Société. Institut national d'études démographiques 2017.

Fortier, Jean, 1976, Bédaya et ses rois. Vie sociale et religieuse d'un centre coutumier Sara
du Tchad. École Pratique des Hautes Études, Paris, 1976

Djekadjim, Franklin, 2022, mutilations génitales féminines dans la communauté
saramadjingaye (ville de Koumra/Tchad) : entre tradition et modernité. Mémoire de Master
en sociologie, Université de N'Gaoundéré/Cameroun.

4. Impact de l'excision sur la scolarité de la fille: inspiration sur le livre de l'auteure : (Excision et déperdition scolaires des filles au Tchad).

NEMADJI CELESTINE

École Normale Supérieure de N'Djamena

L'article s'intéresse aux Mutilation génitales féminines dans le Mandoul en s'appuyant sur le livre de l'excision et la déperdition scolaire des filles au Tchad. A cet effet, de nombreuses conférences internationales (Vienne, 1993 ; Caire, 1994 ; Valencia, 2000) n'ont jamais cessé d'exprimer leur préoccupation par rapport aux mutilations génitales féminines dans le monde et en Afrique. Plusieurs hypothèses ont été avancées pour justifier la persistance de l'excision. D'après les estimations de l'ONU, environ 200 millions des femmes sont victimes de mutilation génitale (ONU, 2019). Au Tchad, malgré l'existence des lois qui punissent l'excision, le phénomène persiste, perdure et prend de l'ampleur. Sur les 14 préfectures du Tchad, 9 préfectures pratiquent l'excision. Au Mandoul, dans le sud du pays, de nombreuses filles quittent massivement l'école pour aller se faire exciser. La femme apparaît comme victime, complice et responsable de la situation. Pour beaucoup de parents, exciser sa fille c'est faciliter son intégration sociale. En effet, les études concernant les conséquences de la mutilation génitale sur la santé des femmes sont nombreuses mais aucune étude n'a été réalisée sur les conséquences de la scolarité des filles. Pour ce faire, cette étude se propose d'analyser les fondements historiques de l'excision, l'évolution et l'ampleur du phénomène dans la province du Mandoul, son lien avec l'initiation masculine, son impact sur la scolarité de la jeune fille et la solution alternative. La méthodologie est basée sur la recherche documentaire, les témoignages, le focus groupe et l'entretien individuel.

Mots clés : mutilation génitale féminine, éducation, scolarisation, initiation masculine.

Introduction

L'étude s'intéresse à l'impact des Mutilations génitales féminines sur la scolarisation des filles dans le Mandoul en s'appuyant sur le livre de l'auteure : « l'excision et la déperdition scolaire des filles au Tchad. »

Au Tchad, l'excision a été introduite dans le Dar Ouaddaï par le conquérant Rabah à partir du Soudan. Cependant au sud du pays, elle est arrivée au moyen Chari par le Salamat par le biais d'une femme appelée AIANOUMA. Pour la première fois, une fille de la localité est excisée entre 1903 et 1905 et mise en quarantaine à l'environ un mois. A sa sortie, la jeune fille était tellement belle, luisante et séduisante, à telle enseigne qu'elle attirait l'attention de tout le monde, et surtout les jeunes filles de son âge voulaient être comme elle. Dès lors,

l'excision a pris naissance et s'est rapidement propagée. Dans le Lac Iro, une dame du nom YASSIBINDA en provenance de la Centrafrique qui a introduit l'excision. (La marche, 2011).

En effet, l'excision comme facteur d'éducation des filles est introduite dans le Mandoul occidental par les arabes nomades à la recherche de pâturage. Au début, l'excision se pratiquait uniquement par les arabes dans leur campement tout autour des villages. Les arabes excisaient leurs enfants. Étant en contact avec ces dernières pour de raison des échanges, les autochtones femmes ont apprécié cette forme d'éducation et ont fini par copier en amenant leur fille en brousse derrière les arabes pour les faire exciser. Dès lors, l'excision est entrée dans la tradition, les coutumes et la culture des « mandoulais »

Au faite, Nombreuses conférences internationales (Vienne, 1993 ; Caire, 1994 ; Valencia, 2000) n'ont jamais cessé d'exprimer leur préoccupation par rapport aux mutilations génitales féminines dans le monde et en Afrique.

A cet effet, de plusieurs instruments juridiques condamnent l'excision, au niveau mondial tels que :

Déclaration universelle des droits Humains de 1948 ;

Pacte international relatif aux droits sociaux et culturels de 1976 ;

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979;

Convention relative aux droits de l'enfant de 1989 ;

Préambule du pacte relatif aux droits économiques et sociaux de 1976 ;

Au niveau régional :

Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981 ;

Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ;

Au niveau national :

Constitution du Tchad

Code pénal tchadien, articles 253 et 254 ;

Loi n°006/PR/2002 sur la santé de la reproduction

Cependant, plusieurs hypothèses ont été avancées pour justifier la persistance de l'excision.

Depuis son introduction par les arabes dans le Mandoul Occidental, l'excision est devenue un élément important de socialisation de la femme dans cette région. Une fille non excisée devient la risée des autres. Elle est devenue un acte de valorisation pour les femmes.

Ainsi, d'une manière générale, l'excision appartient à un ensemble de pratiques culturelles, dont les principales justifications sont d'ordre sociologique : contrôle de la sexualité féminine, réduction du risque d'adultère, cohésion et insertion sociale des femmes, etc.

Le plus souvent pratiquée à la puberté, elle pouvait d'ailleurs être précédée d'une période d'initiation à la vie d'épouse et de femme. C'est pourquoi, dans les régions où elle est encore pratiquée, l'excision est considérée comme une pratique rituelle initiatrice, qui fait de la fillette une femme à part entière, et marque son appartenance à la communauté

Compte tout fait, l'une des principales fonctions sous-jacentes de l'excision semble être le contrôle du désir sexuel de la femme : la femme excisée serait ainsi plus fidèle, et soumise à son mari. Dans des sociétés rurales à dominante masculine, l'excision est donc bien souvent un instrument de contrôle sur la sexualité féminine. L'aspect économique, essentiel pour la compréhension générale des enjeux liés à l'excision, touche à la fois la famille de la femme excisée, dont la dot serait plus importante, et l'exciseuse, en général une femme âgée qui occupe une place importante dans la société et devient une source de revenu pour elle.

En effet, « la société préparait la fille à devenir une épouse modèle. Pour ce faire, elle subissait à un certain âge excision (initiation). Au cours de cette initiation le respect des aînés y compris celui du futur mari était au programme. En outre cet aspect, il faut ajouter l'endurance, la patience, le courage devant les épreuves tels que la douleur aiguë...» (Nelly, 1997) A la sortie, la fille doit être apte à puiser de l'eau, entretenir la maison, chercher les fagots, préparer le repas. Elle est sensée de connaître et maîtriser les travaux domestiques réservés aux femmes. Cette logique est entrée dans la croyance de la société dont les femmes sont entièrement responsables de transmettre à la génération future.

Pour la plupart des parents, exciser sa fille c'est lui faciliter son intégration sociale. L'excision favoriserait la position de la femme au sein de son foyer et même faciliterait la naissance des enfants. Certaines belles mères n'acceptent pas les belles filles non excisées dans leur famille. Elles les insultent « koy » qui signifie non excisée et affirment qu'elles dégagent un certain nombre des odeurs. Ainsi la pression sociale amène les individus à réagir conformément à la coutume même si les conséquences de celle-ci sont dramatiques.

Cette situation comme disait Nelly, 1997 :« de croyances largement diffusées se cristallisent sous forme d'identification, de stéréotypes et d'autres vis-à-vis des hommes et des femmes. Elles sont répandues dans tous les domaines de l'existence et sont particulièrement contraignantes au cours des premières phases de socialisation. Ainsi l'excision est devenue dans cette région très contraignante et c'est ce que Bourdieu appelle « l'habitus ».

La socialisation de la femme dans cette région est aussi liée à l'excision. Pour être femme respectée et respectable, il faudrait se faire exciser sinon tu n'as aucune valeur aux yeux des autres. Les femmes non excisées sont négligées par les autres voire par les fillettes. Ce qui amène Souvent les mères elle- mêmes excisées aussi à demander l'opération pour leurs filles en dépit de toutes les conséquences néfastes sur la santé de la fille.

Pour des raisons d'ordre coutumier et de pression sociale ; les moqueries, les injures, les insultes, bref, les stéréotypes poussent les femmes mêmes âgées à se faire exciser pendant l'accouchement ou après accouchement. Elle est devenue un acte de valorisation dont il est difficile de s'en passer.

Une femme non excisée devient la risée de tout le village à tel enseigne que les filles parfois partent clandestinement se faire exciser lorsque les parents ne prennent pas rapidement la

décision de les faire exciser ou s'opposent à leur excision. Il arrive de fois que les parents au nom de la religion refusent de faire exciser leur enfant, les filles s'arrangent toujours par complicité de leur amies ou certaines tantes pour aller se faire exciser. Parfois les filles décident de se suicider même lorsque les parents s'opposent catégoriquement à leur excision.

Dans certains cas, les tantes paternelles peuvent venir enlever clandestinement la fille pour l'amener à l'excision contre le gré des parents et celui de la fille elle-même. Les parents bien placés et avertis en ville au nom de la culture et de la tradition envoient leur fille et continuent à les envoyer clandestinement au village pour subir l'excision.

Elle est aussi considérée comme condition préalable pour participer à la préparation de la nourriture des initiés hommes lorsqu'ils se trouvent en brousse.

Mais, le paradoxe est que l'initiation des hommes existait dans ces régions avant l'excision.

Comment l'excision est devenue la pratique qui conditionne l'initiation des hommes ? Est-ce que l'initiation des hommes et l'excision des femmes ont –elles pris naissance ensemble ? Est-ce que sans l'une la pratique de l'autre n'est pas possible ?

Souvent les arguments avancés pour faire perdurer l'excision, sont d'essence initiation des hommes pour la plupart. Même si les raisons évoquées ne sont pas assez explicites voire tranchées sur la question. Présentée comme un précepte de l'initiation des hommes, l'excision est exigée comme une condition préalable pour participer à la préparation de la nourriture des initiés hommes lorsqu'ils se trouvent en brousse. A cet effet, un chef d'initiation du village **MAYIM I** dans le département de Mandoul Oriental explique que ce sont des raisons d'initiation des jeunes garçons qui lui sont contraint à autoriser l'excision des jeunes filles malgré son interdiction par la loi de la république, (Djimadoum, 2014). Or Selon nos investigations auprès de personnes ressources, l'excision est une pratique récente de la région par rapport à l'initiation des hommes. Alors comment l'initiation est pratiquée pendant cette période où il n'y avait pas encore l'excision ?

A l'époque, la préparation de la nourriture des initiés en brousse a été confiée aux femmes matures, âgées voire ménopausées. C'est cette catégorie de femmes qui préparait à manger aux initiés lorsqu'ils se trouvaient dans leur enclos en brousse. Mais lorsque l'excision a pris naissance, les hommes se sont très vite appropriés de cette pratique pour résoudre leur problème d'initiation. Au lieu de demander aux femmes âgées de s'occuper de leur repas, ils préfèrent confier la charge du repas des initiés aux femmes excisées. C'est ainsi que l'excision est devenue un précepte de l'initiation des hommes. Donc l'excision ne peut en aucun cas devrait être une condition nécessaire pour l'initiation des hommes. Son éradication ne peut pas entraîner d'emblème la disparition de l'initiation masculine. Car l'excision et l'initiation n'ont pas une date de naissance commune. C'est ainsi que dans le canton Mangombaye (Logone Oriental) en 2015, après plusieurs années de sensibilisation et de conscientisation, les hommes ont accepté de confier la charge de la préparation de la nourriture de nouveaux initiés aux femmes ménopausées comme dans le passé en vue d'empêcher l'excision. Mais loin de là, les femmes continuent à envoyer les filles à l'excision. L'excision prend de plus en plus l'ampleur au Tchad.

Au Tchad, malgré l'existence des lois qui punissent l'excision, le phénomène persiste, perdure et prend de l'ampleur. Sur les 14 préfectures du Tchad, 9 préfectures (chari-Barguirmi, Guera, Salamat, Batha, Moyen-chari, Logone Oriental, Ouaddai géographique, biltine, Tandjilé) pratiquent l'excision.

D'après le recensement général de la population et de l'habitat de 2019, 45 % de filles de 15-29 ans sont mutilées au Tchad. (RGPH 2009) . 44,2% de femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi l'excision(MICS 2010). 12.1% de filles de 0 à 14 ans sont mutilées. (MICS, 2010) Au sud du pays, malgré les multiples sensibilisations sur l'excision, le phénomène s'obstine. En 2014 dans le village de Mayan¹ du canton Mayimtoki, la sous-préfecture de Mourougalaye (Mandoul Oriental), 24 filles sont excisées en pleine année scolaire en raison de 17000 FCFA par fille versées à l'exciseuse. (Djimadoum, 2014). En juin 2013, à Buna 394 filles sont mutilées (Djimadoum, 2014); à Kyabé en 2015, 2500 filles ont été excisées (cellule LTDH,2015); à Koumra dans le Mandoul Oriental plus de 700 filles ont été excisées en décembre (cellule LTDH,2015);

Sous la pression de son mari, une femme en grossesse s'est fait exciser et malheureusement elle a trouvé la mort par suite de l'hémorragie dans le Mandoul Oriental (CONACIAF, 2015). Ensuite, plus de 2000 filles sont excisées dans le Lac Iro (cellule LTDH, 2015) ; plus de 100 de filles ont été arrachées entre les mains de l'exciseuse dans le village Kara(cellule LTDH, 2015). Toujours dans le Mandoul, plus de 9500 filles sont excisées en 2023 selon le correspondant de FM liberté (Jako,2023);

Le taux de prévalence (MGF) chez les femmes de 15 à 49 ans est estimé à 82,9% dans le Mandoul (SDI,2022)

Quels sont les moyens mis en place pour contrecarrer ce phénomène et amener les femmes à une prise de conscience?

Dans le Mandoul occidental, les pouvoirs publics ont joué un rôle très important. L'excision est interdite dans tout le département du Mandoul occidental. La sanction consiste à arrêter systématiquement l'exciseuse et les parents de la victime et parfois les transférer à la maison d'arrêt de Koumra;

Au niveau de l'église catholique, une brigade de surveillance partout dans le village pour dénoncer les cas. Lorsque le cas est dénoncé et vérifié, les parents de la victime et sa communauté ecclésiale de base sont excommuniés ;

Au-delà de toutes ces stratégies, il serait judicieux de recommander à toutes les parties impliquées de s'asseoir pour réfléchir sur le comment réorienter l'initiation féminine ? Semble-t-il dans le passé lointain, l'initiation de femmes se fait sans excision c'est -à- dire sans mutilation génitale. Pourquoi ne pas revenir sur le système ? D'ailleurs dans le pays Ngambai, l'initiation féminine dénommée le « mague » se pratique sans excision. Comme le dit un adage « la nature a horreur de vide » donc il faut repenser l'initiation féminine au lieu de l'éradiquer sans proposer autre chose à sa place. Regrouper les filles en brousse et leur donnant l'éducation traditionnelle sans leur faire subir l'excision. Ensuite cela peut se faire uniquement pendant les vacances afin d'éviter la désertion des filles pendant la période des cours. A cet effet, l'initiative des femmes de Jérusalem sur l'organisation des camps de formation des filles non-exciseuses est à encourager et à pérenniser.

Le mouvement d'action catholique des femmes de Jérusalem en vue de soutenir les filles non excisées à résister aux moqueries organise camp de formation des filles non excisées dans plusieurs pendant les trois mois de vacances.

L'excision telle que pratiquée, elle a beaucoup de conséquences néfastes sur la scolarisation de la fille.

L'excision quel que soit son apport éducatif, elle n'a pas d'heureuses conséquences sur la scolarisation des jeunes filles.

L'excision dans la région où l'on la pratique, souvent en mois de novembre, janvier, février ou avril ; ce sont des mois où l'école fonctionne correctement. Les filles sont souvent retirées clandestinement de l'école pour les faire exciser pendant cette période. Or généralement, l'excision dure trois semaines à un mois environ pour que la plaie se cicatrice ; pendant ce temps, la fille excisée est casernée à la maison ou en brousse. Alors comment elle pourra rattraper les autres ? La plupart de cas, les filles enlevées de l'école à cause de l'excision ont tendance de quitter momentanément l'école ou définitivement après l'excision.

L'excision quel que soit son apport éducatif, elle n'a pas d'heureuses conséquences sur la scolarisation des jeunes filles. Plusieurs campagnes de sensibilisations aux risques médicaux et son influence négative sur la scolarisation de la fille ont été organisées mais l'excision perdure.

Elle a pour conséquences l'absentéisme, la baisse de niveau, l'abandon scolaire où le redoublement scolaire de la jeune fille.

Selon le correspondant de la radio FM liberté de Doba « depuis le mois d'avril, les femmes et les filles sont en brousse avec les sexes mutilés.

L'excision a tué l'école dans la région, sur 17 écoles, dans l'ouest de la sous-préfecture de Kara, seulement deux écoles fonctionnent. Les garçons ayant constaté l'absence des filles préfèrent simplement eux aussi rester à la maison. L'inspecteur départemental a tenu informé les autorités compétentes de la région de la gravité de la situation mais elles aussi se trouvent impuissantes devant cette triste situation ».

Les filles quittent massivement parfois l'école sous la pression des parents souvent en complicité des mamans pour aller se faire exciser. Or généralement, pour que la plaie se cicatrise et la fille devienne initiée, il faut une durée de trois semaines à un mois environ. Pendant ce temps, la fille excisée est casernée à la maison ou en brousse. Or dans cette région, la période de l'excision correspond souvent à la période de l'école (novembre, décembre, janvier, février avril...). Au faite, dans la plupart de cas, les filles enlevées de l'école à cause de l'excision ont tendance de quitter momentanément l'école ou définitivement après leur retour à la maison. Après avoir être soumise à des épreuves de torture et d'endurance, la fille se croit mature pour le mariage, donc l'excision encourage le mariage d'enfants. Et l'abandon scolaire des filles.

Conclusion

Pour conclure, la stratégie pour réduire ou éradiquer l'excision est celle d'associer les acteurs à la lutte, en leur montrant et démontrant toutes les conséquences et les amener progressivement à une prise de conscience.

L'utilisation des théories permet de ne pas s'attaquer directement aux valeurs et aux croyances des gens mais les amener progressivement à découvrir eux-mêmes les risques qui courent en pratiquant l'excision. Autrement dit, à mener les individus à devenir des collaborateurs de lutte. A cet effet, l'adoption des théories de changement de comportement comme stratégies de sensibilisation.

L'initiation des filles se faire sans mutilation génitale comme au pays ngambaye et pendant les grandes vacances afin de ne pas jouer sur la scolarisation des filles.

A cet effet, l'initiative des femmes de Jérusalem sur l'organisation des camps de formation des filles non-exciseuses est à encourager et à pérenniser.

5. De quelques représentations de la culture du viol à N'Djamena

Cecile Petitdemange

Chercheuse associée, Prodig/Bucofore

Introduction

Les données EDS-MICS de 2019 au Tchad indiquent que 12% de femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi des actes de violence sexuelle depuis l'âge de 15 ans, et 35% des femmes ont été victimes de violences conjugales (physiques, émotionnelles ou sexuelles). Cette gynécologue travaillant au centre hospitalier Mère et enfant de N'Djamena témoigne de la fréquence des patientes consultant suite à un viol « *J'ai essayé de faire une comptabilité. Au début, j'étais choquée et mes collègues m'ont dit "tu vas t'habituer", et c'est vrai, on a 36-37 viols par mois* ». Cet autre professionnel renchérit : « *je travaille à Mère et enfant depuis 2013, pas un jour où je n'ai pas un cas, grande ou petite, surtout les jeunes filles autour de 15-16 ans* ». Ces quelques chiffres et témoignages ne constituent pourtant que l'écume des violences sexuelles subies au quotidien, si l'on en croit les données de l'enquête MICS qui estime que près de la moitié des survivantes de violences n'ont pas cherché de l'aide et n'ont parlé à personne de ce qu'elles ont pu endurer (EDS-MICS, 2015). La honte et la culpabilité exprimées par les victimes, le caractère indicible des violences subies et la peur de ne pas être crues (Clarac et Bonnin, 1985) induisent en effet un biais dans toute enquête de victimation précis, au demeurant inexistante. Si aucune donnée fiable, en l'absence de toute recherche scientifique, ne nous permet d'établir la prévalence des viols en milieu urbain et le pourcentage de juridisation des agressions, cet article vise cependant à éclairer certaines contraintes de genre et de classe induisant une sous-déclaration des actes du fait de l'intériorisation des inégalités et violences de genre par les victimes.

En effet, bien que les violences sexuelles soient devenues un problème public grâce au travail des associations de défense des droits des femmes locales, conduisant à l'élaboration de stratégies et politiques publiques spécifiques, à l'instar de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNVBG), cette reconnaissance institutionnelle est ambivalente et ne s'applique pas au quotidien. Outre la persistance de pratiques et représentations sexistes au sein des différents services judiciaires, l'application de la loi est également différenciée selon le positionnement ethnique et social de l'agresseur et la victime. Si le viol collectif de la jeune Zouhoura en 2016, qui a entraîné d'importantes et spontanées mobilisations populaires, a mis en lumière l'impunité des « intouchables », la capacité du système judiciaire à traiter de façon équitable les mis en cause, quelle que soit leur appartenance sociale, est encore très faible. Si ces actes, notamment les viols sur mineur, sont à présent relativement judiciairisés, la majorité des crimes commis sont passés sous silence, appartenant à la vie quotidienne du quartier et des familles.

Cette recherche, en interrogeant les stéréotypes et croyances concourant à la non judiciairisation du viol, éclaire ainsi quelques ressorts, certes de manière parcellaire, de la culture du viol au Tchad, compris comme systèmes de croyances et de pratiques qui organise le déni des violences sexuelles et la mise en cause des victimes (Lonsway et Fitzgerald, 1994 ; Fassin, 1997). Fondées sur des représentations de genre et de classe, c'est-à-dire sur le positionnement social des victimes et des agresseurs et le respect des normes de féminité dominantes, la culture du viol érige alors de « bonnes » et de « mauvaises » victimes, de « bons » et de « mauvais comportements, qui correspondent à de « vrais » ou de « faux » viols (Salmona, 2020).

Ne prétendant pas à l'exhaustivité, cette recherche propose une première « photographie » des discours et pratiques minimisant, justifiant, voire encourageant cette culture du viol. Pour ce faire, nous avons mené une quarantaine d'entretiens semi-directifs, essentiellement à N'Djamena, avec des associations de défense des droits des femmes, personnel médical, chefs de carré, individus de différentes catégories socio-professionnelles, complété par un séjour de 15 jours au sein de la coordination de la police judiciaire. Nous avons également réalisé un focus group avec des étudiants en licence de droit et un travail d'archives pour retracer la construction du viol comme problème public.

Premièrement, il s'agira de retracer quelques mythes et représentations sociales dominantes du viol, participant à nier et justifier l'agression sexuelle masculine contre les femmes. Deuxièmement, nous montrerons en quoi le système judiciaire, et plus particulièrement la qualification de la plainte, participent à la consolidation de cette culture du viol de par les pratiques et représentations de ses agents. Cela permettra de montrer, au fil de l'article, l'ensemble des dynamiques mentales et matérielles qui conduisent au maintien du viol comme « corps étranger » au système social, niant ainsi la violence de la domination masculine pourtant au fondement de l'ordre politique tchadien.

Des représentations sociales du viol comme une problématique de classe, de race et de genre

En mettant au jour les systèmes de croyances de différents groupes sociaux, nous cherchons à souligner quelques comportements et représentations qui banalisent, excusent et justifient les agressions sexuelles. Cette section se veut ainsi une première approche quant aux perceptions sociales du viol permettant d'éclairer certains stéréotypes quant aux profils des victimes et de leurs agresseurs, et de comprendre les ressorts sociaux de sa non-judiciarisation. Pour étayer notre propos, il apparaît cependant indispensable de mener une enquête à la fois quantitative et qualitative sur la délinquance sexuelle et leurs réponses pénales afin de déconstruire nombre de stéréotypes et mythes tout en enrichissant scientifiquement notre connaissance des violences sexuelles. Mener des recherches plus précises sur les violences sexuelles judiciarisées, permettrait ainsi de documenter plus précisément la proportion des victimes, leur profil, celui de leurs agresseurs, et les configurations des violences sexuelles, tout en gardant à l'esprit qu'une part encore très réduite des victimes portent leur affaire en justice aujourd'hui.

« *Chez nous, on protège nos femmes* », « *dans notre communauté, il y a pas de viol* » ou encore « *c'est la faute des parents qui passent la journée au marché* », témoignent d'une perception que la fréquence des viols varierait selon la catégorie socio-professionnelle des parents de la victime, ou de leur appartenance ethnique et religieuse. Accusés de défaut de surveillance, les parents, et plus précisément les familles monoparentales, sont souvent tenues pour responsables du viol de leur enfant. Les mères célibataires sont ainsi indexées de négligence vis-à-vis de l'éducation de leurs enfants au profit de leurs activités économiques, pourtant nécessaires à la survie de leurs foyers. « *Souvent les cas de viols, c'est chez les débrouillardes qui laissent leurs filles seules parce qu'elles vont au marché* », explique une avocate, ou encore cette gynécologue qui pense que : « *les mamans souvent se débrouillent et laissent les enfants seuls à la maison. Et, c'est là où les gens malfaiteurs font leurs affaires* ». Livrés à eux-mêmes, la probabilité d'un viol sur ces enfants serait alors renforcée. Dans les imaginaires et représentations sociales, l'articulation entre pauvreté des victimes et leurs familles, qui induirait un investissement dans l'éducation moindre, et fréquence des viols aurait alors un lien de cause à effet.

Le profil type des violeurs est également associé à la figure du dépravé aux mœurs relâchées. « *La plupart des violeurs ce sont des hommes qui n'ont rien, ils vivent dans la pauvreté, des tramolé* », explique un procureur. Les violeurs seraient ainsi des hommes d'une extrême médiocrité sur le plan social et culturel, vivants d'expédients et de trafics illicites, plus enclins à la consommation d'alcool et de drogues, mais aussi aux pratiques mystiques. Entrant dans la catégorie des agressions rituelles, le viol d'enfants serait motivé par la croyance que l'acte sexuel forcé permettrait d'augmenter la chance ou le pouvoir. « *Violer une fille pour la magie, la richesse, le pouvoir. C'est à l'actualité de nos jours* », témoigne une actrice associative, permettant ainsi d'expliquer l'inexplicable. Les représentations dominantes du profil des violeurs tendent ainsi à assimiler l'agression sexuelle à un comportement déviant, qui serait le propre d'individus marginaux. À l'autre extrémité de la classe sociale, les viols seraient des pratiques fréquentes chez les jeunes "intouchables", qui profiteraient alors des privilèges de leurs parents, appartenant à l'élite politique du pays, pour commettre des agressions sexuelles en toute impunité.

« Dépravés » issus de classes puissantes ou marginales, ces deux extrémités bornent pourtant une plus grande diversité de profils encore largement passée sous silence, les violeurs pouvant être identifiés au sein du couple, de l'entourage familial ou encore du milieu professionnel.

La religion et la communauté ethnique sont également mobilisées comme stéréotypes. Les comportements et valeurs des « arabo-musulmans », des « gens de la Tandjilé », des « riches Zaghawa » ou encore « des Camerounaises » pour ne citer que ces catégories, seraient, selon la position de chaque interlocuteur, perçus comme problématiques et donc plus enclins à être victime ou bourreaux. Par exemple, le mariage précoce (c'est-à-dire en dessous de la majorité), autorisé en islam et interdit par la loi tchadienne depuis 2016, est perçu par les populations non musulmanes comme un viol autorisé, tandis que pour certains acteurs musulmans, il serait un moyen de « protéger nos filles de la dévergonderie », le mariage étant considéré comme un garde-fou visant à conserver la respectabilité de la femme. Autre exemple, les marqueurs vestimentaires islamiques protégeraient la jeune fille de toute agression sexuelle, car soustraite au regard de l'homme, tandis que l'absence de codification vestimentaire dans d'autres religions serait une incitation à la débauche. Quelles que soient la religion et l'appartenance ethnique, le respect de la tradition ou des « bonnes mœurs », c'est-à-dire l'ensemble des normes comportementales sexuelles et familiales inspirées de la religion et des coutumes jouent comme élément de (dé)légitimation de la victime. Une femme ne respectant pas ces codes « infra moraux » est alors perçue dans une position propice à être violée parce qu'aux attitudes et valeurs « légères », comme le déplore cette ménagère qui articule port du pantalon, très sévèrement jugé dans la coutume sara, et risque d'agression sexuelle :

« Porter atteinte aux bonnes mœurs c'est la dépravation, c'est fouler au pied nos coutumes, si la femme Sara porte le pantalon alors qu'elle ne peut pas, c'est normal qu'on la néglige. »

L'idée que les violences sexuelles ne sont pas l'apanage d'un groupe économique ou culturel spécifique, mais qu'elles traversent toutes les classes ou tous les groupes est encore loin d'être partagée et aurait besoin, pour ce faire, d'être étayée par des données statistiques fiables. Désigner l'Autre, qu'il soit fou, intouchable, pauvre, musulman, chrétien, originaire de telle ou telle communauté ect., comme l'agresseur idéal est une forme de mise à distance et donc de déni de la violence masculine en tant que norme sociale, alors réduite à une catégorie sociale précise.

Par ailleurs, le fait de considérer la victime comme porteuse d'une faute morale relève d'un tri entre « bonnes » et « mauvaises » femmes, niant le caractère quotidien et banal des violences subies. Le viol est alors justifié par le statut et la qualité sociale autant que morale des victimes, autrement dit leur respectabilité et leur honorabilité, qui va jouer en leur défaveur. Tout comportement jugé déviant au regard des « bonnes mœurs », comme pratiquer des activités extérieures nocturnes ou adopter des codes vestimentaires non consensuels, place la femme en situation de transgression des normes de genre attendues, et la positionne comme responsable de son agression. Le viol subi n'appelle donc pas sanction ou réparation puisqu'il n'est pas nécessaire de réparer une respectabilité qui n'existant pas, ne peut être outragée, comme l'illustre l'anecdote racontée par cette jeune femme :

« Derrière le rondpoint sonasut, il y a des milliers de filles qui ont été violé là-bas. Un soir, on rentrait de boîte avec un ami et en passant on a vu une voiture et une fille criée. On avait les vitres baissées, on discutait. C'est comme ça que mon ami a fait demi-tour et a braqué ses phares. On a vu des jeunes, tous pantalon baissé, qui violait une femme derrière la voiture. J'ai demandé au monsieur pourquoi tu ne sauves pas la fille. Il m'a répondu "qui lui a dit d'abord de sortir la nuit". Il a laissé les gens continués à faire leur affaire. »

Justifié par l'immoralité des victimes, le viol serait en quelque sorte normalisé puisque la femme de « mauvaise vie », est déjà dégradée et ne vaut pas grand-chose. Dans cette même logique de négation totale de l'humanité féminine (*la femme comme Autre que je reconnais et dont la valeur est absolue*), le viol dans les mentalités masculines peut également être perçu comme un moyen de vengeance entre groupes d'hommes rivaux. Sujet de nombreuses plaisanteries et divertissements, les pratiques de tournantes désignées par l'expression « Tp » ou « vainquer une fille » relèvent de connivences masculines qui ne sont pas sans rappeler les logiques du viol comme arme de guerre. Le corps féminin brutalisé permet à la fois de démontrer sa bravoure et son appartenance au groupe, tout en réhabilitant l'honneur bafoué par individu et groupe masculin interposé. Butin arraché à l'ennemi, le corps de la femme est un champ de bataille entre groupes adverses. Ainsi de cet homme, qui, jaloux que la femme qu'il convoitait puisse porter son attention non sur lui mais un ami proche la viola, punissant ainsi le couple de son outrage et rétablissant dans le même temps son honneur d'homme. Cette témoin raconte :

« Ils ont pris la fille et l'ont déposé dans une auberge. Ils ont défoncé la fille. Ils ont appelé un autre ami pour les rejoindre. Lui-même est passé en dernier. Ils ont fait encore deux tours. Le gérant est venu la délivrer. Il (le violeur) était assis là hier et il me racontait ça gaillardement. Viens voir les commentaires quand il racontait. « Je lui présente une fille et il me nique ? Mais moi je l'ai niqué de la plus belle manière ». »

Punition pour rappeler aux hommes comme aux femmes leurs places, le viol est alors un outil réhabilitant les frontières entre dominants et dominés, révélant à l'auteur de l'acte sa puissance victorieuse. Pour les victimes, c'est alors la double peine : qu'elles soient réduites à un tas d'ordures, ou en un objet de consommation offert à la bravoure masculine, le viol est aussi une manière de distiller la terreur et l'effroi, et de réduire chacune au silence. En effet, la violence subie par ces femmes, qui n'auraient que ce qu'elles méritent, ne peut être que tue au regard du mépris social et des risques physiques encourus comme l'explique cette jeune femme, habituée des lieux festifs dénommés *gada* :

« On va porter plainte à qui ? Ils vont nous répondre, "vous, les filles qui partez en boîte vous êtes des putes, vous avez cherché". Si on parle, on va nous tuer. Tu penses qu'on choisit le silence parce qu'on veut ? On a peur. Il y a des accidents de circulation qui ne sont pas de vrais accidents. »

Masquant pourtant les nombreuses configurations appartenant à la normalité du quotidien au sein desquels le viol se produit (domicile, travail, école, etc.), le mythe de la femme de mauvaise vie, induisant donc sa culpabilité, permet de protéger la respectabilité et l'honorabilité toute masculine du groupe. Les pères d'enfants violés préfèrent taire l'affaire plutôt que de voir leur autorité délégitimée auprès de leur communauté qui signifierait ainsi

leur incapacité à défendre leur territoire privé. C'est ce qu'explique cette jeune femme, interrogeant un oncle dont la fille a été violée :

« Je lui ai demandé, mais pourquoi tu n'as pas porté plainte ? Il m'a dit tu veux que notre nom soit exposé partout ? Qu'on dise que c'est moi qui est mal éduqué ma fille ? Faut sauver les apparences ».

Disqualifiées pour prétendre au mariage avec la perte de leur virginité, les victimes sont alors marquées au fer rouge : *« Une fille violée, c'est déjà une fille gâtée », « si je parle on va m'indexer, me traiter de fille facile, personne ne voudra me marier »*, nous dit-on. Si certaines familles cherchent à compenser financièrement la dévaluation de leur fille sur le marché matrimonial par un discret arrangement financier, d'autres préfèrent le silence afin de conserver leur réputation, et partant leur inscription sociale. *« Ici, tu dois faire un choix entre ta parole et ta place dans la société, et souvent les filles se disent qu'elles ont plus à perdre si elles parlent »* explique une militante. Si les victimes refusent de parler, leurs mères, parce que fragiles que ce soit sur le plan psychologique ou économique, ne peuvent également que difficilement passer outre la reconnaissance du groupe, au *« risque d'être virée de la maison familiale ou de perdre leur mari »*.

Finalement, à la menace de voir l'édifice social patriarcale s'effondrer, répond le déni et la stigmatisation de l'Autre, qu'il soit victime ou agresseur ; processus permettant d'annihiler tout questionnement de la violence de la domination masculine pourtant au fondement de ces stéréotypes de genre et de classe. Porter plainte pour viol au Tchad est non seulement dangereux, puisqu'il expose la femme à des violences ultérieures et à la réprobation générale⁹, mais souvent inutile en raison des contraintes psycho-institutionnelles pesant sur sa prise en charge juridique. Notons d'emblée que les dépôts de plainte pour viol auxquels j'ai eu accès au sein de la coordination de la police judiciaire ne concernent que les mineurs. Partant du principe que toute femme majeure est consentante, l'ensemble des acteurs judiciaires rencontrés font l'amalgame d'une part entre le fait de céder et de consentir, et d'autre part entre maturité sexuelle et désir : *« Toi, une grande personne vaillante et forte, une femme responsable mère d'un enfant, qui a connu les hommes, explique nous comment tu vas porter plainte pour viol ! On va se redresser et tout le monde va rire. L'enquête même est déjà bousillée ! »* s'exclame un Officier de Police Judiciaire (OPJ). Perçues d'emblée comme consentantes de par leurs supposées dispositions psychiques et physiques (désir sexuel, volonté, force physique), le statut de victime est automatiquement dénié aux femmes mures, sinon empreint de suspicion quant à leur responsabilité dans l'acte commis comme mentionné précédemment.

Des inégalités de traitement judiciaire du viol

Le nombre assez restreint de plaintes déposées pour viol sur mineur, laisse supposer quant à eux que la plupart des cas sont non judiciairisés et traités à l'amiable, que ce soit en famille ou au quartier avec l'aide des chefs de carrés¹⁰. Les plaintes qui aboutissent à la PJ constituent alors « l'écume » des violences sexuelles quotidiennes, la judiciarisation du viol

⁹ L'expression « celle qui te traduit en justice, c'est celle qui t'a déjà tué » éclaire le caractère transgressif de la plainte, venant inverser la hiérarchie des normes de genre.

¹⁰ Chaque quartier est découpé en carré sur lequel le chef de carré, autorité traditionnelle dont le pouvoir est généralement hérité, a la charge de gérer les conflits quotidiens.

pouvant être lue comme un mode de régulation des conflits, « en dernier recours ». Ainsi de ce père qui appelle un directeur de la coordination de la police judiciaire pour un cas de viol sur une fille de 12 ans, pour finalement ne pas se présenter, absence que le directeur justifie ainsi : « *Ils ont appelé parce que ça les dépasse et qu'ils n'ont pas réussi à trouver un accord à l'amiable. Certainement, ils m'ont mis sur hautparleur, c'est pour faire peur seulement et trouver un accord !* ». Observer les dynamiques organisationnelles et représentationnelles de la PJ permet alors d'éclairer en quoi l'enchevêtrement des normes sociales et stéréotypes de genre et de classe au sein du droit participent à la dépréciation des violences sexuelles.

Relevant du pénal, les plaintes pour viols doivent être traitées par le parquet qui délègue à la police judiciaire, placée sous l'autorité du procureur de la République, le soin de constater « les infractions à la loi pénale, d'en rassembler les preuves et d'en rechercher les auteurs tant qu'une information n'est pas ouverte. Lorsqu'une information est ouverte, elle exécute les délégations des juridictions d'instruction et défère à leurs réquisitions » (article 237, code de procédure pénale). Relevant auparavant de la direction générale de la police nationale, c'est en 2018 que la police judiciaire est rattachée au ministère de la Justice. « *On est comme la femme du proc* » aiment à dire les OPJ. En effet, le rôle des policiers est capital dans la constitution du dossier à partir duquel le magistrat du Parquet décide ou non d'engager des poursuites, et selon quel mode. Les agents de la police judiciaire rencontrés pensent leur spécialisation comme un élément de distinction parmi les différents services de police. Alors que la plupart de ses fonctionnaires sont perçus comme peu qualifiés et compétents, la police judiciaire serait composée d'intellectuels, « qui font parler les stylos et non les armes ». Le mode de recrutement (concours et formation de neuf mois sanctionnée par un diplôme au sein de l'École Nationale de Formation Judiciaire¹¹), le capital scolaire et les capacités rédactionnelles de ses agents, et le type de délits et de clientèle prise en charge (la police judiciaire étant compétente pour traiter les infractions criminelles) sont perçus comme plus élitistes et donc plus « honorables ». Pourtant, le traitement judiciaire des violences sexuelles par la PJ souffre de nombreuses faiblesses tant institutionnelles que sociales, participant à la reproduction des violences de genre.

Tout d'abord il existe en pratique de forts enjeux de pouvoir entre les différents services des forces de l'ordre (police, gendarmerie, police judiciaire), mettant à mal la légitimité des agents de la PJ qui se trouvent déconsidérés alors que « la justice n'est rien sans nous ». Si le Code de procédure pénal désigne comme OPJ les agents de police et de gendarmerie qui ont, « *chacun en ce qui les concerne, reçu au préalable et entre autres la formation complète, sanctionnée par un diplôme et basée sur un niveau requis* », il donne également autorité judiciaire aux commissariats de police d'arrondissement et à certains fonctionnaires et agents des administrations et services publics, sans qu'aucun critère de sélection ne soit clairement explicité¹². Alors que l'orientation dans les services de police des victimes de

¹¹ Par exemple 170 sous-officiers de la gendarmerie nationale ont été formés durant six mois pour exercer les fonctions d'officier de police judiciaire grâce au soutien financier du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères français », [Le Pays, 7 septembre 2021](#)

¹² Par ailleurs, il est permis à tout membre du corps de police, détenteur d'un brevet technique, d'obtenir le statut d'agent de police judiciaire dont le rôle est de « seconder les Officiers de Police Judiciaire dans l'exercice de leurs fonctions » (article 247). Ils peuvent être également nommés comme APJ des gendarmes qui ont reçu une formation complète sanctionnée par un diplôme. Enfin, tout agent peut

violences sexuelles dépend du caractère délictuel ou criminel de l'acte, l'indéfinition et l'extension des compétences propres aux OPJ permet, en pratique, à l'ensemble des services de traiter les cas de viol, ce qu'explique cet agent :

« Avant les OPJ dans les commissariats nous contactaient directement. Maintenant, ils gardent ça pour eux. Les commissaires ne sont pas compétents en matière de crime, d'investigation économique, de trafic, de terrorisme. Les commissaires se sont arrogés les droits des OPJ et font appel à eux pour les auditions et le montage des PV. Et c'est tout. On a moins d'affaires de viol comme avant parce que ça bloque au niveau du commissariat. Ils prennent quelque chose ».

Ce faisant, le chevauchement des compétences et la distribution des enquêtes fait que le viol n'est pas traité de manière égale entre services, chaque entité pouvant en pratique s'arranger avec les normes judiciaires en vigueur. Par exemple, le traitement des affaires de viol sur mineur au sein des commissariats répondrait moins à des enjeux légaux que monétaires et sociaux, les agents préférant régler ces cas à l'amiable *« pour y gagner quelque chose »* ou protéger selon leur degré de proximité avec la victime ou l'agresseur, la réputation de ces derniers et leurs familles.

Les agents de la PJ font valoir, au contraire de leurs collègues, leur connaissance et leur respect du code pénal, induisant une judiciarisation systématique des viols sur mineur. Pour autant, le processus de qualification des violences subies est empreint de nombreux stéréotypes de genre et de classe et n'est que peu soumis à un effort de différenciation. Si théoriquement les affaires de viols sur mineurs doivent être traitées par la sous-direction de la protection des mineures, elles peuvent être gérées par la sous-direction des mœurs, ou toute autre sous-direction jugée compétente par le directeur de la PJ, chargé d'orienter les plaintes une fois celles-ci déposées au secrétariat. La qualification de viol sur mineur étant perçue comme peu complexe (*« un viol c'est un viol, on colle, tac »*), sa prise en charge est souvent indifférenciée. Les agents, quelle que soit leur sous-direction de rattachement, peuvent eux-mêmes *« se refiler »* le dossier selon leurs intérêts personnels, *« les affaires de femmes »* étant souvent redirigées vers les OPJ féminines, car supposées être dotées des compétences émotionnelles nécessaires pour *« écouter les kongossa du quartier »* selon leurs collègues masculins.

Le montage du procès-verbal et la qualification de la plainte sont influencés par les croyances et logiques des OPJ, selon leurs propres représentations du positionnement social des victimes et des violeurs. La crédibilité du récit de la victime peut ainsi être objet de doutes selon son capital scolaire *« si elle est intellectuelle elle peut nous tromper, si elle est villageoise elle peut effectivement être abusée »* explique un OPJ. La distance sociale entre les policiers et les protagonistes de l'affaire, notamment selon l'appartenance confessionnelle ou ethnique, peut également jouer comme élément de dévaluation de la plainte, comme le souligne en filigrane cet agent : *« parfois faut que l'affaire soit traitée par les gens de la même région, il y a certaines réalités qu'on partage »*. Un OPJ aurait ainsi convoqué de nuit et sans mandat une plaignante et son mari qu'elle accusait de viol sur sa nièce pour régler leur différend à l'amiable *« parce qu'il est musulman et qu'il ne veut pas*

être nommé comme APJ ou OPJ par décision conjointe du ministère de la justice et du ministère de tutelle.

que ça prenne de l'ampleur ». Autre exemple, cette fois-ci lié à des enjeux de classe, la plainte déposée par une mère contre le mariage de sa fille mineure avec un homme bien positionné socialement fut traitée par le directeur la PJ et non ses agents, car relevant d'une affaire perçue comme « trop politisée ». Je ne saurais dire quelles furent les suites données à cette plainte, mais l'hypothèse d'un règlement à l'amiable, au regard de la réputation et des relations de ce notable, est fortement plausible. Ainsi, la position sociale favorisée de l'agresseur comme de la victime tend à disqualifier la déposition de plainte pour viol sur mineur, les enjeux réputationnels étant trop importants. Le travail des OPJ actualise donc des dispositions acquises par les agents en amont ou en parallèle de leurs fonctions, entraînant un traitement différencié selon le positionnement social des victimes et des violeurs, et de leur degré de proximité, ethniques, confessionnelles ou autre, avec les agents.

Par ailleurs, les plaintes déposées par les victimes de milieux défavorisés peuvent également être dévaluées, car perçues comme moyen d'obtenir un avantage matériel, ce qu'explique cet OPJ :

« Les parents veulent simuler les viols pour bouffer l'argent, faut savoir détecter les mensonges, surtout quand les parents déposent plainte puis demandent un règlement à l'amiable et nous disent-je veux pas que ça se termine chez vous ».

Fondées sur l'hypothèse d'une dénonciation motivée par la seule perspective de conserver ou d'acquérir une relative aisance matérielle, certains viols seraient ainsi « faux » et montés de toutes pièces par les familles, conduisant les OPJ, sur la base de leurs soupçons, à ne pas qualifier l'affaire¹³. Pourtant, l'hypothèse d'un usage stratégique du droit ne semble pas pertinente (bien que plausible pour de rares cas) tant avantages matériels et statut de victime se confondent en cela que les premiers permettant de laver l'honneur familial du second. Les plaignants, dans leurs déclarations, ne pensent pas le processus pénal comme un moyen de reconstruction psychique de leur enfant, mais comme une réparation du fait de la dévaluation de ce dernier sur le marché matrimonial. Par exemple de cette maman qui, suite au viol de sa fille de 9 ans, « réclame des dommages et intérêts de 8 000 000, car je ne sais pas ce qui va advenir de ma fille, peut-être qu'elle ne va pas me donner des enfants », ou encore de ce père qui réclame « mes dépenses et les dommages et intérêts à 5 millions comme il a gâté ma fille quand elle n'a que 16 ans ». Le dommage subi appartient donc moins à la victime qu'à sa famille, et il arrive que l'entourage dépose plainte pour viol alors même que la supposée victime ne se considère pas ainsi. Le procès-verbal suite à la plainte déposée par le père d'une jeune fille de 16 ans, enceinte de son petit copain, illustre les ambiguïtés de l'infraction pour viol sur mineur vis-à-vis du vécu des protagonistes :

« La nommé x reconnaît entretenir des relations avec intimes avec X. Elle dit qu'ils sont amis depuis plusieurs mois, qu'ils sortent en couple et leur objectif n'est pas la grossesse, mais que c'est arrivé et que le mis en cause assume. Que son papa a déposé plainte sans son

¹³ Autre processus de disqualification du viol lié à des considérations de classes sociales, certains OPJ préfèrent laisser le pénal lorsque la victime est enceinte afin que l'agresseur puisse en prendre la charge financière. Lorsque ce dernier est issu d'une famille monoparentale défavorisée, la sentence peut également être allégée, justifié par le fait que l'emprisonnement du coupable aurait pour effet d'accroître la vulnérabilité économique de sa famille.

consentement et qu'elle n'est pas d'avis ! Ce fait constitue un indice laissant penser qu'il a commis l'infraction de viol sur mineure ».

Pourtant, l'adolescente dans sa déclaration explique que : « *tout ce que je veux c'est que mon copain prenne ses responsabilités vis-à-vis de moi et qu'il règle le problème de mariage entre nous* ». L'absence de majorité sexuelle dans la loi tchadienne, assimilée à la majorité civile, empêche ainsi tout effort d'exploration du consentement, et partant de l'intériorité et des affects de la victime. Considérée comme inexistant pour les mineurs, et acquis pour les femmes majeures, la compréhension de ce qu'est le consentement par les OPJ et plus largement de la société est révélatrice des normes de genre et de sexualité. Les configurations dans lesquelles les viols sont judiciairisés ou non témoignent des représentations de la sexualité féminine non comme autonome, mais soumise, en tant que pièce maîtresse du dispositif d'alliances sociales, aux stratégies et représentations des rôles et comportements attendus des femmes. Autrement dit, les représentations et traitements des viols éclairent en quoi le statut des femmes est encore largement subordonné à des enjeux de représentation de soi du groupe masculin.

Conclusion

Pensé comme une problématique culturelle, ethnique, ou pathologique, le viol apparaît comme déconnecté de toute analyse structurelle de la violence. Pourtant, l'attribution de la culpabilité aux victimes, leur déshumanisation, la justification par des principes moraux sont quelques-uns des mécanismes collectifs, rarement interrogés comme tel, qui rendent possible la violence masculine et l'apprentissage de l'agression. Afin de complexifier une lecture trop souvent culturalisant, il est essentiel d'approfondir la réflexion sur la manière dont la violence sexuelle lie étroitement des phénomènes apparemment privés voir supposés restreints à des groupes sociaux culturels précis, à des fonctionnements sociaux historiques et collectifs. Dans la lignée des travaux de Jules Falquet pour le cas salvadorien (2016), explorer les interrelations entre d'une part la situation d'entre deux guerres permanentes (Debos, 2006) et la militarisation de la gouvernance tchadienne, et d'autre part la banalisation des violences sexuelles quotidiennes peut être une piste pour penser ensemble violences structurelles et quotidiennes. En effet, si la paix impose un certain silence, le viol nous rappelle que les femmes sont victimes d'une véritable guerre qui ne dit pas son nom. Interroger en quoi l'héritage de la violence politique tchadienne marque l'inconscient collectif et modèle les comportements individuels est urgent, permettant de soustraire un tant soit peu les générations futures à la mécanique de la honte et de l'impuissance.

Axe 2 : Jeunes et femmes dans les contextes de crise

6. Crise sécuritaire et violence à l'égard des femmes sous le prisme des défis de l'urbanité au Burkina Faso

Moubassiré SIGUE

Université Norbert Zongo/Centre Universitaire de Manga/Burkina Faso

Résumé

La fréquence des attaques terroristes dans le monde montre que la violence s'est fortement renouvelée dans ses expressions les plus concrètes. Déplacement forcé des populations civiles, avec des conditions de vie extrêmement précaires dans les localités d'accueil. Au Burkina Faso, en dépit de toutes les dispositions prises par les pouvoirs publics, le climat sécuritaire demeure délétère et le sentiment d'insécurité ne cesse de prendre de l'ampleur au sein de la société burkinabè. Dans les villes du pays, les femmes en contexte de déplacement forcé du fait des inégalités de sexes, sont particulièrement affectées par la crise humanitaire. L'objectif de la recherche est d'appréhender les formes de violence auxquelles les femmes déplacées internes sont confrontées. Quelle est la typologie de violences à laquelle les femmes en situation de déplacement forcé sont confrontées en contexte urbain au Burkina Faso ? Quels sont les mécanismes de résilience des femmes déplacées internes ? Quelle est la part contributive des acteurs institutionnels et sociétaux face aux défis existentiels des femmes ? Une démarche méthodologique mobilisant des matériaux qualitatifs à travers des entretiens et des recherches documentaires est privilégiée. La cible prioritaire est constituée des hommes et des femmes déplacées internes ainsi que la population hôte du site de Pazani dans la ville de Ouagadougou. Partant d'une posture théorique inspirée de la sociologie de l'action publique et dans la perspective d'une épistémologie constructiviste, la recherche a montré que la violence faite aux femmes déplacées internes est la résultante de leurs stratégies de résilience en contexte de défis urbains multiples et variés.

Mots clés : crise sécuritaire, violence faite aux femmes, urbanité, déplacements forcés, Ouagadougou

Introduction

L'avènement du phénomène terroriste dans les régions du Sahel a fortement marqué les pays concernés et engendré de nombreux bouleversements sociopolitiques et économiques (Gouba, 2022). Une abondante littérature met en lumière les implications socioéconomiques des déplacements forcés (Llored, 2018 ; Cernea, 1998 ; Rodier, 2007). Bien que les crises

sociales soient une réalité inhérente à toute vie en collectivité (Llored, 2018), le Sahel en particulier continue aujourd'hui de faire face aux groupes armés non étatiques et à toute forme d'extrémisme violent (Nana Ngassam, 2024 ; Coalition citoyenne pour le sahel, 2024). Le Burkina Faso en particulier connaît actuellement l'une des crises les plus préoccupantes au monde. Les femmes se retrouvent au cœur de cette crise (CONASUR, 2024). Parmi les personnes affectées, sur un effectif de 2 062 534 de personnes déplacées internes (PDI) enregistrées, 82% sont des femmes et des enfants (UNHCR, 2024). D'une manière générale, les populations affectées sont aussi bien les PDI que les populations hôtes (PH), même si elles sont touchées à des degrés divers selon la classification du SP-CONASUR, Burkina Faso (2021). Le niveau primaire concerne les personnes vivant dans les zones les plus affectées et dont les biens ont été détruits et les ménages ayant enregistré des décès ou blessés à cause de la crise. Le niveau secondaire se rapporte aux personnes vivant dans des zones affectées et dont les moyens de subsistance, la production et/ou les revenus ont été affectés. Le niveau tertiaire a trait aux personnes vivant à l'extérieur des zones affectées et qui souffrent du manque de transport et de la prestation de services de base (SP-CONASUR, 2021). Chaque groupe affecté aura des besoins distincts de relèvement. On le voit bien, les conséquences des déplacements forcés sont nombreuses : conditions de vie précaires à destination, perte de leur terre, de leur logement, de l'emploi, l'insécurité alimentaire et la perte de leurs patrimoines culturels et symboliques (Cernea, 1998, 1999). D'ailleurs, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR, 2019) estime que les personnes déplacées internes sont sujettes à des changements de conditions de vie qui deviennent plus difficiles.

De ce point de vue et dans certaines circonstances, ces personnes « *sont assistées sur le plan matériel et moral par les acteurs humanitaires, les autorités gouvernementales ou encore les communautés d'accueil* (UNHCR, 2019, p.13). Parmi ces personnes, les femmes sont les plus touchées et comme l'ont montré Sigué et Bakyono (2024), les femmes déplacées internes (femmes DI) qui trouvent refuge en ville font particulièrement face aux défis de l'urbanité. Sur le site d'accueil, ces femmes se trouvent impliquées dans un nouvel ordre social marqué par les exigences de la ville, la rupture d'avec la conscience collective et le passage de la solidarité mécanique à la solidarité organique, individualiste dans la perspective durkheimienne. En plus de leur vulnérabilité exacerbée par le fait de leur statut de déplacées forcées, disposer d'un capital économique est une exigence pour faire face aux charges familiales dans ce nouvel espace où tout devient "payant" contrairement à leur passé récent marqué par une vie dont la subsistance est tirée directement des produits de la nature.

Ce texte part du postulat selon lequel la mise en lumière des diverses formes de violence faite à la femme DI dans les perspectives d'une épistémologie constructiviste, permettrait de repenser l'action humanitaire. Il s'agit donc de diagnostiquer la typologie de ces violences, surtout dans un nouvel environnement de vie avec ses normes et ses valeurs d'urbanité dont elles ne se sont pas socialisées. Alors que la littérature disponible se penche beaucoup plus sur les statistiques des PDI, les causes et les conséquences de ce phénomène social, nous estimons que la connaissance de la typologie des violences subies par ces dernières pourrait mieux impacter l'action humanitaire. Notre approche vise ainsi à appréhender les formes de violence auxquelles les femmes DI sont confrontées ainsi que les mécanismes de résilience en contexte d'urbanité. S'il en est ainsi, la préoccupation principale de notre

recherche est formulée autour des interrogations suivantes : Quelle est la typologie de violences auxquelles les femmes en situation de déplacement forcé sont confrontées en contexte urbain au Burkina Faso ? Quels sont les mécanismes de résilience des femmes déplacées en ville ? Quelle est la part contributive des acteurs institutionnels et sociétaux face aux défis existentiels des femmes ? Tels sont les axes essentiels de la problématique prise en charge dans cet article.

Méthodologie

Nous avons porté notre choix sur Pazani dans la ville de Ouagadougou, un des sites de concentration de personnes déplacées internes (PDI) pour analyser la dynamique sociale qui prévaut chez ces dernières. Il s'agit plus précisément des femmes dans un contexte où leur existence est doublement marquée par leur statut de déplacées forcées mais aussi de la ville comme nouvel espace de vie avec ses exigences. Pazani est un quartier périphérique situé au nord de la ville de Ouagadougou dans l'arrondissement n°9, secteur 38 (Sigué et al., 2021). C'est un quartier dit irrégulier pour la grande partie, du point de vue de l'aménagement urbain ou de la ville légale et majoritairement occupé par des habitats spontanés et précaires, un quartier à dominance "non loti". A travers le choix de ce site comme espace d'observation, nous cherchons à découvrir les réalités quotidiennes des femmes déplacées dans leur dynamique de socialisation et de pratiques sociales résilientes.

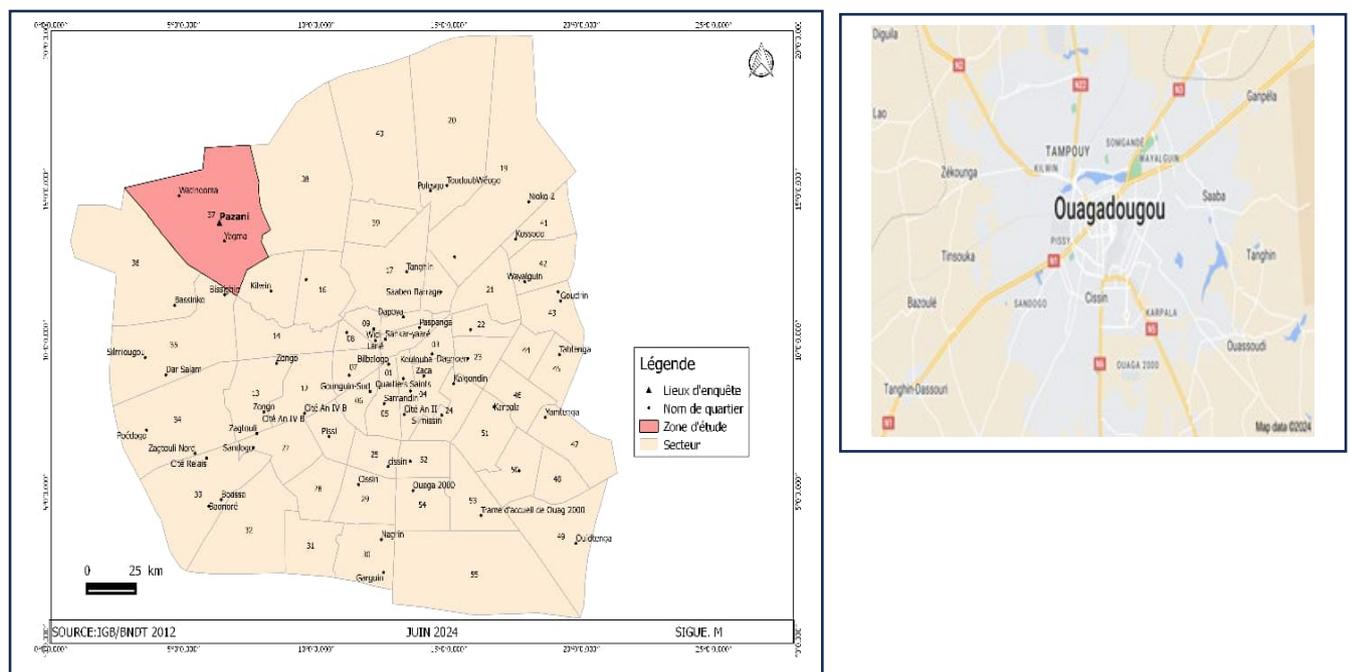


Figure 1. Localisation du quartier Pazani (Source : IGB/BNDT 2012, juin 2024 SIGUE M.)

La méthodologie privilégiée pour notre étude est de nature qualitative et s'inspire d'une épistémologie constructiviste dans le sens des connaissances nouvelles qui résulteront de la recherche sur la gestion de cette nature de PDI. Pour comprendre la typologie de violences subies par les femmes et leurs mécanismes de résilience nous nous sommes intéressés aux représentations et les opinions des enquêtés sur leur mode de vie imposé.

La cible prioritaire est constituée des femmes, hommes déplacés et de chefs de ménage de la communauté hôte. Elle renferme également des personnes ressources à savoir le porte-parole des PDI et des leaders religieux du quartier. Pour le choix de l'échantillon, nous avons procédé par la technique du choix raisonné. Ce choix se justifie dans la mesure où la définition initiale de l'univers à étudier est plus limitée et aussi du fait que les processus sociaux possèdent une logique et une cohérence (Olivier De Sardan, 2003). Quant aux méthodes, outils et techniques de collecte des données, nous avons fait recours à la recherche documentaire, à l'entretien semi-structuré basé sur l'usage du guide d'entretien, et l'observation directe à travers l'utilisation de la grille d'observation. Le recours à la revue documentaire *obéit au principe selon lequel*, les sciences sociales sont cumulatives et épistémologiquement indiscernables (Olivier De Sardan, 2003). La diversification des profils et la saturation de l'information en tant que critères d'évaluation méthodologique ont été le fil conducteur de la démarche d'entretien. Les acteurs rencontrés ont été interrogés sur des questions entre autres relatives à ce qu'ils perçoivent comme forme de violence subie par les femmes sur le site d'accueil, leurs perceptions de l'assistance humanitaire dont ils bénéficient ainsi que leurs propres stratégies de résilience. La posture théorique de la recherche est inspirée de la sociologie de l'action publique (Lascoume et Le Galès, 2018) qui montre la responsabilité partagée de l'ensemble des acteurs (population, groupes d'intérêt, société civile et pouvoirs publics) face aux impératifs de survie des PDI et de l'éradication des causes profondes de leur statut de déplacés. L'ancrage théorique nous semble appropriée dans le sens de Lascoume et Le Galès (2018, p.8) pour qui « *le terme "politique publique" est aujourd'hui délaissé au profit de la notion d'"action publique" pour prendre en compte l'ensemble des interactions qui agissent à des niveaux multiples* ». Dans ce sens, ils perçoivent les politiques publiques comme « *une action collective qui participe à la création d'un ordre social et politique, à la direction de la société (...) et à la résolution des conflits* » (Lascoume et Le Galès, 2018, p.7). A l'issue du travail de terrain, ce sont au total soixante-cinq (65) enquêtés qui ont été interviewés soit quarante-quatre (44) femmes (DI), neuf (9) hommes (DI), y compris le porte-parole, sept (7) chefs de ménage de la communauté d'accueil et cinq (5) leaders religieux du quartier. La technique de traitement des données recueillies a été l'analyse de contenu, une technique qui « *offre la possibilité de traiter de manière méthodique des informations et des témoignages qui présentent un certain degré de profondeur et de complexité* » (Quivy et Van Campenhout, 1995, p.230), toute chose qui nous a permis de dégager un plan définitif d'analyse.

Résultats

Après le bref tour d'horizon des écrits sur le sujet et l'exposé de quelques considérations d'ordre méthodologique, trois principaux axes d'analyse permettent de mettre en lumière la typologie de violence faite à la femme DI et leurs mécanismes de résilience en contexte urbain. Ces axes concernent en premier lieu la typologie de violences subies par les femmes, leurs stratégies de résilience en second lieu et les perceptions sociales de l'assistance humanitaire en dernier lieu.

De multiples violences subies dans un biotope nouveau : une perspective intersectionnelle ?

La ville est en effet un nouvel espace de vie marqué par la surpopulation, un impact plus perceptible de la pauvreté et du chômage sur les conditions d'existence des citoyens mais surtout la problématique des inégalités sociales. Ces divers défis ont une incidence qui

impacte beaucoup plus les femmes DI en rendant difficile leur quotidien. Dans la perspective intersectionnelle, elles sont l'objet d'une certaine domination dont elles s'investissent à s'en affranchir et de s'intégrer dans la communauté d'accueil. De façon plus large et au sens de Kathy (2015), l'intersectionnalité permet de comprendre et d'analyser toute pratique sociale, toute expérience individuelle et de groupe, toute disposition structurelle et toute configuration culturelle se rapportant aux conditions de la femme. Les formes de violence subies par les femmes sont multiples et variées.

Violence psychologique et émotionnelle

Cette forme de violence est la résultante du traumatisme psychologique vécu par les femmes dans leur trajectoire de déplacement forcé. Elles se trouvent constamment hantées par le douloureux passé. Aussi la violence émotionnelle se manifeste-t-elle par des formes d'humiliation, de dénigrement et de menace. Sous la forme d'humiliation et de dénigrement, on note le traumatisme psychologique né de la perception sociale du statut de femme DI comme l'affirme une interviewée :

Aujourd'hui nous arrivons à nous intégrer dans ce nouvel espace de vie. Il arrivait que certaines personnes nous considèrent comme des nécessiteux alors que nous ne le sommes pas. Ce sont les gens de la brousse qui nous ont conduits ici. Nous ne sommes pas des personnes nécessiteuses (Extrait d'entretien, femme DI, mai 2024).

On le voit bien, les femmes sont une catégorie sociale fortement émotive face au dénigrement ou à la remise en question de leur valeur à travers le rabaissement dont elles sont victimes. Elles sont beaucoup sous la détresse psychosociale surtout face à l'offre de services sociaux de base (hygiène, dignité, etc.) précaires dans le milieu d'accueil. Quant aux menaces/ultimatum, elles sont d'ordre verbal ou non verbal de nature à effrayer les femmes. Cette forme de violence est relative aux activités menées par les femmes sur l'espace de la communauté hôte. Comme nous le verrons plus loin, les activités de débrouillardises des femmes consistant à ramasser les agrégats (sable, gravillon) à des fins de commercialisation provoquent des trous vecteurs de stagnation d'eau de pluie et donc d'effondrement des maisons précaires. De ce fait ces activités sont interdites par les propriétaires des lieux qui menacent les femmes qui persistent dans la pratique quoique vitale pour elles. La privation intentionnelle peut aussi être considérée comme une forme de violence faite à la femme DI. Cette privation peut se justifier par ce qu'il convient de qualifier de leur "ignorance intentionnelle" par les acteurs institutionnels du fait de leur "récalcitrance" (nous y reviendrons). Toutefois, les agressions physiques et les mariages forcés/précoces sont des formes de violence qui ne ressortent pas des discours.

Violence sexuelle

La violence sexuelle est une forme de violence qui apparaît dans les discours d'enquêtés. Elle est la conséquence des stratégies existentielles des femmes DI. Ces stratégies les exposent le plus souvent à des risques d'exploitation et de violences sexuelles. « *Nous rencontrons de façon récurrente, des situations où des gens essaient de profiter de notre vulnérabilité pour des avances sexuelles. Mais cela s'oppose à nos valeurs culturelles* » (Extrait d'entretien, femme DI, mai 2024). La lecture de ce verbatim révèle qu'en situation de déplacement forcé et surtout où l'accueil a lieu en milieu urbain, la conjugalité repose beaucoup plus sur la femme. Dans la prise en charge des charges conjugales, on assiste à

une métamorphose des rôles traditionnels où la femme se trouve être chef de ménage et responsable des besoins socioéconomiques du ménage. De surcroît, la plupart des femmes se trouvent esseulées pour avoir perdu leurs maris sur le théâtre des opérations. De ce point de vue, l'exercice de cette conjugalité se traduit par l'obligation d'endosser des rôles familiaux, assurer des activités de subsistance (petit commerce, colportage, vaisselle dans les ménages à des fins lucratives, etc.) et cela les expose à des risques d'exploitation et de violences sexuelles et des conséquences qui en résultent. La violence sexuelle peut en effet avoir des effets dévastateurs, dont physiques, des blessures, des grossesses non désirées, des fistules et le VIH. Bien que ces femmes expriment un attachement fort à " leurs valeurs culturelles" comme évoqué dans le discours, un risque de transgression de ces valeurs et normes sociales semble planer sur le site des déplacés face à l'énormité des besoins prioritaires qui contrastent d'avec l'état de dénuement et la précarité persistante desdits déplacés. Ce risque se rapporte au phénomène de la prostitution féminine comme échappatoire.

Exercice d'activités socioéconomiques de débrouillardise : un baromètre d'appréciation de la résilience des femmes DI

L'appréciation de la résilience socioéconomique des femmes DI en contexte urbain repose sur une analyse de la bipolarisation de leur trajectoire professionnelle. Cette bipolarité professionnelle est résumée par l'interviewée ci-après pour qui « *nous n'avons pas le choix ici. Tout ce que nos dix doigts peuvent faire, nous le ferons pour préserver notre dignité* » (Extrait d'entretien, femme DI, mai 2024). Les activités économiques menées dans leur zone de départ relèvent d'une vocation native ou optionnelle tandis que celles exercées sur le site d'accueil sont la résultante d'un impératif de survie. Dans leur milieu de départ, les principales activités exercées ont trait à l'élevage, à l'agriculture, le petit commerce et les activités d'orpaillage où les hommes sont particulièrement représentés. Les fruits de ces activités permettent non seulement de subvenir aux besoins alimentaires de la famille, mais aussi de prendre en charge ses besoins éducationnels et sanitaires et même de s'adonner à des dépenses ostentatoires.

Quant aux activités de survie, elles sont une réponse à la question de comment subvenir aux besoins prioritaires face aux dommages causés par les déplacements forcés sur les plans matériel, moral et les traumatismes psychologiques subis. Comme le montrent Sigué et al., (2021), les domiciles, les terres cultivables, le bétail, tous les biens ont été abandonnés dans leur itinéraire de déplacement pour la sauvegarde de leur vie. Tout est ainsi à reprendre à zéro à destination et les déplacés ne s'y sont pas préparés d'où la manifestation inévitable des efforts de résilience économique, sociale et culturelle. La résilience sociale et culturelle se manifeste par le maintien et l'expression de la religiosité (exercice du culte) et la participation des femmes aux événements heureux et malheureux des proches dans le nouvel espace de vie. Cette participation contribue à raffermir les liens sociaux avec la communauté hôte et favorise leur intégration sociale. Les principales activités économiques exercées par la plupart des femmes rencontrées se rapportent ainsi au ramassage du sable, du gravillon et autres agrégats à des fins de commercialisation. La pratique de cette activité est génératrice de violence verbale, de menace et d'ultimatum à l'endroit des femmes DI. « *Les propriétaires des lieux nous interdisent la collecte des agrégats alors qu'on s'en sort mieux dedans* » (Extrait d'entretien, femme DI, mai 2024).

Une telle activité détériore la qualité des rapports sociaux entretenus par ces derniers vis-à-vis de la communauté hôte.



Photo1. Collecte des agrégats à des fins de commercialisation, mai 2024

L'interdiction se justifie par le fait que l'activité dénature la topographie du sol et favorise la stagnation des eaux de pluie et par suite, l'effondrement programmé des habitats précaires qui y sont érigés. De ce fait, les femmes pratiquent l'activité dans la clandestinité et c'est souvent la course-poursuite entre ramasseuses et propriétaires de terrains. D'autres stratégies de résilience consistent d'une part pour les femmes de sillonner les domiciles dans les quartiers voisins à Pazani, à la recherche du linge sale à laver contre rémunération. Cela les expose à des risques d'exploitation et de violences sexuelles comme évoqué dans la description de la typologie de violences subies. D'autre part, les discours font ressortir l'émergence d'une représentation contre-productive de la résilience. La dimension contre-productive de la résilience transparait dans le fait de cautionner, voire encourager le déploiement des enfants en ville pour l'exerce de travaux de manœuvre (appui à la menuiserie, maçonnerie, briqueterie, etc.). Elle constitue un stimulus à la déscolarisation des enfants et par suite, elle porte atteinte à la construction de leur personnalité ultérieure.

Des perceptions sociales d'une tendance discriminatoire de l'assistance humanitaire

L'analyse des perceptions de l'assistance humanitaire par les PDI de Pazani met en lumière la considération d'une assistance salvatrice et essentielle qui répond aux besoins fondamentaux en contexte de crise. Toutefois, il ressort que cette assistance est unipolaire dans la mesure où elle provient quasi exclusivement des acteurs sociaux, des personnes physiques devant un silence accusateur des acteurs institutionnels ainsi que le dépeint une interviewée :

Nous avons préféré venir ici à Ouagadougou aux côtés de nos parents, alors que le gouvernement ne veut pas de notre présence sur ces lieux, mais plutôt à Barsalogo, à Foubé ou à Kelbo où se trouvent la plupart des populations déplacées comme nous (Extrait d'entretien, chef de ménage DI, mai 2024).

On le voit bien, la lecture de ce discours révèle que les PDI de Pazani sont considérées au niveau institutionnel comme une catégorie de PDI qui refuse de se conformer aux exigences du gouvernement de rejoindre les sites aménagés pour la circonstance.

Une assistance humanitaire compromise par "l'insoumission" des PDI

La contribution des acteurs institutionnels face aux défis existentiels des PDI de Pazani se trouve être entravée par le choix de ces dernières, de se réfugier en "ville". Le caractère "récalcitrant" de ces PDI ou alors la problématique de leur inobservance des mesures édictées par les pouvoirs publics a quelque peu freiné l'élan de solidarité et la dynamique de leur intégration sociale. Le qualificatif de PDI "insoumises" s'explique par le fait que, dans une approche comparative d'avec les autres PDI résidant sur les sites formels identifiés par le gouvernement hors de Ouagadougou, les PDI de Pazani ont manifesté le refus d'y aller. Par conséquent, ils disent ne pas bénéficier d'un soutien du gouvernement si ce n'est des actions volontaristes de "bonnes volontés" comme l'exprime cette femme :

« Depuis qu'on est là, c'est une seule fois des agents de l'action sociale sont venus dès notre arrivée pour nous recenser et distribuer des cache-nez, depuis le 6 juillet 2019. Après cela, ce sont seulement des personnes de bonne volonté qui nous viennent souvent en aide » (Extrait d'entretien, femme DI).

Ainsi, on voit bien que les contributions face aux défis existentiels des femmes reposent essentiellement sur l'assistance en nature ou en espèce provenant des acteurs sociétaux, notamment de bonnes volontés et autres personnes physiques. Les contributions des projets, programmes ou ONG restent aussi limitées voire inexistantes dans la mesure où elles doivent s'inscrire dans les cahiers de charge du gouvernement. En effet le Burkina Faso dispose d'un plan d'assistance humanitaire qui représente un référentiel national en matière d'interventions pour l'assistance des personnes les plus vulnérables, des femmes, des hommes et des enfants dont la vie est bouleversée par des crises multiformes.

Une agentivité des femmes, basée sur la mobilisation de ressources symboliques

L'agentivité est comprise ici comme la capacité d'agir des femmes DI, de développer des actions visant à faire face à leur vulnérabilité et à préserver leur dignité dans un contexte de défis urbains multiformes. Afin de lever l'ambiguïté paradigmatique et conceptuelle du terme, nous nous référons à son acception scientifique qui repose sur la sociologie de l'action sociale. En effet, Jézégou (2022) explique l'agentivité par le fait qu'à un moment donné et au regard d'une situation, un individu exerce une influence sur ses propres conduites afin de réduire sa grande vulnérabilité économique et psychique. S'il en est ainsi, la mobilisation des ressources symboliques est considérée comme un substrat à l'insertion sociale des femmes DI au sein de la communauté hôte. Ces ressources symboliques reposent sur la solidarité dans l'octroi de logements et autres formes d'assistance à travers des actions caritatives. Pour ce qui est des logements, il s'agit des constructions réalisées sur des espaces irréguliers du point de vue des politiques d'aménagements urbains, des sites communément appelés "non loti" au Burkina Faso et correspondant aux favelas, aux baraques ou aux bidonvilles situés sur des terrains illégalement occupés, des quartiers informels et révélateurs des représentations de la pauvreté urbaine. Les logements octroyés aux PDI sont des constructions réalisées par les propriétaires dans une stratégie d'occupation de l'espace afin de bénéficier d'une parcelle lotie en cas d'opération de lotissement. Ces logements quelques fois inoccupés sinon abandonnés sont alors concédés aux PDI en signe de solidarité et de soutien à leur résilience dans les moments difficiles.



Photo 2. Logement offert aux PDI par un particulier. Terrain, mai

Comme annoncé plus haut, les ressources symboliques se traduisent aussi par l'expression de la compassion et des actions caritatives. Ces actions sont matérialisées par des dons de vivres et de vêtements en provenance principalement de structures associatives et de personnes physiques.



Photo 3. Cérémonie de remise de vivres et de vêtements aux PDI de Pazani.
Terrain, mai 2024

La mobilisation des ressources symboliques se trouve être une des réponses aux efforts de résilience socioéconomique des femmes en appui à leurs activités de débrouillardise ou d'agentivité. La conjonction de ces mécanismes de résilience met les femmes dans une situation confortable au point qu'elles se trouvent dans une situation de tergiversation ou de louchage entre retour à la maison dans la zone de départ ou sédentarisation au sein de la communauté hôte. Elles se trouvent ainsi dans une situation de dissonance cognitive même si rejoindre leur domicile semble l'emporter sur l'option de demeurer dans la communauté d'accueil comme l'affirme une enquêtée :

Nous sommes bien intégrés ici à Pazani, mais je souhaite que la situation sécuritaire s'améliore, on va retourner dans nos domiciles. En ville, tout est payant alors que nous vivions directement des produits de la nature chez nous. Voilà que nous sommes souvent victimes de menaces et de violence émotionnelle ou sexuelle du fait de nos activités de débrouillardise (Extrait d'entretien, femme DI, mai 2024).

On le voit bien, la nostalgie de retrouver leur terre qui les a vu naître, de reconstituer leur cheptel et de vivre "naturel" est une dynamique sociale privilégiée. En ville, la dynamique sociale de type communautaire s'effrite, au profit d'une dynamique sociale de type sociétaire. Le glissement du mode de vie marqué par la solidarité mécanique, la conscience collective vers la solidarité organique caractérisée par la division du travail et l'individualisme met les femmes dans une instabilité psychologique qui les conduit à privilégier le retour chez soi.

Discussion

Les résultats de la recherche montrent que la violence faite aux femmes déplacées internes est consécutive à des stratégies de résilience socioéconomiques de ces dernières en contexte urbain. Les diverses formes d'agentivité développées pour faire face à leur situation de précarité et de vulnérabilité économique et psychique les exposent à des risques d'abus et d'exploitation sexuelle. D'ailleurs, des travaux de plusieurs chercheurs dans le domaine (Desanges Kahindo Kavene (2023) ; ONU FEMMES (2024); Nahoum-Grappe (2011) ; Lindsay et Clément (1998) montrent que la violence faite à la femme est un mal exacerbé dans des contextes de crise humanitaire. Ces auteurs mettent en lumière ces violences à travers des approches différentes. Dans ses travaux sur "Femmes dans la guerre au Nord Kivu (RDC)", Desanges Kahindo Kavene (2023, p.41) affirme que « le statut de la femme (...) vise essentiellement à perpétuer la vie du couple, à préserver l'existence de la famille, à éduquer les enfants ». La question de fond qui se pose ici est celle de la responsabilité de la femme dans la survie de la famille. Comment assurer la préservation de l'existence de la famille pour une femme en situation de migration forcée dans un biotope nouveau marqué par les contraintes de l'urbanité et surtout essulée par les circonstances de l'extrémisme violent ? La réponse à cette question est fournie par ONU FEMMES (2024) qui propose une bonne intégration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans les plans d'intervention d'urgence. Elle préconise également de valoriser le leadership des femmes, mieux comprendre leurs besoins afin de remédier à leurs vulnérabilités. Un autre résultat auquel nous sommes parvenus est

celui de la dissonance cognitive qui anime les femmes DI. La mobilisation du capital symbolique en soutien à leur résilience conforte leur intégration dans la communauté hôte. Cette intégration est justifiée par elles lorsqu'on leur pose la question sur leur principal souhait en tant que femmes DI. L'adaptation au nouvel environnement de vie grâce à la conjonction des ressources symboliques conduit la plupart d'entre elles à être indécises quant au choix du retour dans la zone de départ ou de rester "définitivement" au sein de la communauté hôte. Face à cette situation inattendue, quelle alternative politique à la dissonance cognitive à laquelle les femmes DI sont confrontées ? S'agit-il d'une intégration circonstancielle ou d'une intégration définitive, durable ? Dans quelle mesure les modes de vie de type communautaire importés du milieu rural peuvent-ils s'accommoder à la dynamique sociale de type sociétaire prégnante dans la ville ? Les discours ont révélé des limites objectives quant aux potentialités des femmes à se socialiser avec les normes et les valeurs de la société urbaine, marquée par la solidarité de type organique, la division du travail et l'individualisme. D'ailleurs divers auteurs émettent des réserves à l'image de Etienne *et al.*, (2004, p.407) pour qui « *l'adhésion à des valeurs communes est l'élément essentiel de l'intégration de l'individu à la société, c'est le fondement de la "solidarité sociale"* ». Les personnes déplacées ne peuvent vivre indéfiniment dans ces milieux en s'appuyant sur le socle de la solidarité et de l'assistance de l'autre et alors, en partageant des valeurs sociales différentes (Sigué *et al.*, 2021). Pour ce faire, et selon les termes de Cernea (1999), l'alternative qui s'inscrirait dans la durabilité serait un retour dans les zones de départ. Du reste, le retour sur les terres qui les ont vu naître semble à son tour soumis à des conditionnalités préalables. L'une de ces conditionnalités et la principale, est le retour de la paix, la cessation des menaces et attaques terroristes qui affectent sévèrement les leviers traditionnels de l'organisation sociale à travers une désintégration des normes et valeurs fondatrices de l'ordre social. Il importe de ce point de vue, de s'attaquer aux causes structurelles des violences et conflits générateurs des migrations forcées des populations. Pour ce faire, et dans la perspective épistémologique de la sociologie de l'action publique (Lascoume et Le Galès, 2018) le regard ne doit guère être unipolaire, tourné uniquement vers les pouvoirs publics. Il doit plutôt être bipolarisé dans une action collective dans la mesure où l'ensemble des acteurs ont une part de responsabilité face à l'impérieuse nécessité de survie des femmes DI et de l'éradication des causes profondes de leur statut de personnes déplacées.

Conclusion

De notre incursion dans l'univers des perceptions sociales de la violence faite à la femme déplacée interne du fait de la crise humanitaire, trois points névralgiques ressortent de l'analyse. Il est apparu en premier lieu que la femme subit de multiples violences dans un nouveau biotope, un nouvel environnement de vie qui est celui de la ville dont les exigences, les normes et les valeurs de l'urbanité ne lui sont pas familières. Le glissement du style communautaire de vie au style sociétaire, individualiste rend complexe son existence. Elle subit une violence psychologique et émotionnelle résultant du traumatisme psychologique vécu dans la trajectoire de déplacement forcé. Au sein de la communauté hôte, la violence émotionnelle se manifeste d'une part par des formes de menace physique ou verbale et d'ultimatum nées des stratégies de résilience socioéconomique de la femme. D'autre part, la violence psychologique se traduit par le dénigrement et l'humiliation se rapportant à la représentation sociale du statut de femme DI, la perception d'une femme porteuse d'une étiquette de connotation dévalorisante. La violence sexuelle est aussi une forme de violence à laquelle la femme est confrontée. Cette forme de violence est liée à la stratégie de résilience et à l'agentivité de la femme qui se trouve plus responsabilisée dans la conjugalité et surtout esseulée par la perte de son mari. En second lieu, les activités socioéconomiques de débrouillardise exercées par les femmes représentent un vecteur de détérioration de la qualité des rapports sociaux entretenus avec la communauté hôte. En dernier lieu, il est ressorti des perceptions discriminatoires de l'assistance humanitaire, une assistance estimée unipolaire, provenant exclusivement des acteurs sociétaux devant une forme de "privation intentionnelle" des acteurs institutionnels du fait du caractère récalcitrant des femmes DI. En dernier ressort, la mobilisation des ressources symboliques, les actions de solidarité et de compassion manifestées soutiennent les stratégies de résilience des femmes DI. Au demeurant, le retour de la paix pour un "retour chez soi" des PDI se trouve être l'alternative privilégiée. Ainsi, dans la perspective épistémologique de la sociologie de l'action publique, il incombe à l'ensemble de la société avec les pouvoirs publics au premier chef, de développer une démarche pédagogique doublée d'une pédagogie de la démarche pour une pacification totale de la société.

Références bibliographiques

- CERNEA M. Michael (1998), *La sociologie des déplacements forcés : un modèle théorique*, pp. 11-28, www.horizon.documentation.ird.fr/exl-documentation.
- CERNEA M. Michael (1999), Déplacement forcé et réinstallation de populations : recherche, politiques d'intervention et planification, in *Economie et développement*, Paris : Editions Karthala, pp. 207-235.
- Coalition citoyenne pour le sahel (2021), *Sahel : Ce qui doit changer. Pour une nouvelle approche centrée sur les besoins des populations*, Rapport d'avril 2021 de la coalition, <https://www.sahelpeoplescoalition.org/rapport-sahel-ce-qui-doit-changer>, 39p. consulté le 20/04/2021.
- CONASUR (2021), « Enregistrement des personnes déplacées internes du Burkina Faso », N°02/2021, février 2021.

CONASUR (2024), « Enregistrement des personnes déplacées internes du Burkina Faso », N°02/2024, Secrétariat permanent de la CONASUR Burkina Faso, février 2024.

Desanges Kahindo Kavene, M. (2023). Chapitre II. Typologie des événements traumatisants. Dans : , M. Desanges Kahindo Kavene, *Femmes dans la guerre au Nord-Kivu (RDC): Résilience et foi chrétienne pour que la vie continue* (pp. 59-91). Paris: Karthala.

ETIENNE J., BLOESS F., NORECK J.-P., ROUX J.-P. (2004), *Dictionnaire de sociologie*, Hatier, Paris.

Gouba F. (2022), La négociation : la communication piégée par le terrorisme, In : Désiré Boniface SOME (dir.), *Le terrorisme au Burkina Faso : Négocier ou pas ?* », TOME II, HARMATTAN Burkina Faso, pp. 85-100

Jézégou, A. (2022). Agentivité. Dans : Anne Jorro éd., *Dictionnaire des concepts de la professionnalisation* (pp. 41-44). Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.
<https://doi.org/10.3917/dbu.jorro.2022.01.0041>

Kathy Davis, « L'intersectionnalité, un mot à la mode. Ce qui fait le succès d'une théorie féministe », *Les cahiers du CEDREF* [En ligne], 20 | 2015, mis en ligne le 15 juin 2015, consulté le 24 juillet 2024. URL : <http://journals.openedition.org/cedref/827> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cedref.827>

LASCOUMES P. et LE GALES P. (2018), *sociologie de l'action publique*, Armand Colin, Coll. 128, Paris.

Lindsay, J. & Clément, M. (1998). La violence psychologique : sa définition et sa représentation selon le sexe. *Recherches féministes*, 11(2), 139–160.
<https://doi.org/10.7202/058008ar>

LLORED R. (2018), *Sociologie. Théories et analyses*, Ellipses, 2^e édition, Paris, 714 p.

Nahoum-Grappe, V. (2011). Violences sexuelles en temps de guerre. *Inflexions*, 17, 123-138. <https://doi.org/10.3917/infle.017.0123>

Nana Ngassam, R. (2024). Gouvernance et terrorisme au Sahel : quelle(s) perspective (s) ? *Revue Défense Nationale*, 868, 91-96. <https://doi.org/10.3917/rdna.868.0091>

OLIVIER DE SARDAN J. P. (2003), *L'enquête socio-anthropologique de terrain, Enquête Collective Rapide d'Identification des conflits et des groupes Stratégiques*, Etudes et travaux n° 13, LASDEL.

ONU FEMMES (2024), Intervention et relèvement en cas de crise,
<https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/humanitarian-action/emergency-response>, consulté le 27/07/2024

QUIVY R. et VAN CAMPENHOUDT L. (1995), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, Paris, 287 p.

Sigué M. et BAKYONO E. J. N. (2024), « Achèvement scolaire des filles déplacées internes face aux défis de l'urbanité dans la région de la Boucle du Mouhoun », In : Sawadogo-Compaoré É., Sigué M., Bacyé F., Rouamba-Ouédraogo V., (dir.), *Genre, société et*



développement en Afrique, pp. 159-183, *L'Hamattan Burkina Faso*, ISBN : 978-2-336-43571-8.

SIGUE M., BACYE Y. F., SOME D. B. (2021), « Crise sécuritaire et mécanismes de résilience : les quotidiennetés de survie des femmes déplacées internes à Ouagadougou », *Revue Internationale Dônni*, Vol.1, n°2, pp. 5-15.

UNHCR (2019), « *Profilage des Personnes Déplacées Internes, Région du Sahel, Province du Soum. Du 20 Décembre 2018 au 14 Janvier 2019* », 24 pages.

UNHCR (2024), Rapport mensuel Monitoring de Protection (P21) – Avril 2024,
<file:///C:/Users/HP/Downloads/Rapport%20monitoring%20de%20protectionCascadesAvril%202024.pdf>, (21/07/2024)

7. Crises et mutations des rôles sociaux dans la famille : les nouvelles fonctions productives de la femme dans les communautés affectées par Boko Haram et le changement climatique à l'Extrême-Nord du Cameroun.

Gustave GAYE,
Gaye.gustave@gmail.com
Université de Maroua, Cameroun

Nous exposons dans cet article les mutations sociales survenues dans les familles en contexte de la crise Boko Haram à l'Extrême-Nord du Cameroun. En effet, le changement de stratégie au sein des groupes armés non-étatiques passant d'une violence extrême non ciblée, visant à tout détruire et à créer une atmosphère de la terreur, vers une violence ciblant les hommes et d'autres catégories sociales pouvant pérenniser le système du groupe armé (jeunes garçons et esclaves sexuelles) ; fait désormais des femmes, des principales pourvoyeuses des subsides pour leurs ménages et communautés dans la commune de Kolofata. Or, dans ce milieu fortement islamisé, dans lequel, l'organisation des familles des minorités chrétiennes qui y vivent, est presque annihilée dans les mœurs et pratiques collectives musulmanes. Les mutations que nous soulignons s'observent alors dans l'ensemble des groupes sociaux. Ainsi, il ressort de nos travaux de terrain dans les communautés transfrontalières avec le Nigéria que, les femmes acquièrent une nouvelle fonction sociale dans le système productif familial, quand bien même les rapports de genre, en matière du contrôle du pouvoir, restent caractérisés par la domination masculine dans la sphère familiale. Pour arriver à ces résultats, nous avons procédé par une démarche empirico-inductive grâce aux instruments de collecte des données relevant du qualitatif dans les sciences sociales.

Mots-clés : Crises, Famille, Femme, Boko Haram, Mutations Sociales.

Introduction

Les crises socio-politique et humanitaire ont un impact considérable dans l'ordre social¹⁴ des communautés patriarcales et induit des changements dans les rapports sociaux dans le bassin du lac Tchad. Cette mutation s'observe sur la famille en tant que institution sociale et confère des nouveaux rôles sociaux de genre entre l'homme et la femme. L'étude que nous menons dans le Département du Mayo-Sava frontalier aux États du Nord-Est du Nigeria, épicerie de l'insurrection de Boko Haram. L'étude se fonde sur des enquêtes ethnographiques dans les arrondissements de Kolofata à la lisière avec le Nigeria, mais aussi, dans l'arrondissement de Mora, ville secondaire camerounaise qui reçoit continuellement les déplacés internes de la crise, fuyant les incursions meurtrières de Boko Haram dans les localités frontalières. Dans le cadre de cette étude, nous sommes posés

¹⁴ Magrin, G. et Raimond, C. (2018) « La région du lac Tchad face à la crise Boko Haram : interdépendances et vulnérabilités d'une charnière sahélienne », in *Bulletin de l'association de géographes français*, 95-2 | 2018, 203-221.

une question centrale à savoir, en quoi les « acteurs du dehors ¹⁵ » représentés par les organisations humanitaires influencent-ils l'ordre social dans les communautés où ces acteurs interviennent ? À cette question, une hypothèse de recherche a été émise dans le sens où, les femmes acquièrent une nouvelle fonction dans le système productif des familles, du fait des nouvelles responsabilités que leur confèrent les acteurs humanitaires dans la délivrance de l'aide qui leur est apportée.

L'importance de cette étude réside dans la compréhension des effets de l'aide sur l'ordre social mais surtout sur l'instabilité de la structure familiale induite par le changement de rôle au sein de la famille nucléaire. Cette étude devra permettre aux acteurs de l'aide de se positionner sur l'effet de leurs pratiques en tant que organisation sur l'institution familiale des bénéficiaires et les communautés entières à qui ces acteurs octroient de l'aide. Pour le cas d'espèce, les observations faites en communautés et les premières données récoltent enseignent que l'aide humanitaire désintègre les familles et cause une entorse à la cohésion familiale, du fait des pratiques qui sont liées à la délivrance de l'aide, complètement en déphasage avec les normes sociales des communautés patriarcales qui reconnaissent et entretiennent les rôles sociaux normés au sein de la famille. Pour ces communautés, ces rôles sociaux produisent une cohésion sociale fondée sur la verticalité de l'unicité familiale et dont l'homme en est le garant. Il n'est nullement ici la validité de l'organisation familiale telle que nous la trouvons sur le terrain d'étude, mais plutôt, une analyse froide de notre sujet d'étude, par une approche objective tout en observant la neutralité axiologique¹⁶. L'approche de l'étude consiste donc à donner la parole aux membres de la communauté (hommes, femmes, filles et garçons) afin de recueillir leurs opinions sur leurs opinions sur les pratiques de l'aide humanitaire dans leur communauté et la façon dont cette aide affecte les normes sociales établies dans cette communauté. Ainsi, la plus-value de l'article serait de susciter la réflexivité des acteurs humanitaires en lien avec leurs pratiques en tant que organisations, ainsi qu'un profond réexamen de leurs valeurs en tant que acteurs extérieurs susceptibles de quitter le milieu dans l'avenir.

Contexte de la recherche

Depuis le début de la crise sécuritaire et humanitaire dans le bassin du lac Tchad, les localités camerounaises frontalières au Nord-Est du Nigéria reçoivent les victimes de la crise à l'instar des réfugiés et des déplacés internes. Cet afflux social draine des organisations humanitaires qui viennent en aide aux victimes mais aussi aux communautés qui les accueillent. Cependant, l'intervention de ces organisations humanitaires induisant une forme de désintégration familiale présageant des prochaines crises autour de la cohésion familiale et sociale du fait des pratiques des intervenants, mais surtout des référentiels qui guident et orientent ces organisations humanitaires qui opèrent sur la base des principes mais aussi de leurs idéologies qui les gouvernent. Le problème se situerait au niveau du fait que pour ces communautés, la délivrance de l'aide ne respecte pas les normes sociales dans les communautés assistées. Ce qui complexifie davantage la crise et amenuise les effets

¹⁵ Pirotte, G. (2011) « Repenser la sociologie du développement entre dynamiques du dedans et dynamiques du dehors. Une réflexion à partir du projet de société civile au Bénin », *Cahiers d'études africaines*, 2011/2-3 (N° 202-203), p. 473-490.

¹⁶ Pinto, L. (2011) « Neutralité axiologique », science et engagement : Une lettre de Pierre Bourdieu. *Savoir/Agir*, 16, 109-113.

escomptés de cette aide dans le sens de la subsistance des familles en situation d'urgence humanitaire comme dans la transition. Cette étude essaie donc d'aborder cette complexité sociale des acteurs extérieurs aux communautés en dépit du fait que la localisation soit prise en compte par certaines organisations. Il s'agit donc de questionner la pratique des organisations humanitaires afin de comprendre les effets induits sur les communautés bénéficiaires.

Problème scientifique

Le problème de recherche se dégage d'un constat qui saute à l'œil lorsqu'on participe aux activités des organisations humanitaires. Que ce soit pour les organisations engagées dans la distribution générale des vivres (DGV) ou alors pour des programmes de protection sociale par le transfert monétaire aux ménages (Cash Transfert/Cash for Work) contre un travail physique, le fait que la femme soit la bénéficiaire constitue pour les communautés bénéficiaires, une entorse à l'ordre familial¹⁷ dont l'objectif serait selon ces communautés d'affaiblir l'autorité de l'homme vis-à-vis des épouses. La réaction des hommes face à ce qu'ils considèrent être une injustice à leur égard est donc de détruire les effets d'autonomisation familiale issue de cette aide. *In finé*, l'aide ne bénéficie à personne au sein de la famille et le niveau de vulnérabilité des familles s'accroît en dépit des efforts consentis pour améliorer les sorts des individus ou des ménages. C'est donc sur cette base que l'étude s'est intéressée aux effets de la responsabilité des femmes dans les nouveaux rôles sociaux dans l'appareil productif de la famille en tant que entité.

Hypothèse de recherche

Pour mener cette étude, nous avons émise l'hypothèse centrale suivante afin de nous conduire aux bonnes questions susceptibles de capturer les réalités objectives dans ce contexte. Dans les communautés transfrontalières avec le Nigéria (Kolofata et Mora), *les femmes acquièrent une nouvelle fonction sociale dans le système productif familial*, quand bien même les rapports de genre, en matière du contrôle du pouvoir, restent caractérisés par la domination masculine dans la sphère familiale et communautaire.

Méthodologie de recherche

Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'une contribution à l'analyse des pratiques en explorant un gap théorique par une démarche empirique susceptible d'alimenter le débat sur la manière dont les acteurs extérieurs et particulièrement les organisations humanitaires interviennent en dehors de toute connaissance de l'ordre social des communautés à qui elles apportent de l'aide humanitaire. En effet, il s'agit de recourir aux dynamiques sociales dans le sens de Balandier afin de comprendre l'effet des pratiques de ces acteurs du « dehors » sur les communautés en contexte de crise à Kolofata et à Mora afin d'intégrer une dimension éthique en congruence avec les croyances et les normes locales dans ces communautés. Pour cela, la démarche méthodologique convoquée concilie en même temps les techniques qualitatives (dominantes) et quantitatives dans une moindre mesure. Sur le plan des outils, nous avons fait recours en priorité aux entretiens semi-directifs avec les membres des communautés concernées, les agents et responsables travaillant pour ces

¹⁷ Entretien avec Blama à Kolofata, Janvier 2024 et cette opinion est également revenu dans plusieurs entretiens avec les informateurs de Mora.

acteurs extérieurs avec une forte représentativité des femmes dans l'échantillonnage par boule de neige. Par ailleurs, une grille d'observation a permis de collecter les données lors des activités terrain impliquant les membres des communautés assistées et les agents de l'aide humanitaire à Kolofata comme à Mora en vue de collecter les faits gestuels, les attitudes et comportements ayant du sens ou toute forme d'émotion qui se dégage des interactions sociales entre les membres des communautés et les agents de l'aide en activité. Sur le plan quantitatif, des questionnaires ont été administrés (76) dont 120 échantillonnées, tant aux agents de l'aide qu'aux membres des communautés bénéficiaires, en vue de collecter leurs opinions mesurées sur le fait social étudié dans le but d'expliquer les nouvelles responsabilités assumées par les femmes, la désintégration sociale du fait du pouvoir qu'acquière la femme en tant que bénéficiaire direct de l'aide humanitaire, et les réactions de riposte des hommes en vue de continuer à dominer la femme et à maintenir le contrôle sur les ressources que possèdent la famille.

Cadre théorique et conceptuel

Ce travail de recherche repose sur un cadre théorique qui allie la théorie ancrée et la critique de la sociologie critique¹⁸. Dans un premier temps, nous estimons que la théorie ancrée se fonde par la particularité du fait social étudié, capable lui-même de produire des conclusions sur lesquelles il serait possible de construire tout une théorie de l'interventionnisme des acteurs humanitaires en s'appuyant sur les logiques sociales¹⁹ et tirer des leçons sur les effets des acteurs du dehors qui viennent avec des valeurs qui ne sont pas forcément celles des communautés où ces acteurs interviennent. Le recours à la critique de la sociologie critique constitue un cadre de penser qui surpasse le fait de considérer qu'il existe une domination masculine dans l'ordre familial et communautaire en contexte africain en générale, sans toutefois évoquer le pouvoir caché que la femme mobilise dans la sphère privée et l'exerce sur l'homme qui s'exécute dans une codification propre à la famille ou au groupe ethnique. Pour se résumer notre approche théorique relève de la critique de l'approche normative de la Sociologie afin de faire de la recherche et non pour reproduire sous une forme pseudo-scientifique les opinions du sens commun et des partis pris que certaines organisations essaient de faire vulgariser. Ainsi, nous envisageons de produire du savoir scientifique sur la base des évidences empiriques et les inscrire dans une théorie ancrée. Certes, tout est socialement construit mais les normes et valeurs, les opinions et les systèmes de croyance ne sont pas les mêmes dans toutes les sociétés humaines. Sur cette base, l'étude mobilise des concepts susceptibles de changer les représentations des familles et communautés africaines régies selon des règles et normes. Ainsi, les concepts de système productif, de fonction sociale, du contrôle et de la domination sont largement mobilisés pour expliciter le fait sociologique.

Résultats préliminaires

Il se dégage des données mobilisées et analysées jusqu'ici, quelques résultats préliminaires à considérer dans le temps court de l'étude, susceptible de changer dans le temps long ou alors en fonction de la compilation entière des données lorsque la collecte va s'achever.

¹⁸ Heinich N. (1998) *Ce que l'art fait à la sociologie*, Paris, Minit

¹⁹ Étienne Bourel, É. (2022) « Jean-Pierre Olivier de Sardan, *La revanche des contextes. Des mésaventures de l'ingénierie sociale, en Afrique et au-delà*, », *La nouvelle revue du travail*

Toutefois, on peut déjà retenir que : À Kolofata et à Mora on peut observer depuis 7 ans dans le contexte de la crise imbriquée ce qui suit :

- ❖ Les femmes ne sont pas fondamentalement des cibles de BH lors des incursions, ce qui leur donne la possibilité de vaquer aux activités de subsistance familiale. Or, entre temps, les hommes fugitifs s'habituent à une forme d'oisiveté et attendent l'assistance des ONG et des personnes de bonne volonté, reçue par leurs femmes et pour le compte de la famille ;
- ❖ Les hommes ont adopté une stratégie d'optimisation de l'assistance en épousant plusieurs femmes qui peuvent rapporter des vivres et des kits d'assistance offerts par les acteurs humanitaires ;
- ❖ Quand certains hommes s'occupent de la sécurité (CoVi), les femmes se donnent le devoir de prendre des responsabilités afin d'assurer les besoins sociaux de base au sein de la famille (économie, éducation, subsistance et santé)

Quelques transformations induites dans la cellule familiale sur notre terrain d'étude permettent de constater les mutations suivantes :

- Les femmes acceptent la polygamie parce qu'elles préservent leurs statuts de femme mariée et elles s'estiment respectées par la communauté du fait de ce statut ;
- Certains hommes qui ont perdu leurs moyens de production (Terres, bétails ou la rente foncière) ont abandonné leurs femmes et enfants pour partir dans des horizons inconnus ;
- Certaines femmes sont devenues des pourvoyeuses aux besoins de la famille et doivent affronter au jour le jour les obstacles de leurs Maris qui s'opposent à ce leadership de la femme au sein de la famille ;
- Certaines familles se sont désintégrées et le mariage exogamique a gagné des communautés qui y étaient complètement opposées avant la crise, constituant ainsi une anomie communautaire.

Conclusion

Au regard de tout ce qui a été précédemment dit, pour conclure, nous pensons que l'aide, qu'elle soit dans une perspective du développement, qu'elle s'inscrive dans un contexte humanitaire ou même dans le cadre d'une transition fondée sur un double ou triple nexus doit avant tout intégrer les dimensions ci-dessous dans son approche de mise en œuvre :

- ✓ Fonder toute approche d'aide sur des évidences scientifiques et dans le strict respect des normes, valeurs et systèmes des croyances des communautés pour lesquelles on apporte de l'assistance humanitaire ;
- ✓ Accroître la collaboration entre les chercheurs et les responsables de la programmation des organisations humanitaires afin de limiter les effets indésirés dans la théorie du changement de toute intervention humanitaire ;
- ✓ Intégrer les évaluations d'impact après tout projet/programme humanitaire afin d'y tirer des leçons sur les biais programmatiques de l'intervention en cours ou achevée.

Références bibliographiques

Étienne Bourel, É. (2022) « Jean-Pierre Olivier de Sardan, La revanche des contextes. Des mésaventures de l'ingénierie sociale, en Afrique et au-delà, », La nouvelle revue du travail

Heinich N. (1998) Ce que l'art fait à la sociologie, Paris, Minuit



Magrin, G. et Raimond, C. (2018) « La région du lac Tchad face à la crise Boko Haram : interdépendances et vulnérabilités d'une charnière sahélienne », in Bulletin de l'association de géographes français, 95-2 | 2018, 203-221.

Pinto, L. (2011) « Neutralité axiologique », science et engagement : Une lettre de Pierre Bourdieu. Savoir/Agir, 16, 109-113.

Pirotte, G. (2011) « Repenser la sociologie du développement entre dynamiques du dedans et dynamiques du dehors. Une réflexion à partir du projet de société civile au Bénin », Cahiers d'études africaines, 2011/2-3 (N° 202-203), p. 473-490.

Barnett, M. (2009) The International Humanitarian Order, Routledge, Londres

Bennett, C. et al. (2016) Time to Let Go, Humanitarian Policy Group, Overseas Development Institute

Dany, C. (2013) Why Is Humanitarian Aid Rejected? Comparing the Motives of Autocratic and Democratic States, , article préparé en vue de la 7e Conférence générale de l'ECPR, septembre 2013, Bordeaux

Meera Kaul & Guijt (1998) The Myth of Community: Gender Issues in Participatory Development, IT Publications,

8. Les intervenants humanitaires et ceux qui leur résistent : Comment les communautés nivellent par le bas les actions de lutte contre les mariages d'enfants dans l'Est du Cameroun

Ferdinand MBEN LISSOUCK, Département de Sociologie, Université de Yaoundé 1/
Laboratoire Camerounais d'Études et de Recherche sur les Sociétés Contemporaines
(CERESC)/ Association Mains Solidaires/Cameroun

E-mail : ferdinand.mben@univ-yaounde1.cm

Résumé

L'intervention humanitaire, tout au moins dans la manière dont les projets sont mis en œuvre au Cameroun et dans la région de l'Est part d'une hypothèse implicite : le respect des droits humains en général, et celui des femmes et des filles en particulier passe par le changement des mentalités. La stratégie choisie est la conduite d'actions de communication pour le changement des comportements qui se fait aux travers notamment de sensibilisations. La méthodologie est plurielle : sensibilisations de porte-à-porte ou de masses ; sessions d'information, éducation, communication ou de plaidoyer... En droite ligne de cette hypothèse implicite, cette réflexion soutient l'idée que le changement positif de comportements a une incidence sur la promotion et la protection des droits humains. Mais, en prenant pour entrée la lutte contre les violences basées sur le genre et spécifiquement la lutte contre les mariages des enfants, elle montre que les communautés ne sont pas des «choses» passives que de simples mots suffiraient à transformer. La contribution insiste sur le fait que malgré les actions de communication qui, notamment, informent les communautés sur les dangers encourus par les filles mariées avant dix-huit ans, et les risques pour les auteurs de ces unions d'être traduits devant les tribunaux, les alternatives proposées par l'action humanitaire en matière de mariage d'enfants ne sont pas satisfaisantes pour les familles dans la région de l'Est. Par conséquent, les communautés s'organisent pour résister aux changements voulus par les interventions sans se prendre à dos les humanitaires et l'État. Pour ce faire les mariages d'enfants se nouent dans le secret, l'âge des filles mariées est artificiellement augmenté. Aussi, les filles à marier sont délocalisées, loin de la vue des acteurs humanitaires et étatiques. Des pratiques qui privent les jeunes filles d'une éducation susceptible de leur permettre une autonomisation économique à long terme.

Introduction

La place de la femme c'est à la cuisine; une fille diplômée n'est pas une bonne épouse; une femme qui a de l'argent est insolente; si on n'envoie pas nos jeunes filles en mariage et qu'elles deviennent des prostituées, qui va s'en occuper? Voilà quelques expressions et interrogations, certes non exhaustives; mais qui sont des clichés contre lesquels se battent les humanitaires pour permettre aux jeunes filles d'avoir les mêmes chances en matière d'éducation que les jeunes garçons dans l'Est du Cameroun.

Cependant, si l'intervention humanitaire de lutte contre les violences basées sur le genre, privilégie les actions de communication pour le changement des comportements, tout se passe comme si les communautés étaient des *choses* (Durkheim, 2021) passives que de simples mots suffiraient à transformer. Une des conséquences de cette utopie est qu'elle ne prend pas en compte *l'agentivité* (Guilhaumou, 2012) des bénéficiaires qui, pour une bonne partie d'entre eux, travaillent au maintien du *statu quo des pratiques culturelles* qui, pour certaines, violent les droits humains. C'est du moins le cas dans la région de l'Est du Cameroun où les statistiques des mariages forcés restent élevées malgré plus d'une décennie d'intervention humanitaire. Comme le montrent les données collectées en 2022, entre 41 % et 50 % de femmes âgées de 20 à 24 ans dans la région ont été soit mariées soit en couple avant l'âge de 18 ans (Osar, 2023: 6).

Trois postures majeures semblent émerger lorsqu'on s'intéresse aux travaux qui font la critique de la mise en œuvre des activités humanitaires en Afrique au Sud du Sahara notamment. La première met en avant l'incapacité des organisations humanitaires à répondre efficacement aux besoins des bénéficiaires de l'assistance. Une faiblesse souvent responsable du développement de pratiques alternatives dont certaines, comme la pratique du *sexe pour la survie* (Mben, 2020) s'écartent totalement des normes culturelles et juridiques en vigueur dans les communautés et les pays où vivent les bénéficiaires.

La seconde posture critique *l'universalisme* des modèles d'intervention ; qui ne résistent pas à la réalité du terrain. Les travaux dans cette optique mettent en avant la globalisation des *modèles-voyageurs* ; forme d'*«intervention institutionnelle standardisée [...] censés avoir des propriétés intrinsèques permettant d'induire [le] changement dans les contextes de mise en œuvre variés»* (De Sardan, 2021: 26). Or, il est évident que chaque contexte a ses réalités. Le fait par exemple de proposer les mêmes procédures opérationnelles standards d'un coin à l'autre de la planète sans véritablement prendre en compte le changement des contextes (même si cela est proclamé), rend ces dispositifs inefficaces dans les contextes qui ne sont pas des espaces de vie de ceux qui les ont produits.

La troisième posture montre que la communauté humanitaire en Afrique subsaharienne (indépendamment de l'origine de ses membres) souffre du *syndrome du sauveur* ; même si le concept à la base *«sert à nommer la figure du citoyen occidental qui se rend dans un pays du Sud pour offrir son aide dans le cadre d'une action dite humanitaire»* (Hamel-Charest, 2022:187). En effet, les travaux spécialisés montrent que *«l'intervention humanitaire se déroule comme si les peuples [...] étaient vierges de toute culture. L'action humanitaire semble s'être donnée une mission non explicitement avouée : celle de la socialisation à l'humanisation»* (Kemgeu, 2023:53). En effet, ce que le terrain donne effectivement à voir dans l'Est du Cameroun est que les intervenants humanitaires, y compris les nationaux, se comportent souvent comme s'ils avaient une mission civilisatrice ; qui se traduit par une volonté de remettre en cause tout ce qui est fait par les communautés pour le remplacer par ce que recommandent les Nations-Unies et le droit national et international.

Cependant, même si ces travaux semblent faire la critique de l'intervention humanitaire en Afrique, chacun selon une entrée précise, une chose leur est commune. Tous inscrivent les rapports entre les humanitaires et les bénéficiaires dans une sorte de conflictualité réelle ou symbolique, qui se solde par un rejet quasi-frontal des *philosophies importées* par les bénéficiaires des interventions.

Cette contribution prend pour terrain le département du Lom et Djerem dans l'Est du Cameroun, elle montre que ce rejet n'est pas toujours frontal. Elle émet donc l'hypothèse d'une *acceptation-rejet*. Autrement dit, elle montre que pour ce qui est de la lutte contre les mariages d'enfants, les communautés dans le Lom et Djérem acceptent de changer en public parce qu'elles voudraient continuer de bénéficier de l'assistance matérielle ; alors qu'en privé, elles continuent de se livrer à la pratique parce que les alternatives proposées par les humanitaires ne leur conviennent pas réellement.

Cadre d'étude et méthodologie

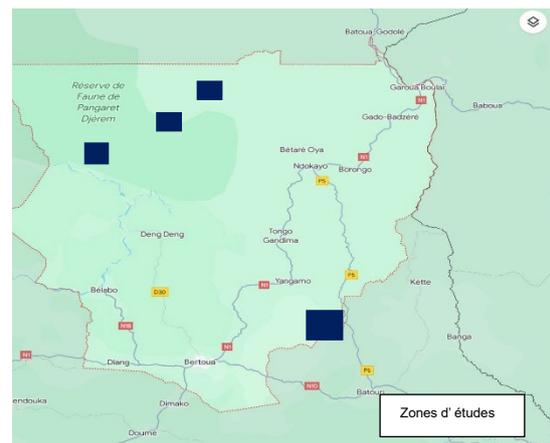
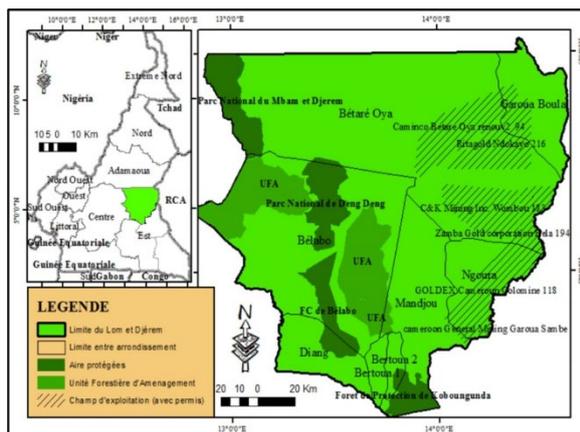
Cette étude prend pour terrain le département du Lom et Djérem dans la région de l'Est du Cameroun, situé entre 4°34'30" de Latitude Nord et 13°40'54" de longitude Est. La circonscription administrative a pour chef-lieu Bertoua, qui est aussi la capitale de la région de l'Est du Cameroun. Il est composé de huit arrondissements : Belabo, Diang, Bertoua 1^{er}, Bertoua 2^e, Mandjou, Ngoura, Bétaré-Oya et Garoua-Boulaï.

Le département est situé dans une région de l'Est qui, depuis 2013, est la cible de l'intervention humanitaire ; du fait qu'elle accueille et héberge 58% des réfugiés centrafricains dont le nombre en 2023, selon les Nations-Unies était de 353 701 (ACF, 2024).

En ce qui concerne la présente étude, les données ont été collectées dans deux arrondissements du Lom et Djérem à savoir Garoua-Boulaï et Bétaré-Oya.

Carte 1 et 2: localisation du Département du Lom et Djérem

Source 1 : Tchindjang et al, 2017:12 source 2: Google 2024, données cartographiques annotée par l'auteur



La première carte identifie les ressources naturelles du Lom et Djérem. Il y apparaît que Bétaré-Oya est un site d'exploitation minière. C'est aussi un espace qui attire beaucoup de réfugiés qui, pour la plupart ont une expérience de l'exploitation artisanale des minerais en général et de l'or en particulier. Ce qui explique l'intérêt porté par l'étude à cette commune. Pour ce qui est de l'arrondissement de Garoua-Boulaï outre le fait que c'est une des principales portes d'entrée des personnes originaires de la RCA, la commune abrite aussi un site de réfugiés. Le site de Gado-Badzéré situé à 27 kilomètres de la Ville de Garoua-Boulaï qui est le chef-lieu de l'arrondissement éponyme.

Pour ce qui est des données utilisées ici, elles proviennent d'une expérience de près de huit (08) ans dans la lutte contre les violences basées sur le genre dans l'Est du Cameroun d'une part. D'autre part, d'une implication depuis 2020 dans la mise en œuvre directe des projets pour le compte d'une organisation de la société civile camerounaise dans les départements du Lom et Djérem et de la Kadey.

Cette expérience de terrain et l'implication dans la mise en œuvre directe des projets a permis d'accéder également à des ressources documentaires, constituées principalement des rapports d'activités des organisations non gouvernementales nationales et internationales et des organisations du système des Nations-Unies ; ainsi que des photos d'activités de terrain. La combinaison des deux, expériences de terrain et collecte documentaire, a permis de constater que les mariages d'enfants continuent de prospérer malgré l'action humanitaire.

Pour aller plus loin, des données plus rigoureuses ont été collectées grâce aux entretiens semi-directifs conduits avec 25 leaders communautaires du Lom et Djérem; dont 15 dans l'arrondissement de Garoua-Boulaï (10 à Gado-Badzéré et 5 à Garoua-Boulaï-aire urbaine) et 10 dans la commune de Bétaré-Oya. Ces entretiens ont été effectués du 10 au 28 février 2024. Ils ont permis de constater que l'échec de la lutte contre les mariages d'enfants, notamment, provient de ce que les individus en communauté sont traités comme des *choses* que de simples discours suffiraient à métamorphoser; pour peu qu'ils respectent les procédures opérationnelles standards en matière de lutte contre les violences basées sur le genre définies par l'Inter-Agency Standing Committee (IASC)²⁰.

Lutte contre les violences basées sur le genre et ses procédures opérationnelles standards dans le Lom et Djérem

Au Cameroun et spécifiquement dans la région de l'Est, la lutte contre les violences basées sur le genre se fait au travers des actions dites de Prévention et de Réponse. La prévention, ici, se fait notamment au travers d'actions de communications pour le changement des comportements en lien avec les questions de genre. Elle s'attaque aux dynamiques de pouvoir dans les communautés locales ; qui consacrent la minoration des femmes et en font essentiellement des êtres d'intérieurs.

²⁰ La résolution 46/182 de l'Assemblée générale des Nations-Unies est celle qui crée l'Inter-Agency Standing Committee ; connu chez les Francophones sous l'appellation de comité permanent inter-organisations. C'est la plus haute instance de coordination humanitaire du système des Nations-Unies.

C'est aussi cette volonté de conserver les femmes dans la sphère intérieure qui explique, notamment dans les communautés peuhles, la permanence de la pratique du mariage des enfants. C'est du moins ce qui justifie la prépondérance de certaines formules comme : *La place de la femme c'est à la cuisine ; une fille diplômée n'est pas une bonne épouse; une femme qui a de l'argent est insolente; ...* ou des interrogations comme: *si on n'envoie pas nos jeunes filles en mariage et qu'elles deviennent des prostituées, qui va s'en occuper ?*

Pour venir à bout de ces pratiques ou tout au moins, de les mitiger, selon le langage consacré, les actions de communication pour le changement de comportement au Cameroun et dans l'Est de manière spécifique se font principalement via les sessions IEC (information, éducation, communication). De manière concrète, les communautés sont regroupées indépendamment de leur sexe et de leur statut social. Des messages préparés sur des thématiques précises, en lien avec la prévention des violences basées sur le genre en l'occurrence, sont partagés avec eux. L'objectif est très souvent de leur montrer les dangers liés aux différents types de violences basées sur le genre et les dangers liés aux pratiques culturelles dites néfastes, telles que les mutilations génitales féminines. L'expérience de terrain fait état de ce que le nombre de personnes concernées par les sessions d'IEC varie souvent de 20 à 40 personnes tout au plus.

Une autre façon de passer les messages en communauté est de recourir aux sensibilisations dites de Masse. Celles-ci peuvent se faire directement dans les villages ou dans les quartiers. Ici, le standard minimum observé est souvent de 50 individus au minimum. Des mégaphones et haut-parleurs sont souvent utilisés pour permettre à tous les participants d'écouter facilement les messages transmis. C'est notamment le cas dans le cadre de la célébration des journées internationales en lien avec la lutte contre les violences basées sur le genre. Cette sensibilisation de masse peut se faire aussi via les radio-communautaires.



Après une sensibilisation de masse : photo de famille avec les gagnants du quiz à Garoua-Boulai et Bétaré-Oya, 16/06/24 (crédit photo : Association Mains solidaires de Garoua-Boulai)

Cependant, il n'est pas toujours aisé de mobiliser les individus dans le cadre des IEC ou des sensibilisations de masse. Les visites dans les domiciles conduites par les agents d'exécution des projets humanitaires permettent de partager les informations avec les communautés via la méthode dite *du porte à porte*.

Une dernière technique est employée pour prévenir les risques de violences basées sur le genre dans les villages et les quartiers, est le plaidoyer. Une action qui consiste notamment à influencer de manière positive les leaders des communautés pour que ces derniers, en retour, travaillent par eux-mêmes à produire un changement de comportement des membres de leurs communautés.

La réponse quant à elle, renvoie à la prise en charge des survivant.es des violences basées sur le genre. Dans la région de l'Est, elle se fait soit via une prise en charge directe par une seule organisation humanitaire ou une institution étatique ; soit au travers d'un système de référencement des survivant.es de violences basées sur le genre.

La prise en charge directe se fait lorsque l'organisation auprès de laquelle se rend la survivante ou le survivant dispose de moyens matériels et de ressources humaines lui permettant directement de venir en aide aux personnes victimes de violations de leurs droits. Il peut s'agir d'une prise en charge médicale, d'une assistance légale, d'un soutien psychologique et émotionnel ou d'une assistance matérielle.



Remise de kits d'autonomisation aux femmes dans le cadre de la réponse humanitaire en matière de VBG dans les villages de Garoua-Boulaï 26/07/24 (Crédit photo : Association Mains Solidaires)

La réponse peut également être apportée de manière indirecte, via un circuit de référencement des cas de violences basées sur le genre. Ici, un certain nombre d'institutions humanitaires et/ou étatiques, en fonction des ressources et/ou des compétences qui sont les leurs apportent chacune un appui particulier pour que les survivant.es retrouvent une vie normale.

Les acteurs sont regroupés autour de quatre piliers principaux : *sécurité/sûreté*; *psychosocial*; *juridique* et *santé*. L'effet de contexte fait qu'un cinquième pilier est ajouté au circuit. Il prend en charge les autres secteurs de l'intervention humanitaire, en l'occurrence les questions de logement, d'autonomisation, d'éducation, d'hygiène...

Dans le fonctionnement du circuit de référencement, chaque pilier est une potentielle porte d'entrée pour les survivant.es. Si l'organisation qui accueille en premier la personne dans le besoin n'a pas la capacité de lui apporter une partie ou la totalité de l'assistance nécessaire, elle va la référer, en fonction de l'urgence chez le partenaire le plus apte à le faire.

Cette dimension de l'assistance humanitaire est la plus prisée par les bénéficiaires parce qu'elle permet souvent aux survivants.es de recevoir des soins médicaux et un appui matériel concret. La partie prévention ne bénéficie pas souvent du même crédit pour les raisons qui vont être invoquées dans la suite.

La communication pour le changement des comportements en matière de mariages d'enfants : Les « mal éduqués » peuvent-ils éduquer ?

L'éducation est un processus interactif qui impose que l'éducateur soit un modèle pour l'apprenant. Mais il arrive, très souvent que les travailleurs humanitaires, mobilisateurs communautaires mis à part, soient des personnes extérieures aux communautés au sein desquelles ils interviennent. De ce fait, certaines pratiques acceptables pour ces travailleurs font d'eux des contre-modèles pour leurs bénéficiaires, ce qui a un impact sur le message qu'ils passent dans les communautés. Cette expérience d'une travailleuse humanitaire originaire de l'Europe centrale partagée lors d'un atelier à Bertoua permet d'en faire le constat :

« J'ai fini une sensibilisation sur les dangers des mariages d'enfants. Un vieillard que j'avais remarqué dans la foule et qui était resté silencieux m'a approché pendant que je fumais en retrait du groupe. Il m'a salué. Il m'a demandé si j'étais mariée ? Je lui ai répondu non. Si j'avais des enfants ? J'ai dit non. Il m'a demandé si je ne voulais pas qu'ils donnent leurs enfants en mariage pour qu'ils vieillissent comme moi, sans maris et sans enfants et qu'en plus elles se mettent à fumer?...sur le coup, j'ai été déstabilisée... » (Elodie, 12 juin 2023).

Ce que cet extrait donne à comprendre est que la personne qui communique se doit d'être un modèle pour ceux qui reçoivent son message pour espérer un changement de comportement.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel humanitaire dans la région de l'Est est signataire du code de conduite du Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés. Celui-ci stipule entre-autre que « *Nous respecterons les cultures, coutumes et traditions de tous les peuples et éviterons d'adopter des comportements qui sont inacceptables dans un contexte culturel particulier* » (UNHCR, 2004: 8).

Pourtant, des échanges avec les leaders ont mis en évidence le fait qu'une partie de la communauté des humanitaires n'est pas perçue par les bénéficiaires comme modèle. Tel que le souligne un interviewé : « *Pour dire vrai, quand je vois ce que vos filles là font...nous ne voulons pas que nos filles soient comme elles* » (Mboussa, arrondissement de Garoua-Boulaï, 12 février 2024).

En effet, ces échanges permettent de constater que les employés humanitaires sont stigmatisés et perçus comme des acteurs de la débauche. Dans les communautés peuhles notamment l'alcool est officiellement interdit. Le fait par exemple pour les humanitaires en général et les femmes en particulier de se retrouver dans les débits de boisson, même si cela se passe en dehors des heures de travail, leur colle le stigmate de débauché.es.

Par ailleurs, les villages et les quartiers forment des sociétés d'interconnaissance. Le mariage dans ces mêmes communautés peuhles est sacré, les rapports sexuels hors mariage sont très mal vus. La vie des humanitaires est scrutée par les bénéficiaires.

Le fait pour les ceux-ci d'avoir des relations intimes avec des personnes qui ne sont pas leurs époux/épouses pose problème.

De ce fait, le « *nous ne voulons pas que nos filles soient comme elles* » traduit non seulement la condamnation de ces actes, mais peut aussi conduire au rejet du message porté par ceux qui les commettent. Ce qui nivelle par le bas une partie des actions de prévention des risques de violences basées sur le genre au travers des actions de communication pour le changement de comportements. Mais la réponse aussi n'est pas sans poser quelques problèmes.

La réponse humanitaire dans les cas de mariages d'enfants : Le caractère contre-productif du « service après-vente »

L'intervention humanitaire dans le Lom et Djérem prend en charge les survivant.es de violences basées sur le genre et la lutte contre les mariages d'enfants depuis plus d'une décennie. Mais tel que démontré plus haut, la pratique continue de prospérer. En dehors du fait que les humanitaires soient souvent considérés comme des contre-modèles, la qualité de la réponse elle-même pose souvent problème.

En effet, même si la réponse humanitaire apporte des appuis aux femmes et aux filles pour leur autonomisation, les choses ne se passent pas toujours comme prévu, du fait de la durée des projets mis en œuvre. Habituellement, leur durée est généralement de moins d'un an effectif et ne permet pas aux acteurs de la mise en œuvre de faire un suivi efficace des appuis. Il y a souvent comme un échec du *service après-vente*. L'histoire de ZARA en est illustrative.

ZARA, 16 ans était élève dans un lycée de l'Est en 2018. Elle a été mariée de force et s'est enfuie de son foyer. Elle a demandé de l'aide aux humanitaires qui l'ont accompagnée jusqu'à la dissolution du mariage. Elle est retournée à l'école pendant 1 an. Puis, elle s'est retrouvée enceinte d'un de ses voisins qui s'est enfui. La prise en charge qui s'en est suivie n'a pas permis à la fille de se tirer totalement d'affaire. Lorsque Zara a été vue pour la dernière fois en mars 2023, elle était mère de 3 enfants, sans père et vivait du sexe pour la survie.

Aujourd'hui dans sa communauté, Zara symbolise ce qui « *se passe lorsque les gens écoutent ce que les humanitaires racontent* », affirmait un leader communautaire (Gandong, le 17 février 2024).

C'est ce type d'exemples qui est mis en avant par les défenseurs du mariage forcé lorsqu'ils s'interrogent : « *si on n'envoie pas nos jeunes filles en mariage et qu'elles deviennent des prostituées, qui va s'en occuper ?...* » (Entretien du 16 février à Gado)

Ainsi, comme le montre le cas Zara, les alternatives proposées par l'action humanitaire en matière de mariage d'enfants ne permettent pas toujours d'éviter l'opprobre aux familles. Du coup, les communautés et leurs leaders s'organisent pour perpétuer une tradition (le mariage des enfants), qui les prémunit des risques de grossesses précoces et d'enfantement hors mariage, et donc d'humiliation pour lesdites familles.

Pour ne pas se prendre à dos les humanitaires et l'État, et surtout pour continuer de bénéficier de l'assistance matérielle, les communautés et leurs leaders entreprennent les

actions suivantes: Les mariages se nouent dans le secret ; l'âge des filles mariées est artificiellement augmenté, pour faire croire au respect des 18 ans recommandés par les humanitaires et l'État du Cameroun; lorsque cela n'est pas possible, les filles à marier sont délocalisées, loin de la vue des acteurs humanitaires. Des pratiques qui font artificiellement baisser les statistiques des mariages forcés dans le *Gender Based Violence Information Management System* (GBVIMS) et pourraient faire croire que la pratique recule légèrement au Cameroun et dans les villages de l'Est comme le laisse voir les différents rapports d'activités des organisations humanitaires (Osar, 2023:6)

Conclusion

La réflexion a montré que trois postures majeures semblent émerger lorsqu'on s'intéresse aux travaux qui font la critique de la mise en œuvre des activités humanitaires en Afrique au Sud du Sahara. La première a mis en avant l'incapacité des organisations humanitaires à répondre efficacement aux besoins des bénéficiaires de l'assistance. La seconde critique l'*universalisme* des modèles d'intervention, qui ne résistent pas à la réalité du terrain. Tandis que la troisième montre que la communauté humanitaire en Afrique subsaharienne (indépendamment de l'origine de ses membres) souffre du *syndrome du sauveur*. Une chose commune à ces postures a été relevée : elles mettent en avant une opposition frontale réelle ou symbolique des bénéficiaires aux «philosophies importées». Si l'expérience du Lom et Djérem a permis de faire la critique de l'action humanitaire dans l'Est du Cameroun, contrairement aux travaux précédents, elle a plutôt défendu l'hypothèse d'une *acceptation-rejet* de l'action humanitaire. En prenant l'exemple de la lutte contre les mariages d'enfants, elle a montré que les communautés dans le Lom et Djérem acceptent de changer en public parce qu'elles voudraient continuer de bénéficier de l'assistance matériel ; alors qu'en privé, elles continuent de se livrer à la pratique parce que les alternatives proposées par les humanitaires ne leur conviennent pas d'une part ; et que d'autre part, le comportement de certains acteurs ne travaille pas à rendre crédible l'action humanitaire. De ce fait, pour plus d'efficacité, il serait important que les managers des organisations de la société civile camerounaise, ceux des organisations non gouvernementales internationales, prennent en compte le fait qu'il ne suffit pas d'apposer sa signature au bas du document dit « code de conduite humanitaire » pour adopter un comportement exemplaire sur le terrain. La vie publique et la vie privée des acteurs humanitaires est scrutée par les bénéficiaires, si bien qu'elle peut influencer de manière négative ces derniers et affecter le cours des projets mis en œuvre. Ainsi, dans la mesure du possible, les actions de communication pour le changement des comportements doivent être conduites par des personnes auxquelles peuvent s'identifier les communautés (mariées avec enfants par exemple. Personnes partageant la même foi...). Il serait aussi pertinent de mettre sur pied des programmes chargés de faire des établissements scolaires des espaces sûrs pour les filles susceptibles de les préserver des grossesses précoces. Enfin, il serait indiqué de conduire des plaidoyers pour que des sanctions soient appliquées à ceux qui donnent des filles mineures en mariage.

Références bibliographiques :

Durkheim Émile, 2012. *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, l'Harmattan

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), 2023, *Rapport annuel de l'UNICEF 2022* (New York, mai)

Guilhaumou Jacques, 2012. *Autour du concept d'agentivité*, Rives Méditerranées, N°41, sous la dir. d'Anne Montenach, p. 25-34

Hamel-Charest Laurence, 2022. (2022). *De la bonne intention à l'infantilisation : quand des allochtones s'immiscent dans une recherche en milieu autochtone*. Canadian Journal of Bioethics / Revue canadienne de bioéthique, 5(2), 184–188

Kemgueu Fékou H.D, 2023. *Action humanitaire, droit et culture des réfugiés peuls de l'Est-Cameroun : entre le souhaitable et le réalisable*, in Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales, Insaniyat, 99 | 2023 Varia

Mben Lissouck Ferdinand, 2020. *Les apprentissages féminins de la conjugalité et de la sexualité dans un camp de réfugiés au Cameroun : Injonctions normatives et usages du droit*, in **Aurélié Fillod-Chabaud et Laura Odasso** (dir.), *Faire et défaire les liens familiaux. Usages et pratiques du droit en contexte migratoire*, Presses de l'Université de Rennes, 2020.

Olivier de Sardan Jean-Pierre, 2021. *La revanche des contextes. Des mésaventures de l'ingénierie sociale, en Afrique et au-delà*, Paris, Karthala.

Organisation Suisse d'Aide aux Réfugiés (OSAR), 2023. *Cameroun : mariages forcés et féminicides – Renseignement de l'analyse-pays de l'OSAR*, Berne, le 14 avril

Tchindjang, Mesmin et al., 2017. *Mine contre forêt et conservation au Cameroun: Enjeux de l'évaluation environnementale du secteur minier pour le développement durable au Cameroun*, disponible sur <https://orbi.uliege.be/handle/2268/238118>, consulté le 28 juillet 2024.

UNHCR, 2004. *Code de conduite et commentaires sur le code y compris la circulaire du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et la violence sexuelles*, (ST/SGB/2003/13)

www.actioncontrelafaim.org/a-la-une/une-approche-transfrontaliere-pour-des-solutions-durables, consulté le 11 mars 2024) .

9. Rôle de la femme dans la prévention et la gestion des conflits en Afrique sahélienne

ABOUBACAR ABDOU Mouhamadou

Université Abdou Moumouni de Niamey, Niger

Email : mahamadouaboubacar271@gmail.com

Résumé

Dans l'histoire de l'humanité, la femme a joué un rôle fondamental dans la prévention et la gestion des conflits. Aujourd'hui dans le contexte de fragilité et de conflit que continue de vivre la population sahélienne, les femmes sont engagées dans la consolidation de paix avec détermination. Dans certaines localités, elles ont amené les belligérants à déposer les armes grâce à leur statut de mères, épouses ou sœurs. Nous nous attacherons de montrer à travers cet article, la place que la femme occupe dans la prévention et la gestion des conflits au Sahel. Ce texte examinera les contributions spécifiques des femmes aux efforts de médiation dans les conflits locaux, nationaux et internationaux. Il s'agit aussi de comprendre les stratégies d'intervention adoptées par les femmes dans leurs efforts de consolidation de la paix et étudier le rôle que la femme peut jouer aujourd'hui dans la recherche d'une solution pacifique aux crises en cours dans la région du Sahel. Par une application rigoureuse des canons méthodologiques propres aux sciences historiques, la recherche s'est faite sur la base des sources écrites et orales.

Mots-clés : Conflits, paix, femme, prévention, gestion, Sahel.

Introduction

La région de l'Afrique sahélienne a connu une augmentation de conflits armés au cours des dernières années notamment au Niger, au Mali et au Burkina Faso. En plus des crises sécuritaires et institutionnelles aux dimensions régionales très souvent liées à l'expansion de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, il convient d'ajouter les différends liés aux processus électoraux aux conséquences déstabilisatrices y compris des transitions interminables et les nouvelles menaces à la stabilité de la sous-région (la criminalité transnationale et le trafic de drogue) et qui exigent plus d'action des États avec une contribution efficace de la société civile singulièrement des jeunes et des femmes.

Notre recherche a pour objectif principal d'analyser l'impact de l'implication des femmes sur la durabilité des accords de paix au Sahel avec un focus sur le Niger, en identifiant les obstacles à leur participation ainsi que les facteurs qui favorisent leur engagement dans la résolution des conflits. Pour atteindre nos objectifs, nous avons utilisé une approche mixte combinant des entretiens avec des femmes leaders et une revue de littérature pour contextualiser nos résultats.

Les facteurs favorisant l'implication des femmes

Avec la multiplication des conflits internes et régionaux au cours des dernières décennies et la préoccupation mondiale pour les questions de sécurité, la résolution des conflits et la consolidation de la paix deviennent des champs d'étude à part entière, qui revêtent un intérêt sur les plans tant pratiques que théorique.

Mais, dans la plupart des recherches en cours, on ne s'est guère soucié d'intégrer la problématique des femmes comme une composante explicite des initiatives de paix. Politiques, praticiens et universitaires doivent examiner les raisons pour lesquelles les préoccupations des femmes ne reçoivent pas l'attention qu'elles méritent au stade de l'analyse théorique et dans les actions concrètes qui en découlent (ROFAF, 2013, p.2).

Si la guerre est souvent l'affaire des hommes, la paix est plutôt celle des femmes, ceci n'est peut-être pas automatique mais l'expérience montre, cependant, que la discussion et la médiation permettent parfois à des femmes appartenant à des groupes rivaux dans un conflit de trouver plus facilement un terrain d'entente. Elles sont donc une force pour la paix et la réconciliation et doivent être mieux intégrées dans les processus de paix (ROFAF, 2013, p.2).

- Dans un premier temps, les femmes et les filles vivent les conflits armés différemment des hommes et des garçons. En effet, certains aspects tels l'âge, l'ethnie et l'identité de genre, vont affecter la façon dont ces dernières deviennent impliquées dans le conflit et vont influencer leur sort pendant et après celui-ci ;
- Dans un deuxième temps, la paix dépend d'une pleine et égale participation des femmes et de tout autre groupe marginalisé, dans les prises de décisions portant sur des questions globale, nationale et/ou locale. La paix durable n'est donc pas possible en marginalisant les femmes des processus ;
- Dans un troisième temps, en raison de leurs rôles traditionnels les femmes se retrouvent bien souvent avec la tâche de tout reconstruire (notamment de rebâtir l'esprit de la communauté) or, on ne leur demande que rarement leur avis (Onyejekwe, 2005, p. 303 ; Shoemaker, 2005, p. 15). ;
- Quatrièmement, la guerre mène à une redéfinition des rôles traditionnels accordés aux sexes et permet une relative émancipation des femmes alors que plusieurs d'entre-elles se retrouvent subitement chefs de famille. La fin d'un conflit présente donc des opportunités *d'empowerment* (selon la définition de Kabeer (2003), soit ; les « processus par lesquels les personnes dépourvues de la capacité à faire des choix (de vie stratégiques) acquièrent cette capacité. » pour les femmes. Ce n'est donc pas après, mais bien pendant le conflit et lors des négociations qu'il faut aborder ces questions.

Comment les femmes se sont-elles impliquées dans la promotion et la consolidation de la paix ?

Les femmes adoptent des techniques et des astuces à la fois modernes et traditionnelles pour la prévention et la gestion des conflits.

- Les femmes ont inscrit leur action dans le processus démocratique en cours. Elles ont constitué des associations (ONG) pour la sauvegarde de la paix ;
- Les femmes vont raconter leur histoire pour vaincre la haine de l'autre au cours de colloques, de séminaires de formations et même dans des publications ;
- En raison de leur rôle dans la communauté en tant que mère, épouse et dispensatrice de soins, elles sont plus susceptibles de connaître les inquiétudes de leur entourage et par conséquent de les dévoiler au grand jour afin de prendre des actions communes pour les contrer ;

En coulisse, étant donné qu'elles se retrouvent généralement en dehors des contextes formels au sein même de leur société, les femmes ont plus tendance à initier (elles-mêmes ainsi qu'au sein de leur communauté) les processus de paix de type informel.

Mali par exemple, le processus de paix commence lorsque les mères des combattants décident d'aller à la rencontre de ces derniers retranchés dans le désert pour leur parler. Bien que leur implication ait eu lieu à un niveau très informel, celle-ci a permis d'ouvrir l'espace au dialogue et donc à la tenue de pourparlers au niveau formel.

L'adoption unanime de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité s'avère donc une étape importante dans la compréhension par la communauté internationale de l'importance d'intégrer les femmes dans les processus de paix. Elle souligne aussi le succès politique des organisations communautaires visant à faire le pont entre ces dernières, œuvrant au sein des sociétés déchirées par la guerre, et l'appareil international.

Au plan Africain et régional, les chefs d'États et de gouvernement, se sont engagés à mettre en œuvre l'égalité de genre en tant qu'objectif majeur de l'Union africaine tel que stipulé dans l'article 4 (1) de l'acte constitutif de l'Union Africaine. Ainsi, une déclaration solennelle sur l'égalité du genre en Afrique a été adoptée par la conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union Africaine en juillet 2004 à Addis-Abeba en Éthiopie.

Il convient aussi de relever l'entrée en vigueur du protocole sur les droits de la femme en Afrique, et précisément ses articles 10 et 11 relatifs aux droits de la femme en situation de conflits (Z. P. Nomo, 2009, p.3). Ce protocole a été adopté par la conférence des chefs d'État et de Gouvernement à Maputo en juillet 2003. L'accent a été mis ici sur la discrimination et la violence à l'égard des femmes. Mais le protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits de la femme en Afrique, a été rejeté dans son intégralité par certains pays comme le Niger où malheureusement la situation des femmes est préoccupante.

Les mécanismes qui empêchent les femmes d'avoir accès aux forums de négociations

Malgré le fait qu'il a été démontré que les femmes sont actives et cherchent à participer aux processus de paix, celles désirant joindre les discussions et les divers forums de négociations sont confrontés à de nombreux obstacles.

Barrières socio-culturelles : Les normes et les traditions sociales limitent la participation des femmes aux processus de prise de décision et aux activités de paix et de sécurité, en les reléguant souvent aux rôles traditionnels de soins et de soutien familial ;

Inégalités économiques : Les femmes du Sahel sont confrontées à des obstacles économiques tels que le manque d'accès aux ressources financières, à la terre et aux opportunités économiques, ce qui limite leur capacité à jouer un rôle actif dans la construction de la paix et le développement communautaire ;

Faible représentation politique : Les femmes sont sous-représentées dans les instances politiques et les organes de décision, ce qui limite leur capacité à influencer les politiques et les programmes liés à la paix et à la sécurité. L'absence généralisée des femmes dans des postes de leadership au sein de l'appareil gouvernemental des états en faillite (failed states) de partis politiques ou même des organisations non étatiques, est probablement la raison la plus plausible qui explique leur absence des discussions sur la paix. Si certaines femmes détiennent des positions de leadership dans des groupes d'oppositions ou dans le gouvernement comme au Niger, elles restent largement exclues des processus décisionnels de haut niveau. La réticence de certaines à s'investir dans le milieu politique compliquent le problème. D'autres ne perçoivent pas leur activisme comme ayant une portée politique alors qu'elles s'en prennent pourtant à des problématiques sensibles et hautement politiques. Bien qu'elles parviennent à sensibiliser le public quant à ces questions, elles restent dans la sphère informelle et ne cherchent pas à obtenir une représentation aux pourparlers de paix. L'exclusion des femmes (et particulièrement de celles représentant la société civile), de ces processus découlent des failles systémiques inhérentes aux structures et aux processus mêmes des négociations.

Manque de financement et de soutien : Les initiatives visant à promouvoir le rôle des femmes dans la prévention et la gestion des conflits ont souvent du mal à obtenir un financement adéquat et un soutien institutionnel, ce qui entrave leur efficacité et leur durabilité ;

Manque de sensibilisation et d'éducation : La sensibilisation sur l'importance du rôle des femmes dans la construction de la paix et la résolution des conflits est souvent limitée, ce qui peut contribuer à maintenir les stéréotypes de genre et les inégalités ;

Conclusion

Notre travail montre les multiples stratégies utilisées par les femmes afin de se faire entendre et a passé en revue les divers mécanismes qui empêchent les femmes de participer pleinement aux processus de paix. Force est de constater que la participation des femmes aux processus de négociations reste une entreprise complexe. En plus d'être confrontées à des obstacles d'ordre culturel, elles sont aussi, règle générale, défavorisées sur le plan économique (ne peuvent se déplacer à l'international pour assister notamment aux forums de négociations) et éducatif et souvent ne possèdent que peu ou pas d'expérience à prendre le podium dans les forums à dominance mâle. Elles ne jouissent pas entièrement de leurs droits de participation lors des processus de paix (C. Milot, 2013, p.56). Elles subissent une discrimination basée sur leur sexe non seulement au sein de leur propre communauté.



La participation égale des femmes et des hommes au processus de paix contribue à une paix plus inclusive et durable. La paix est la clé du développement. Cette paix sans laquelle aucun idéal ne peut être atteint, aucun développement durable n'est possible. Aucun pays ne peut réussir tant que tous ses citoyens n'ont pas les moyens de contribuer à son avenir. Et aucune paix ne peut s'inscrire dans la durée si les femmes n'ont pas les moyens de jouer un rôle central (La Croix, 2014, p.22).

Références bibliographiques

CLUB DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE DE L'OUEST DE L'OCDE, *Initiative de valorisation des capacités africaines endogènes dans la gouvernance et la prévention des conflits*, Tome 2, compilation des documents de travail présentés à l'atelier de lancement de l'initiative, Niamey (République du Niger), 26 au 28 avril 2006.

ITOUA ONDET Maixent Cyr, 2006, Genre et paix ! Les femmes dans la résolution des conflits au Congo Brazzaville, Thèse de Doctorat en Sociologie politique, Université de Grenoble.

MILOT Catherine, 2013, Femmes, conflits armés et processus de paix : victimes, spectatrices, protagonistes, mais surtout... actrices ! Mémoire de Maîtrise ès en études des femmes, Institut d'études des femmes, Université d'Ottawa.

NOMO ZIBI P., 2009, *Les femmes victimes de conflits armés en Afrique et la réforme du secteur de la sécurité*, ONUFEM, Directrice de Femmes, sécurité et développement/ Women, security and development, Consultante en maintien de la paix, en genre et en développement international.

ONYEJEKWE J. Chineze, 2005, « Les femmes, la guerre, la consolidation de la paix et la reconstruction », in *Revue internationale des sciences sociales* n° 187, pp. 301-307.

ROFAF, 2013, *Rôle de la femme pour une paix durable en Afrique*, Togo, Tribune n°12.

Webographie

La Croix, Avril 2014, <http://www.lacroix.com/Actualite/Monde/Pour-John-Kerry-les-femmes-sont-essentielles-a-la-paix-2014-03-08-1117128> (consulté le 10/06/2024).

ONU Femmes, « Participation des femmes aux négociations de paix : Présence et influence », août 2012, (consulté le 10/06/2024).

Site Internet d'ONU Femmes, « Les femmes, la paix et la sécurité », (consulté le 10/06/2024). <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/peace-and-security>

Site Internet d'ONU Femmes, Centre virtuel de connaissances pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles, « Les femmes, la paix et la sécurité », (consulté le 11/06/2024), <http://www.endvawnow.org/fr/articles/1488-les-femmes-la-paix-et-la-securite-.html>

Conseil de sécurité des Nations Unies, Texte de la Résolution 1325 (2000), (consulté le 11/06/2020).

10. Les femmes et l'économie informelle au Niger : dynamiques d'agentivité dans les régions de Tahoua et Zinder

Aïssa Diarra - Chercheure enseignante - LASDEL

Introduction

Le Niger est classé parmi les pays les plus pauvres du monde avec 41,8% de la population considéré comme étant en situation d'extrême pauvreté (World Bank, 2021). Ce contexte socio-économique difficile est aggravé par un indice de développement du genre relativement faible, estimé à 0,724, reflétant d'énormes inégalités entre les hommes et les femmes, notamment en termes d'accès aux opportunités économiques. Par ailleurs, le pays est confronté à une série de crises structurelles et conjoncturelles, incluant l'insécurité, les instabilités politiques, les déficiences dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et du marché de l'emploi.

Malgré certains progrès réalisés en matière d'inclusion des femmes sur le marché du travail, la proportion de travail rémunéré reste très faible, en particulier pour les jeunes femmes (INS, 2019). Cette réalité est le reflet de deux défis structurels : un accès très limité à des emplois décentés, et des normes sociales restrictives qui perpétuent les inégalités de genre. Malgré certains efforts du gouvernement nigérien pour répondre à ces défis, comme les programmes de formation professionnelle et d'apprentissage, qui ciblent aussi bien les jeunes scolarisées que les non-scolarisées, un obstacle majeur se dresse : la diminution notable des ressources financières et matérielles disponibles, du côté de l'Etat comme du côté de l'aide extérieure, dont le pays est très dépendant. De plus, les solutions apportées par les partenaires internationaux ne tiennent pas toujours compte des spécificités culturelles et des dynamiques locales, limitant ainsi leur impact durable.

Face à ces contraintes, des femmes (jeunes et d'âge mûr) se tournent vers l'économie informelle comme une alternative. Ce secteur, souvent perçu comme plus accessible et mieux adapté aux réalités sociales et économiques des communautés, constitue un espace économique et social où les femmes peuvent mobiliser leurs ressources limitées pour s'insérer dans des activités génératrices de revenus. L'économie informelle offre non seulement des opportunités de subsistance, mais aussi des moyens pour ces femmes de développer leur agentivité, en négociant avec les contraintes sociales et économiques qui pèsent sur elles.

La notion d'agentivité (*agency*) théorisée par Giddens (1984) désigne la capacité d'un individu à agir de manière autonome et à prendre des décisions stratégiques dans des contextes de contraintes structurelles (*cf.* aussi Kabeer, 1999). Dans une perspective féministe, elle est souvent interprétée comme un moyen par lequel les femmes redéfinissent leur place au sein d'un système patriarcal, à travers des actions conscientes et stratégiques visant à contourner ou transformer les normes sociales dominantes (Butler, 1997). Dans le cadre de la recherche que nous avons menée, l'agentivité des jeunes femmes nigériennes se traduit par des initiatives visant à briser le cycle de la pauvreté et à surmonter les normes

sociales contraignantes, tout en tenant compte des réalités complexes de leurs environnements économiques et culturels.

Cependant, leur participation à l'économie informelle soulève plusieurs interrogations. Quelles stratégies adoptent-elles pour accéder aux opportunités économiques ? Comment mobilisent-elles leurs réseaux, leurs compétences et leurs ressources pour surmonter les obstacles inhérents à leur condition ? Enfin, dans quelle mesure cette participation renforce-t-elle leur pouvoir d'agir (agentivité) dans une société où les normes patriarcales restent profondément ancrées ?

Ces questions sont au cœur de cet article qui explore les dynamiques de l'agentivité de femmes jeunes et d'âge mûr, engagées dans l'économie informelle dans les régions de Tahoua et Zinder. Nous posons comme postulat que, malgré les contraintes socio-économiques et institutionnelles, il existe pour les jeunes femmes des opportunités de transformation sociale et économique. Elles se saisissent habilement de ces opportunités, en déployant des stratégies innovantes pour naviguer dans un environnement complexe. Elles jonglent avec les normes sociales, souvent restrictives, tout en tirant parti des ressources institutionnelles disponibles, qu'elles soient étatiques, ou proviennent d'ONG, de fondations ou d'agences onusiennes.

Cette contribution vise à mettre en lumière leurs expériences et leurs stratégies dans un contexte marqué par de multiples vulnérabilités, mais aussi par des opportunités d'innovation et de résilience sociale.

Après avoir présenté l'approche méthodologique, nous présenterons le contexte socio-économique, avant de décrire les formes d'agentivité des jeunes femmes.

Cet article s'appuie sur les résultats d'une étude menée en 2020 sur la question de l'inclusion sociale des jeunes au Niger, à partir d'une approche pluridisciplinaire. Elle a été financée par l'Agence française de Développement. Cette étude a permis de recueillir un corpus riche et diversifié de données portant sur les enjeux d'inclusion sociale des jeunes hommes et femmes dans les régions de Zinder et Tahoua. Cependant, cet article se focalise spécifiquement sur les femmes, en explorant en profondeur leurs expériences, leurs trajectoires, ainsi que les dynamiques qui façonnent leurs stratégies d'agentivité au sein d'environnements sociaux marqués par des contraintes et des opportunités multiples.

Approche méthodologique

L'étude repose sur une méthodologie mixte combinant des approches quantitatives et qualitatives. Les enquêtes de terrain ont été menées à plusieurs étapes entre octobre 2019 et février 2021.

Les méthodes quantitatives utilisées reposent sur l'exploitation de données statistiques nationales issues d'enquêtes longitudinales réalisées auprès des mêmes foyers sur plusieurs années. Ces données permettent de retracer les trajectoires de pauvreté, offrant une vision dynamique de l'évolution des conditions de vie au fil du temps. L'analyse de ces données a identifié diverses transitions dans le statut socio-économique des ménages, tout en mettant en lumière les facteurs associés à ces évolutions. Elle a permis en particulier de :

1. Mettre en évidence les disparités régionales et genrées.
2. Évaluer l'impact des interventions institutionnelles et des initiatives locales sur les trajectoires des jeunes.

Les méthodes qualitatives ont permis une compréhension fine des expériences individuelles et collectives. Elles ont été déployées de manière complémentaire pour approfondir les analyses quantitatives en documentant les perceptions, les motivations et les stratégies des jeunes dans l'économie informelle. Les enquêtes étaient une combinaison d'entretiens individuels et de discussions de groupe. Les entretiens individuels reposaient sur des histoires de vie pour comprendre les trajectoires des jeunes. L'approche par le récit de vie a permis ainsi de recueillir leurs perceptions de leurs environnements socio-économiques, les événements qui sont survenus dans leurs parcours de vie, les défis spécifiques auxquels les jeunes femmes ont été confrontées, les processus décisionnels, les acteurs qui ont joué un rôle important dans leurs trajectoires et leurs logiques d'action.

Des entretiens individuels ont également été menés avec des informateurs clés (membres de la communauté proches des jeunes) et des acteurs institutionnels (niveau local et central) afin de comprendre les interactions entre les jeunes et les institutions qu'elles soient communautaires ou gouvernementales.

Des entretiens de groupe, alternant entre groupes mixtes et séparés, ont été menés avec des leaders locaux. Ces discussions visaient, d'une part, à recueillir leurs perceptions historiques sur les événements survenus aux niveaux méso et macro ayant impacté la vie locale, et d'autre part, à obtenir des informations détaillées sur les normes sociales et économiques qui régissent les dynamiques locales.

Les enquêtes de terrain ont été réalisées sur quatre sites dans les régions de Zinder et Tahoua, sélectionnés pour refléter la diversité des dynamiques économiques et sociales entre les contextes ruraux et urbains. L'objectif était de capturer les particularités locales tout en identifiant des tendances générales.

- **Zinder**
 - *Dogo* (rural)
 - *Karakara* (urbain)
- **Tahoua**
 - *Bambey* (rural)
 - *Gueben Zogui* (urbain)

Contexte politique et dispositifs institutionnels en matière d'inclusion sociale des jeunes

Le profil démographique du Niger suscite des préoccupations au sein de la communauté internationale en raison des défis qu'il pose à la croissance économique du pays. Avec une population composée à 66 % d'individus de moins de 25 ans, le nombre de personnes actives reste faible comparé à la forte proportion des inactifs, majoritairement constitués d'enfants et de jeunes. Par ailleurs, le travail des enfants concerne plus de 15 % de la population active, en contradiction avec l'objectif de scolarisation universelle, une situation

préoccupante qui compromet l'avenir éducatif et économique du pays (INS, décembre 2006).

Conscient de ces défis, le gouvernement nigérien a déclaré son ambition de promouvoir une jeunesse « dynamique, émancipée, responsable et adhérant aux principes de la bonne gouvernance, tout en jouant un rôle central dans le développement économique, social et culturel du pays » (Politique nationale de la jeunesse, 2015). Cela se traduit par une politique en principe axée sur l'emploi, considéré comme un vecteur essentiel d'inclusion sociale et économique pour cette tranche de la population.

Pour concrétiser cette vision, le gouvernement a élaboré deux principaux documents stratégiques :

- La Politique nationale de l'emploi (PNE), qui vise à créer des opportunités économiques et à réduire la vulnérabilité des jeunes au chômage.
- La Politique nationale de la jeunesse (PNJ), qui s'articule autour de l'épanouissement des jeunes, de leur responsabilisation et de leur intégration sociale.

Ces deux politiques s'inscrivent dans le cadre plus large de la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP), qui constitue la référence nationale en matière de développement économique et social. En outre, la transversalité des problématiques liées aux jeunes a conduit à l'élaboration de politiques complémentaires dans des secteurs tels que l'éducation, la santé, l'entrepreneuriat et l'inclusion sociale. On peut noter, parmi les principales politiques publiques du Niger orientées vers l'inclusion et le développement des jeunes :

- La Politique nationale de la population : elle met un accent particulier sur la jeunesse en soutenant des initiatives visant leur autonomisation, notamment à travers des actions en matière d'éducation, de santé reproductive et d'intégration économique.
- La Politique nationale de protection sociale : elle a pour objectif de réduire la vulnérabilité des populations, notamment des jeunes, en luttant contre le chômage, la précarité et les inégalités sociales.
- La Politique nationale de santé : elle vise à améliorer l'accès des jeunes à des services de santé de qualité, incluant la santé reproductive, la lutte contre les maladies endémiques, et la sensibilisation sur les enjeux de santé publique.
- La Politique nationale d'éducation et de formation : elle met l'accent sur la formation technique et professionnelle pour répondre aux besoins du marché du travail, avec des initiatives comme les centres d'alphabétisation et de formation pour adultes, qui permettent aux jeunes de développer des compétences de base en lecture, écriture et calcul ; et les formations professionnalisantes proposées dans les Centres de Formation en Développement Communautaire (CFDC).

Deux caractéristiques majeures se dégagent de l'évolution récente de ces politiques :

1. Une focalisation accrue sur les jeunes : les réformes des dernières années ont permis de recentrer les politiques d'emploi sur cette tranche de la population,

rompant avec les approches antérieures où les jeunes étaient englobés dans des dispositifs généraux. Aujourd'hui, les discours et programmes politiques intègrent explicitement les problématiques spécifiques des jeunes.

2. La promotion de l'entrepreneuriat et de l'auto-emploi : les politiques actuelles accordent une attention particulière à l'entrepreneuriat, en encourageant l'auto-emploi comme moyen de créer de nouvelles opportunités pour les jeunes. Cette orientation trouve ses racines dans les réformes économiques mises en place à la suite des programmes d'ajustement structurel impulsés par la Banque Mondiale et le FMI. Le Programme d'appui à l'initiative privée et à la création d'emploi, par exemple, a été l'une des premières initiatives visant à promouvoir l'entrepreneuriat, bien qu'à l'époque, il s'agisse principalement de reconverter les fonctionnaires incités au départ volontaire.

Cependant, malgré ces efforts, d'énormes lacunes subsistent dans la mise en œuvre et la coordination de ces différentes politiques

Le financement des politiques en faveur des jeunes repose en grande partie sur l'aide extérieure, avec des moyens nationaux très insuffisants pour garantir leur mise en œuvre effective. De plus, la gouvernance des politiques de l'emploi des jeunes est marquée par une fragmentation des documents stratégiques, ce qui nuit à la cohérence et à l'efficacité des actions. Par exemple, bien qu'une évaluation de la PNE (2008-2012) ait été réalisée, celle-ci n'a pas été suivie d'une nouvelle version actualisée. Lors des enquêtes, l'existence d'un « draft 0 » pour une nouvelle PNE a été évoquée.

Formes variées d'agentivité des jeunes femmes

De nombreuses études ont montré que le foncier, qu'il s'agisse de terres cultivables ou de parcelles d'habitation, reste un enjeu économique et de pouvoir dans les stratégies des acteurs au niveau des deux régions (Bonkaney et alii, 2021 ; Gnoumou & Bloch, 2003). Toutefois, les populations ont appris à diversifier leurs sources de revenus et essaient d'améliorer leurs statuts socio-économiques à travers plusieurs activités de subsistance. Nous entendons par activités de subsistance « *des tâches répétitives propres à un secteur pourvoyeur de revenus comme l'agriculture, le pastoralisme, la pêche, l'emploi salarié au sein d'un secteur commercial ou l'entrepreneuriat* » (HCR, 2014). Dans les deux régions étudiées, celles-ci se déploient beaucoup plus dans le secteur informel où des formes d'agentivité émergent et non seulement soutiennent le quotidien des communautés mais aussi permettent d'envisager des projets.

« L'argent du condiment » source d'épargne discrète

Nous sommes à Bambey, un village situé dans la région de Tahoua, chef-lieu de la commune rurale de Bambaye. Fondé en 1906, le village était initialement rattaché à la chefferie de canton de Tahoua avant d'être érigé en chef-lieu de canton à la fin de la période coloniale, dans les années 1950. Depuis cette époque, quatre chefs de canton se sont succédé, marquant différentes étapes de son développement.

Auparavant, selon des membres de la communauté interrogés, l'agriculture était prospère, les récoltes abondantes permettaient de subvenir aux besoins des ménages. Aujourd'hui, les terres sont devenues moins productives. Les activités économiques du village en dehors

de l'agriculture sont centrées sur le tissage de feuilles de palmier doum et de coton. Les principaux emplois dans le village incluent la fabrication de briques, le ramassage de paille, l'enseignement et la migration. Cependant, la migration des jeunes vers les grandes villes africaines a ouvert de nouvelles opportunités économiques.

Ce sont les transferts d'argent des migrants qui constituent la principale source de revenus. Malheureusement, durant ces dernières années les migrations vers la Libye ont été gravement compromises en raison de nombreux cas de kidnapping. Les demandes de rançons ont considérablement vulnérabilisé de nombreuses familles, les obligeant à vendre leurs biens ou à s'endetter pour sauver leurs proches.

Dans ce contexte, l'autonomie des femmes demeure une question cruciale en termes de développement local. Bien que constituant une part importante de la population active rurale, elles sont confrontées à des normes sociales patriarcales, un accès limité à l'éducation et une quasi-exclusion des décisions économiques et politiques. Au-delà des initiatives mises en place par les ONG internationales, émergent des formes d'agentivité endogènes, illustrées par des exemples comme celui de Gobila.

Gobila et sa stratégie discrète

Gobila est née en 1990 à Mooga, dans le village de Talkouri, au sein d'une famille de cultivateurs. Bien qu'elle n'ait jamais fréquenté l'école publique, elle a suivi des cours à l'école coranique afin d'apprendre à prier, selon ses propres mots. À l'âge de 15 ans, elle s'est mariée. Son époux, originaire de Bambey mais résidant à Abidjan où il avait migré, l'a rencontrée dans son village et a demandé sa main à ses parents. Déjà marié, il a fait de Gobila sa seconde épouse.

Après leur mariage, Gobila a passé deux mois avec sa belle-famille à Bambey, participant aux tâches domestiques avec les autres femmes de la concession. Elle a ensuite rejoint son mari à Abidjan, où elle partageait une cour avec sa coépouse. À cette époque, son mari était commerçant, vendant du riz et des condiments, et son activité prospérait. Elle décrit cette période comme étant marquée par une certaine abondance alimentaire : grâce aux revenus de son mari, elle et sa coépouse pouvaient acheter des condiments frais au marché, un luxe comparé à leur village où seuls des condiments secs étaient souvent disponibles.

Bien qu'elle ne mène pas d'activité génératrice de revenus, Gobila avait développé une stratégie discrète d'épargne. Elle mettait de côté une partie de l'argent destiné aux condiments pour envoyer des fonds à sa mère au village. Avec cet argent, sa mère achetait des moutons en son nom, ce qui constituait ainsi une épargne.

Mais cette situation a basculé lorsque le commerce de son mari a commencé à décliner. La famille a quitté Abidjan pour retourner au village, laissant le fils aîné de la coépouse sur place pour gérer la boutique du père. Ce dernier, ainsi qu'un autre fils parti en migration en Libye, envoient régulièrement de l'argent pour subvenir aux besoins de la famille. Par ailleurs, son mari s'appuie désormais sur la production de son champ pour répondre aux nécessités quotidiennes.

Cependant, elle ne reçoit aucune aide financière des enfants de sa coépouse, qui envoient leurs contributions exclusivement à leur mère.

La vie de Gobila s'est encore compliquée après sa dernière maternité. Son état de santé s'est gravement dégradé, entraînant une paralysie partielle affectant son bras et sa jambe droits. Bien que son mari l'aide à couvrir une partie de ses frais médicaux, elle puise dans ses économies en vendant plusieurs de ses moutons pour financer ses soins.

Aujourd'hui, elle nourrit un grand projet : envoyer son fils aîné, déscolarisé, en migration pour qu'il puisse, à son tour, soutenir financièrement la famille. Pour concrétiser cet objectif, elle prévoit de vendre les moutons qui lui restent, espérant ainsi bâtir une nouvelle source de soutien économique pour elle et sa famille.

La stratégie d'agentivité de Gobila reflète une combinaison de résilience, d'adaptation et de capacité à naviguer dans des contraintes sociales, économiques et culturelles complexes.

Elle a développé une forme d'autonomie économique en mettant de côté une partie de l'argent alloué aux condiments. Cette épargne, bien que modeste, lui a permis d'investir dans l'embouche. Cette stratégie témoigne de sa capacité à mobiliser des ressources limitées pour sécuriser un capital économique sous forme d'actifs (les moutons).

Dans sa stratégie, Gobila s'appuie sur les relations intergénérationnelles et familiales pour se construire économiquement. Par exemple, elle confie à sa mère la gestion de ses économies pour l'achat de moutons. Cette stratégie montre comment les femmes exploitent les réseaux sociaux et familiaux pour contourner les contraintes liées au système patriarcal.

Le retour au village après l'effondrement du commerce de son mari a marqué une transition dans ses conditions de vie. Il faut également souligner qu'elle évolue dans un environnement où la polygamie influence la répartition des ressources. Alors que les fils de la coépouse soutiennent financièrement leur mère, Gobila ne bénéficie pas de cette aide. Cette situation met en lumière les défis supplémentaires auxquels elle fait face dans la compétition entre coépouses pour l'accès aux ressources familiales. En l'absence d'activités génératrices de revenus formelles, elle a su utiliser les ressources à sa disposition (épargne, moutons, soutien familial) pour maintenir un certain degré d'indépendance financière. Ce sont sur ces ressources internes qu'elle envisage d'envoyer son fils aîné en migration pour contribuer aux revenus familiaux. Cette décision, bien qu'imposée par la nécessité, reflète une prise d'initiative stratégique pour diversifier les sources de revenus et assurer une certaine sécurité économique.

« Jogol » : l'économie informelle autour des divorces, des mariages et autres événements sociaux

Nous sommes à Karakara, un quartier du 2^{ème} arrondissement de la ville de Zinder (région de Zinder). Situé en périphérie du centre-ville, il a été créé à l'époque coloniale pour loger les populations migrantes. Il s'est progressivement développé pour devenir un gros quartier populaire majoritairement jeune. Les jeunes du quartier KaraKara1 sont désœuvrés, ils sont majoritairement au chômage. Ils se sont regroupés en clubs dénommés *Fada* et *Palais*. Ils se plaignent des descentes inopinées des forces de l'ordre. Des rafles sont souvent

effectuées dans le quartier souvent à partir de 20h. Il y a des lieux de vente des stupéfiants et où la délinquance est importante. Mais il y'a aussi des lieux où la vie est calme.

Le commerce occupe une place centrale dans les dynamiques économiques locales, principalement sous la forme d'économies de subsistance, particulièrement pour les femmes. Ces activités visent à répondre aux besoins quotidiens de leurs familles tout en assurant les relations sociales lors d'événements comme les mariages, baptêmes, décès ou fêtes religieuses. Parmi les activités commerciales courantes figurent la vente de plats cuisinés, de boissons ou de friperies, souvent en ambulatoire (*tala*) ou à domicile. Dès l'âge de 8 ans, les enfants commencent à contribuer à l'économie familiale, principalement à travers la vente ambulatoire, renforçant ainsi les revenus du ménage.

L'acquisition de biens fonciers se fait surtout par héritage. C'est ainsi que les femmes divorcées peuvent parfois avoir droit à une parcelle où elles peuvent habiter avec leurs enfants qui souvent sont à leurs charge. Les parents peuvent aider : les pères comme les mères. Les femmes peuvent aussi hériter d'un certain montant qui leur permet d'acheter une parcelle.

À Karakara, comme dans la plupart des régions du Niger, le mariage est une institution centrale régie par des normes socio-culturelles profondes. Le célibat y est socialement mal perçu : une personne accomplie est une personne mariée. Au niveau national, les statistiques montrent une prévalence élevée du mariage précoce : 76,3 % des femmes sont mariées avant 18 ans, et 28 % avant 15 ans (UNICEF, 2019). Face à cette situation, le gouvernement nigérien s'est engagé à faire de la lutte contre le mariage précoce une priorité dans sa politique de population. Nos interlocuteurs à Karakara trouvent que les mariages précoces sont moins fréquents, mais en partie en raison de l'augmentation du montant de la dot. Cependant, le mariage demeure un événement central dans les trajectoires de vie, marqué par des échanges de biens et de ressources entre les familles. La dot, la valise et le trousseau matrimonial occupent une place clé dans ces transactions. La dot est fixée officiellement par les communautés, dans le but de limiter les dépenses, mais elle tend à augmenter avec le temps. Du côté des femmes, le trousseau matrimonial, comprenant des meubles, vaisselle, pagnes, vivres, et articles de décoration, est une charge importante. Sa constitution repose principalement sur une mobilisation collective féminine au sein des familles, principalement la future mariée, sa mère et ses tantes.

Pour financer ces dépenses, certaines femmes puisent dans leurs parts d'héritage (vente de parcelle ou autres biens familiaux), tandis que d'autres migrent vers les centres urbains à la recherche de revenus (*cf.* Oumarou, 2025). En cas de divorce, les meubles du trousseau restent la propriété de la femme, formant une épargne mobilisable pour un éventuel remariage ou pour répondre à des besoins imprévus. Ce système génère des opportunités économiques autour des meubles d'occasion.

Le commerce de meubles d'occasion, connu sous le nom de *jogol* en haoussa, est une activité économique informelle qui s'est développée à Karakara. Contrairement à la définition classique du troc, le *jogol* dépasse l'échange direct d'objets pour inclure la circulation d'argent et l'intervention de réseaux d'acteurs multiples et divers. Ce commerce, largement pratiqué par les femmes, repose sur des normes sociales de genre et est particulièrement florissant dans un contexte marqué par la fréquence élevée des mariages,

divorces et baptêmes. Ces événements incitent les ménages à renouveler leurs meubles ou à troquer des biens anciens contre des meubles d'occasion.

Bien que le *jogol* soit informel, il est une activité légitime et acceptée dans la communauté. À la différence d'une autre forme documentée de *jogol* dans le secteur de la santé, associée à des pratiques illicites, le *jogol* de Karakara illustre une économie de subsistance basée sur des pratiques licites, ancrées dans les dynamiques locales. Le cas de Djélika, une actrice clé de ce commerce, illustre bien cette activité et de la manière dont elle est mobilisée comme stratégie de résilience.

Djélika : une histoire de résilience et d'autonomie

Djélika, âgée de 47 ans, est née à Karakara. Sa mère, première épouse d'un foyer polygame, est décédée lorsqu'elle avait seulement 7 ans. Elle a grandi avec son père, ses marâtres et ses frères et sœurs. Elle a fréquenté l'école coranique. Son père, commerçant propriétaire d'une boutique, refusait qu'elle s'adonne au commerce ambulatoire (« *talla* ») et subvenait à tous ses besoins.

À 17 ans, Djélika s'est mariée par amour à un homme du quartier voisin. Après une déclaration de sentiments et la présentation de la dot, les préparatifs du mariage, pris en charge par ses tantes, ont conduit à une union heureuse au début. Financièrement soutenue par son père, elle ne menait aucune activité génératrice de revenus. Cependant, à la mort de celui-ci, son mari n'assumant plus ses responsabilités financières, elle a décidé de divorcer. Pour subvenir à ses besoins, elle a vendu son lit et acheté une machine à coudre pour réparer les vêtements du quartier.

Après son divorce, Djélika a déménagé chez son oncle dans un autre quartier et s'est lancée dans la vente de friperies. Son fils, envoyé par son père dans un village où il souffrait de malnutrition et de mauvaises conditions de vie, revenait fréquemment à Zinder. Déterminée à lui offrir un avenir meilleur, elle l'a inscrit dans une école privée après avoir rencontré des obstacles pour l'intégrer dans une école publique.

Les tensions avec les femmes de son oncle, qui refusaient de nourrir ses enfants, l'ont poussée à construire sa propre maison sur une parcelle héritée de son père à Karakara. En vendant un mouton acheté grâce à son commerce, elle a pu débiter la construction et accueillir ses enfants, mettant fin à leurs conditions de vie précaires.

Neuf ans après son divorce, Djélika s'est remariée et a eu un autre fils, aujourd'hui âgé de 8 ans. Cependant, ce mariage n'a duré qu'un an, son mari ne supportant pas les enfants issus de son premier mariage, malgré le fait qu'elle assurait seule la prise en charge financière de tous.

Avec une volonté inflexible, Djélika a diversifié ses activités en associant la vente de vieux meubles à son commerce de friperies. Elle acquiert les meubles auprès de femmes divorcées, lors de baptêmes ou de fêtes religieuses, où certaines familles vendent leurs anciens meubles pour en acheter de nouveaux. Ces meubles, souvent à bas prix, sont restaurés par des menuisiers et peintres avec lesquels elle collabore, leur donnant un aspect neuf. Djélika s'appuie également sur un réseau de femmes dans le quartier pour trouver des clientes, majoritairement féminines, qui achètent ou vendent ces meubles.

Grâce à son activité de *jogol*, Djélika a pu surmonter les épreuves de la vie, assurer l'éducation et le bien-être de ses enfants, et maintenir son autonomie financière. Sa capacité à mobiliser des ressources, à innover et à s'adapter dans un environnement difficile fait d'elle une figure exemplaire de résilience et de leadership féminin à Karakara.

Le *jogol* apparaît dans le cas de Djélika comme une activité viable et structurée, reposant sur la vente et la restauration de vieux meubles. Cette activité, bien que non formalisée, est devenue une véritable niche économique dans un environnement où les opportunités sont limitées. En identifiant les moments clés (divorces, baptêmes, fêtes religieuses) qui génèrent une offre de meubles d'occasion, elle a su exploiter des dynamiques sociales locales pour alimenter son commerce. Elle s'appuie sur un réseau d'informatrices, principalement des femmes, pour identifier des opportunités d'achat et attirer une clientèle. Ce réseau reflète une solidarité féminine active qui contribue à la visibilité de son commerce dans le quartier et au-delà.

L'activité a permis à Djélika de subvenir aux besoins de sa famille de manière indépendante, notamment après son divorce. Grâce aux revenus générés, elle a pu investir dans la construction de sa maison et assurer une certaine stabilité à ses enfants. Il ne s'agit donc pas seulement d'une activité économique, mais une stratégie d'autonomie et de résilience face aux aléas de la vie.

Conclusion

Les parcours présentés illustrent le potentiel transformateur des stratégies d'agentivité des femmes dans un contexte marqué par la pauvreté, le chômage et des inégalités de genre. Ils mettent en évidence la nécessité d'une approche intégrée et contextualisée afin de promouvoir une inclusion sociale et économique durable. Cela implique un accompagnement des métiers endogènes, qui émergent des initiatives informelles dans l'économie rurale, tels que le *jogol* qui répondent véritablement aux besoins des communautés et ont un haut potentiel de durabilité. Ces métiers informels souvent invisibles ou sous-valorisés peuvent constituer des leviers importants pour lutter contre la pauvreté et créer des opportunités d'autonomisation économique.

Ces parcours illustrent également l'urgence de dépasser les schémas réducteurs qui opposent de façon simpliste dominants et dominés dans les problématiques de genre, pour mieux comprendre et valoriser les contributions réelles des femmes dans des contextes de vulnérabilité. Elles sont souvent perçues comme « faibles » et « vulnérables » dans des systèmes patriarcaux, mais certaines démontrent en réalité une remarquable force d'innovation, d'adaptation et de résilience face aux défis socio-économiques. Leur agentivité ne se manifeste pas dans des discours revendicatifs ou contestataires, ni dans des slogans idéologiques, mais dans des actions concrètes et silencieuses, témoignant de leur capacité à transformer les contraintes en opportunités. Loin de se contenter des rôles traditionnels qui leur sont assignés, elles agissent comme des acteurs du changement social. Reconnaître cette dynamique implique de repositionner les programmes de développement pour qu'ils intègrent pleinement les compétences et aspirations propres des femmes.

Références

Bonkaney, A. L., Seyni, A. A., & Idrissa, M., 2021, « Land, climate, energy, agriculture and development: A study in the Sudano-Sahel Initiative for Regional Development, Jobs, and Food Security »: <https://ssrn.com/abstract=3769119>

Butler, J., 1997, *The Psychic Life of Power: Theories in Subjection*. Stanford University Press.



Gnomou, Y., & Bloch, P. C., 2003, *Niger Country Brief: Property Rights and Land Markets*: <https://minds.wisconsin.edu/bitstream/handle/1793/23072/nigerbrief>

Giddens, A., 1987, *La constitution de la société*, Paris : P.U.F.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), 2014, *Lignes directrices sur les moyens de subsistance : renforcer l'autonomie économique des populations déplacées*. Genève, Suisse : HCR.

Institut National de la Statistique (INS), 2006, *Rapport sur la situation économique et sociale du Niger*. Décembre 2006. Niamey, Niger : INS.

Institut National de la Statistique et AFRISTAT (2019), « Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel, 2017 ». Rapport final. Niamey, Niger et Bamako, Mali : INS et AFRISTAT.

Kabeer, N., 1999, « Resources, Agency, Achievements: Reflections on the Measurement of Women's Empowerment. », *Development and Change*, 30(3), 435-464.

Oumarou, A., 2015, « La migration féminine, une stratégie extra-agricole d'adaptation aux changements climatiques et environnementaux dans l'Imanan (Niger) », in (dir) [Sultan B.](#) & al., *Les sociétés rurales face aux changements climatiques et environnementaux en Afrique de l'Ouest*, IRD Éditions, 2015, <https://doi.org/10.4000/books.irdeditions.8914>, pp : 315-34.

République du Niger, Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale, 2008, *Politique Nationale de l'Emploi (PNE) 2008-2012*. Niamey, Niger : Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale.

République du Niger, Ministère de la Jeunesse et des Sports, 2015, *Politique nationale de la jeunesse*. Niamey, Niger : Ministère de la Jeunesse et des Sports.

UNICEF, 2019, *The State of the World's Children 2019: Children, Food and Nutrition - Growing Well in a Changing World*. New York: United Nations Children's Fund (UNICEF).

World Bank. (2021). *World Development Indicators*.

11. Le Changement Climatique, l'Insécurité et le Genre dans la Région du Lac Tchad : Les Narratifs et les Rôles des Femmes Activistes

Dr Gabrielle Daoust

Professeure Adjointe, Département des Études Mondiales et Internationales, University of Northern British Columbia, Colombie-Britannique. Canada

Résumé

La région du Lac Tchad est profondément touchée par les effets du changement climatique et les conflits violents, et est présentée dans les discussions internationales comme un exemple clé de l'insécurité liée au changement climatique. Les activistes de la région, et en particulier les femmes, ont joué un rôle central en attirant l'attention sur les multiples insécurités liées au changement climatique et aux conflits à travers des forums politiques et publiques. Cette présentation examine les narratifs des femmes activistes de la région du Lac Tchad concernant les liens entre le changement climatique et l'insécurité (soulignant le genre dans les discussions des expériences et des impacts de « l'insécurité climatique »), les réponses qu'elles proposent à ces insécurités (mettant l'accent sur l'action climatique et de la justice matière de genre), et les contraintes et possibilités offertes par les forums politiques et publiques (y compris l'intégration des connaissances locales dans les discussions internationales sur la sécurité climatique). Ces analyses attirent l'attention sur la manière dont les femmes activistes mobilisent leurs connaissances et exercent leur agentivité au sein des forums politiques et publiques, dans le but d'influencer les débats sur la sécurité climatique et, par la suite, les priorités politiques et les approches d'intervention. Les narratifs des activistes eux-mêmes fournissent des considérations importantes pour la politique et la pratique en réponse aux conflits, aux changements climatiques, et aux inégalités et aux violences basées sur le genre.

Introduction

Les liens entre le changement climatique et l'insécurité, y compris les conflits violents, ont fait l'objet d'une attention nationale et internationale croissante au cours des dernières décennies (Hardt et al. 2023). Les discussions sur la « sécurité climatique » dans des forums politiques de haut niveau, tels que les réunions du Conseil de Sécurité des Nations Unies (l'ONU) et les conférences des Nations Unies sur le climat, influencent les priorités politiques, les approches d'intervention, et les financements ciblant les crises liées au climat, avec des conséquences pour les réponses nationales et locales à ces crises. La sécurité climatique est également l'objet d'une préoccupation croissante parmi les pays et les organisations de la région du Sahel. En Novembre 2023, le premier Forum sur le Climat, la Paix et le Sécurité au Sahel a eu lieu au Mali. Ce forum a abouti à l'adoption de la Déclaration de Bamako sur la sécurité climatique, avec pour objectif d'aborder « les défis interconnectés du changement climatique, de la paix et de la sécurité » (PNUD 2023). Les débats et les initiatives qui en résulteront auront des répercussions importantes sur les politiques de sécurité, de paix, et de développement dans la région.



Depuis une dizaine d'années, le Lac Tchad est présenté dans les discussions internationales comme un exemple clé de l'insécurité liée au changement climatique – lors des réunions du Conseil de Sécurité, des conférences de l'ONU sur le climat, et d'autres forums internationaux, dans les déclarations des leaders politiques régionaux et internationaux, et dans les reportages des médias internationaux. Selon les discours dominants, le Lac Tchad se rétrécissait ou disparaissait en raison de la sécheresse résultant du changement climatique anthropique, et cela a entraîné ou contribué de manière significative aux crises de subsistance, à la migration à grande échelle, et à la concurrence pour les ressources, et par la suite l'élargissement des groupes armés et l'intensification des conflits violents (pour une discussion plus approfondie, voir Daoust et Selby 2023). Ces discussions ont été largement basées sur des narratifs avancés par des politiciens de haut niveau, les agences de l'ONU, et les organisations régionales et internationales, qui à leur tour dominant la prise de décision concernant les réponses aux crises. Toutefois, d'autres voix ont également pris part à ces discussions, remettant en question les tendances dominantes concernant l'expertise et l'influence dans les forums politiques internationaux. Parmi ceux-ci sont des activistes climatiques de la région du Lac Tchad, en particulier des jeunes femmes, qui ont utilisé ces plateformes pour faire avancer leurs propres narratifs sur l'insécurité climatique et les réponses associées.

Dans ce projet, j'examine comment ces activistes participent aux discussions internationales sur le changement climatique et l'insécurité. Mon approche est influencée par ma formation dans le domaine des relations internationales : Je m'intéresse aux liens entre les acteurs et expériences locales et les relations et processus politiques internationaux. Dans ce projet, je me concentre sur les liens entre le changement climatique et l'insécurité, notamment « la manière dont les problèmes et les solutions en matière de sécurité sont établis, représentés et mise en pratique... et à quelles fins » (Arnall 2023, 2). De nombreuses discussions lors de ce symposium ont fait référence aux contraintes liées à l'assistance internationale et la manière dont ces contraintes peuvent entraver les efforts pour répondre aux conflits et aux crises. Il est important de prêter attention à la manière dont les priorités politiques et interventions sont déterminées, à qui participe à ces processus et comment, et à la manière dont les connaissances locales sont intégrées dans ces discussions. Tous ces éléments influencent les actions des gouvernements et des organisations sur le terrain en répondant aux conflits, aux changements climatiques, et aux inégalités et aux violences basées sur le genre.

Objectifs et Méthodes

J'examine la participation des activistes climatiques de la région du Lac Tchad, et précisément les jeunes femmes activistes, aux discussions internationales sur le changement climatique et l'insécurité. Plus précisément, j'examine : 1) leurs narratifs sur les liens entre le changement climatique, les conflits, et l'insécurité, et en quoi ils sont similaires et différents des récits dominants sur la sécurité climatique, 2) les réponses qu'elles proposent aux insécurités liées au conflit et au changement climatique, et 3) les contraintes et possibilités offertes par ces forums politiques et publiques. Je me concentre sur les activistes qui ont participé aux forums politiques internationaux tels que les conférences de l'ONU sur le climat, les réunions du Conseil de Sécurité, d'autres événements organisés par l'ONU ou autres organisations internationales, et d'autres forums sur le changement

climatique et la sécurité, et qui s'engagent auprès de publics plus larges à travers des médias traditionnels et sociaux. Nous parlons principalement du « terrain » comme étant des espaces locaux, mais ces espaces politiques sont également des « terrains » de discussion et débats politiques qui ont des effets sur les terrains locaux. La première étape de ce projet en cours, qui fait l'objet de cette présentation, consiste d'une analyse thématique qualitative des textes publics qui présentent des narratifs des activistes climatiques. Il s'agit des déclarations écrites et textes de discours, comptes rendus de réunions, éditoriaux et articles d'opinion, articles de blog, et entretiens (publiés en français et en anglais). Le fait de se concentrer uniquement sur ces déclarations plus formelles présente des limites évidentes, alors l'étape suivante consistera des entretiens qualitatifs avec des activistes climatiques dans la région. Toutefois, les déclarations publiques et formelles offrent un aperçu important de la manière dont ces sujets sont présentés de manière stratégique dans les forums politiques.

Le Changement Climatique, l'Insécurité, et le Genre

Tandis que certains narratifs des activistes de la région du Lac Tchad font écho aux discours dominants sur le changement climatique et l'insécurité, d'autres manières leurs narratifs sont différents de ceux avancés par les leaders politiques et les organisations internationales. Elles soulignent l'influence fondamentale du genre sur les expériences et impacts de l'insécurité liée au climat, et les impacts des changements climatiques et conflits pour les femmes. En discutant des liens entre le changement climatique, les conflits, et l'insécurité, les activistes soulignent la manière dont les rôles, relations, responsabilités, ressources, etc. liés au genre influencent les expériences et conséquences de l'insécurité. Leurs narratifs ne se concentrent pas seulement sur la violence publique et choquante des groupes armés et les forces de sécurité, mais soulignent que l'insécurité est vécue à travers des expériences plus « quotidiennes » ou « intimes ». Elles décrivent comment l'insécurité et la violence, pour les femmes, sont vécues à travers des moyens de subsistance de plus en plus précaires, des changements dans les rôles, responsabilités, et relations au sein des ménages, les violences sexuelles, et la perturbation des relations avec l'environnement naturel. Par exemple, selon l'activiste nigériane Adenike Oladosu (2021b), « Les femmes et les jeunes filles ont été utilisées comme mécanisme de survie, parcourant de longues distances pour trouver de l'eau... [L]es taux de violence contre les femmes sont élevés... Le changement climatique est une menace pour la scolarisation des filles ».

Ces narratifs reflètent les recherches existantes démontrant comment les normes, rôles, et relations de pouvoir liés au genre influencent les perceptions et expériences des impacts des changements climatiques et des conflits. Ces impacts se croisent avec les inégalités liées au genre (ainsi que l'identité ethnique ou la race, l'âge, le statut socio-économique, etc.), en ce qui concerne les moyens de subsistance, statut économique, sécurité alimentaire, droits fonciers, accès aux ressources, participation aux systèmes de gouvernance, responsabilités domestiques, santé, violences liées au genre, etc. (Bob et Babugura 2014 ; Djoudi et al. 2016 ; Dankelman et Naidu 2020). Bien que certaines discussions sur la sécurité climatique mentionnent brièvement les impacts particuliers des crises climatiques et sécuritaires sur les femmes, une attention systématique et détaillée au genre est souvent absente de ces discussions (Detraz 2017 ; PNUE et al. 2020 ; Ide et al. 2021 ; Smith 2022). Les liens entre le changement climatique et l'insécurité sont souvent

discutés comme s'ils étaient « neutres » du point de vue du genre. Pourtant, tenant compte du genre peut élargir la notion de ce à quoi peut ressembler le conflit et l'insécurité.

L'attention portée aux formes et expériences d'insécurité quotidiennes ou intimes reflète des débats plus larges sur la sécurité climatique, notamment des appels à une plus grande attention à la « sécurité humaine » plutôt que de se concentrer uniquement ou principalement sur la sécurité de l'état. Cela inclut, par exemple, les dynamiques sociales et communautaires, la santé et sécurité personnelle, les droits et la dignité, le bien-être psychologique, et la culture et l'identité (Daoudy 2021 ; Arnall 2023 ; Ide et al. 2023). Les narratifs des activistes font écho aux recherches féministes qui, depuis longtemps, mettent en évidence les façons dont les effets du changement climatique sont ressentis au niveau intime et quotidien (MacGregor 2009 ; Tschakert et al. 2017). Les efforts des activistes de la région du Lac Tchad pour centrer le genre dans les discussions nationaux et internationaux sur la sécurité climatique peuvent constituer un point d'entrée pour une approche féministe qui « s'intéresse principalement à la manière dont les individus et les groupes vivent les impacts négatifs associés au changement climatique plutôt qu'à l'insécurité des états » (Detraz 2017, 210).

Il est toutefois nécessaire d'examiner d'un œil critique les narratifs sur le genre et le changement climatique, car ils peuvent reproduire des représentations essentialistes de la vulnérabilité et victimisation des femmes. Ces narratifs peuvent renforcer une opposition binaire entre les hommes et les femmes et faire avancer l'idée que le « genre » n'implique que les femmes et que celles-ci sont nécessairement et universellement vulnérables (Djoudi et al. 2016 ; Makina et Moyo 2016 ; Rao et al. 2019). Cela peut à son tour détourner l'attention des manières dont les insécurités associées au changement climatique sont déterminées par les structures et relations de pouvoir croisées, et peut minimiser l'agentivité des femmes en réponse aux insécurités croisées.

Réponses aux Insécurités Croisées

De même qu'une compréhension globale de l'insécurité liée au changement climatique doit prendre en compte le genre, les discussions et décisions (aux niveaux international, national et local) concernant les réponses et leur mise en œuvre doivent aussi prendre en compte le genre. En discutant des réponses aux insécurités liées au changement climatique, les activistes de la région du Lac Tchad soulignent la nécessité de considérer *ensemble* les réponses aux conflits, l'action climatique, et la justice en matière de genre – en identifiant les directions à prendre et en tenant compte des violences que pourraient causer certaines interventions.

Les activistes décrivent la manière dont certaines interventions en réponse au changement climatique, telles que des projets de développement à grande échelle, peuvent intensifier la vulnérabilité et l'insécurité (lié au genre, statut socio-économique, etc.) au lieu de les atténuer (Bendlin 2014 ; Dankelman et Naidu 2020 ; Siddiqi 2022). Par exemple, la création des zones protégées à grande échelle peut perturber davantage l'accès aux terres et les moyens de subsistance des populations déjà touchées par les changements climatiques et les conflits. Selon une activiste, « ça va être un prétexte pour exclure les gens et d'accaparer les terres au nom des aires protégées. Ça va rendre les peuples autochtones de plus en plus vulnérables » (Elboudrari 2022). Certaines activistes ont également critiqué

les interventions militaires comme étant incompatibles avec la sécurité en relation avec le climat et le genre, étant donné qu'elles entraînent des impacts environnementaux (émissions de carbone, dommages environnementaux) et des violences liées au genre. Selon l'activiste Adenike Oladosu (2021a), « Nous ne devons pas normaliser l'action militaire au lieu de l'action climatique, car nous ne pouvons pas vaincre l'insécurité induite par le climat avec des armes et des munitions » et il faut au contraire des approches sensibles au genre et au climat (Sanusi 2021). Les activistes avancent des réponses qui peuvent représenter des points d'entrée pour une vision féministe de la sécurité qui « se concentre sur les options politiques visant explicitement à réduire la vulnérabilité » et « les solutions non militarisées au changement climatique » (Detraz 2017, 210–1).

Contrairement aux discours dominants, les activistes insistent sur les droits et la justice – pour les femmes, les peuples autochtones, et d'autres groupes marginalisés – comme étant nécessaires à la « sécurité climatique ». Elles discutent de la nécessité des actions concrètes visant à renforcer les droits et la sécurité des femmes aux niveaux national et communautaire, telles que la prévention des violences sexistes et l'extension et protection des droits fonciers. Ces actions sont décrites comme nécessaires pour garantir des réponses équitables et efficaces aux impacts des changements climatiques et conflits et pour soutenir des adaptations durables. Les activistes discutent aussi de l'intégration des connaissances et pratiques locales dans les réponses aux insécurités. Selon l'activiste tchadienne Hindou Oumarou Ibrahim (2021), « pour trouver une issue à ces crises, il faudra reconnaître et mettre en pratique les connaissances autochtones... [D]e plus en plus de communautés seront en mesure de s'adapter et de réduire le risque de conflits liés au changement climatique. Les peuples autochtones, les femmes, la région du Sahel... ».

Les activistes soulignent aussi la nécessité de relier les actions aux échelles locale, nationale, et internationale. En discutant des impacts du changement climatique sur la sécurité, elles visent à souligner la gravité du changement climatique et la nécessité des actions et financements climatiques rapides. Elles insistent sur les engagements pris par les pays riches à réduire leurs émissions de carbone et accroître le financement de l'adaptation au changement climatique, et sur l'importance de diriger ces financements vers les réponses locales. Elles font souvent référence aux accords internationaux sur les réductions d'émissions (tels que l'Accord de Paris) et aux engagements internationaux en matière de financements pour l'action climatique dans les pays « en voie de développement », en appelant les pays les plus riches à respecter leurs obligations envers les pays les plus pauvres.

L'Importance des Connaissances Vécues et Locales

En discutant des relations entre le changement climatique et l'insécurité et les réponses proposées, les activistes dans la région du Lac Tchad mettent l'accent sur leurs expériences vécues et observations directes des impacts des changements climatiques et conflits. Elles présentent ces expériences comme sources d'expertise qui devraient informer les discussions et décisions à haut niveau. Par exemple, comme l'a souligné Hindou Ibrahim dans un discours devant le Conseil de Sécurité (2016, 10), « Je viens de la communauté peule Mbororo... vivant autour du Lac Tchad, où j'ai grandi. Les changements climatiques... sont devenus notre quotidien et ont pour conséquence l'instabilité et l'insécurité... Quand j'étais jeune... il y avait de nombreuses ressources, dont des herbes et des espèces

animales et végétales, qui ont disparu à jamais... Cela a des conséquences directes sur la sécurité... *Je sais de quoi je parle* ». Comme noté ci-dessus, les activistes soulignent aussi l'intégration des connaissances locales dans les réponses aux insécurités liées au climat et la nécessité d'appuyer les pratiques d'adaptation endogènes, y compris celles des femmes et peuples autochtones. Selon Hindou Ibrahim, « Il faut que les pays riches comprennent enfin que les solutions de nos communautés peuvent être utilisées et déployées... pour répondre à cette crise... [N]ous avons beaucoup à vous apprendre » (Menez 2021).

L'accent mis sur les connaissances et pratiques locales reflète un effort pour centrer les communautés locales non seulement en tant que « victimes » du changement climatique et de l'insécurité, mais aussi comme sources de solutions (Barnett 2020 ; Siddiqi 2022 ; Arnall 2023). Ceci est important étant donné que les discussions nationales et internationales sur le changement climatique et la sécurité ont traditionnellement privilégié des sources de connaissances « expertes ». La compréhension dominante du « conflit climatique » est « construite à partir de connaissances... 'scientifiques' plutôt que par les citoyens subalternes qui vivent ces processus sociaux » et souvent par de l'expertise « occidentales » (Siddiqi 2022, 4). La recherche féministe souligne depuis longtemps que « le niveau 'privé' ou communautaire est le lieu où sont effectuées les observations les plus directes » des changements environnementales (Allison 2017, 153). Les discussions et les décisions relatives à la sécurité climatique devraient s'appuyer sur les connaissances de ceux qui subissent les effets croisés des changements climatiques et conflits violents, et les activistes démontrent les efforts déployés pour centrer ces connaissances dans les forums internationaux.

Contraints et Possibilités dans les Forums de Haut Niveau

Il est important de prêter attention aux voix des femmes activistes dans un contexte international (et national et local) caractérisé non seulement par un manque d'attention au genre dans les discussions et politiques concernant le climat et l'insécurité, mais aussi par des inégalités liées au genre dans les institutions et processus de gouvernance climatique (Gay-Antaki 2020 ; Huyer et al. 2020 ; Sackeyfio et Kaba 2022). Les femmes et autres groupes marginalisés, y compris les jeunes femmes africaines, sont souvent sous-représentés ou exclus dans les débats et décisions sur le climat et l'insécurité. Cela influence la manière dont les problèmes liés au climat et l'insécurité sont définis et les solutions proposées. Selon l'activiste Hindou Ibrahim : « Quand j'ai vu ces gens, en costume-cravate, courir dans tous les sens, j'ai pensé : 'Comment des personnes, au mode de vie si différent du nôtre, peuvent-elles décider pour nous... ? Pendant les conférences, quand j'évoquais les problèmes de ma communauté, on me trouvait attendrissante, 'mignonne'. Puis, il fallait revenir aux choses sérieuses, aux discours techniques complètement déconnectés de notre réalité. On nous exhortait, par exemple, à cesser de couper du bois afin de réduire les gaz à effet de serre. C'était insensé au vu de notre mode de vie ! » (Kane 2019). Comme elle l'explique, « lors des négociations internationales, l'accent est mis sur les hommes, et la plupart des délégués sont des hommes. Ils pourraient dire que le genre est important, mais ce n'est que cocher une case. C'est la même chose... au niveau national » (Ibrahim 2020). Au sein de ces forums, les possibilités pour les jeunes femmes activistes sont souvent limitées par les relations de pouvoir liés au sexe, à la race, à l'âge, à la géographie, etc. Selon Hindou Ibrahim, « Il est très difficile d'être autochtone...

une femme... venant de pays en voie de développement... des communautés marginalisées... au milieu d'une foule d'hommes blancs en costume... [C]eci est une grande difficulté en tant que femme autochtone qui négocie au niveau international » (Sherwood-O'Regan 2019).

Cependant, de nombreux activistes considèrent ces forums comme des espaces stratégiques importants. Par exemple, Hindou Ibrahim décrit les COP comme un espace permettant de faire avancer les demandes relatives aux connaissances et pratiques autochtones : « C'est un endroit de consultations bilatérales, où les États, les acteurs financiers, du secteur privé ou public, sont là. C'est un endroit opportun pour que tout le monde puisse... partager les informations. C'est aussi un lieu où les médias peuvent nous écouter directement et relayer nos voix » (Elboudrari 2022). Les narratifs des activistes de la région du Lac Chad démontrent comment elles définissent leur rôle dans ces forums. Certaines se positionnent en tant que représentantes de leurs communautés. D'autres définissent leurs missions comme une sensibilisation aux réalités du changement climatique et de l'insécurité dans leurs communautés et à l'échelle internationale. Certaines se positionnent en tant qu'un membre d'un réseau de jeunes activistes climatiques régional, du continent africain, ou international. Et d'autres se décrivent en tant qu'apprenantes approfondissant leur compréhension du changement climatique et les processus politiques. A travers ces différents rôles, s'engager sur les questions de « l'insécurité climatique » peut être un moyen de réclamer un espace dans les forums de haut niveau.

Il est important de noter les limites de ces forums, étant donné que les conférences de l'ONU et d'autres forums similaires reproduisent les relations de pouvoir internationales et, comme l'ont remarqué de nombreux chercheurs et activistes, ont peu de chances de conduire au type d'action transformatrice nécessaire pour faire face au changement climatique (Grosse et Mark 2020). Il est aussi important de noter que les organisations et gouvernements internationales cooptent souvent les témoignages « locales » pour légitimer leurs propres narratifs, soutenir leurs propres agendas, et légitimer leurs solutions proposées. Pour les activistes, l'accès à ces forums internationaux peut également nécessiter un certain alignement avec les discours « acceptés », tandis que l'accès n'est pas possible pour les activistes et les mouvements plus « radicaux » qui avancent des demandes plus transformatrices. Cependant, il serait trop simpliste de réduire les rôles des activistes à une question d'instrumentalisation. Elles exercent un certain agentivité en s'engageant de manière stratégique dans ces débats et faisant un usage stratégique des plateformes et de la visibilité offertes par ces forums. Elles démontrent un certain engagement critique vis-à-vis des politiques et interventions nationales et internationales dans le cadre des contraintes politiques et sociales. Il est important d'examiner comment ces activistes s'engagent et démontrent leur agentivité : Les manières dont elles essayent d'utiliser ces forums pour faire avancer (dans une certaine mesure) des discussions plus critiques concernant les insécurités liées au climat et les réponses associées, pour apprendre, s'exprimer, et partager leurs expériences, former des alliances et des réseaux, et influencer (même de manière modeste) les discussions et politiques en mobilisant de manière stratégique leurs connaissances du terrain. Et si les activistes présentent des narratifs plus « modérés » dans les forums officiels, elles peuvent exprimer des points de vue plus critiques dans d'autres forums publics, lors d'interviews dans les médias, dans des articles d'opinion, etc.

Conclusion

Quelle est donc la signification de ces discussions sur les liens entre le changement climatique et l'insécurité et les réponses proposées, l'attention aux connaissances vécues et locales, et les contraintes et possibilités offertes par les forums dans lesquels ces questions sont discutées ? Tout d'abord, il est important de prêter attention à la manière dont les priorités politiques et interventions sont déterminées et les connaissances qui influencent ces discussions et décisions, car ceux-ci influencent les actions sur le terrain. Cela attire l'attention sur la manière dont les activistes des régions touchées par les changements climatiques et conflits sont impliqués dans la production de connaissances et les discours politiques à de multiples échelles. Deuxièmement, l'analyse des façons dont les femmes activistes mobilisent leurs connaissances et exercent leur agentivité au sein des forums politiques et publiques peut fournir des idées sur les moyens d'étendre ces possibilités pour d'autres. (Ces deux premiers points ne sont pas abordés en détail ci-dessus, compte tenu des contraintes de temps et d'espace.) Enfin, les narratifs des activistes eux-mêmes fournissent des considérations importantes pour la politique et la pratique :

- Les discussions et réponses aux liens entre le changement climatique et l'insécurité, ainsi que la nature de « l'insécurité » elle-même, devraient être centrées sur le genre et d'autres structures croisées. Cela nécessite l'attention à la manière dont les expériences et impacts de « l'insécurité climatique » sont différenciés en fonction du genre et la manière dont cette insécurité est vécue au niveau intime et quotidien.
- L'élaboration et mise en œuvre de réponses aux insécurités croisées doivent tenir compte à la fois des réponses aux conflits, l'action climatique, et la justice matière de genre. Il faut viser directement les causes structurelles de la vulnérabilité et l'insécurité, mais aussi examiner comment les interventions à grande échelle (y compris les réponses aux conflits violents et aux changements climatiques) peuvent intensifier les vulnérabilités et insécurités des groupes marginalisés.
- Les discussions sur l'insécurité climatique et les réponses possibles doivent tenir compte de la définition de « l'expertise » et des connaissances reconnues. Il s'agit de valoriser les expériences vécues et connaissances et pratique locales (y compris celles des femmes et peuples autochtones) en les plaçant au cœur de ces discussions, de l'échelle locale à l'échelle internationale. C'est aussi nécessaire de reconsidérer les représentations essentialistes de la vulnérabilité, en prenant en compte l'agentivité et l'expertise des femmes et d'autres groupes marginalisés.

Références Bibliographiques

Allison, Elizabeth. 2017. « Toward a feminist care ethic for climate change. » *Journal of Feminist Studies in Religion* 33, no. 2 :152–8.

Arnall, Alex. 2023. « Climate change and security research : Conflict, securitisation and human agency ». *PLOS Climate* 2, no. 3 : e0000072.

Barnett, Jon. 2020. « Global environmental change II : Political economies of vulnerability to climate change. » *Progress in Human Geography* 44, no. 6 : 1172–84.

Bendlin, Lena. 2014. « Women's human rights in a changing climate : Highlighting the distributive effects of climate policies. » *Cambridge Review of International Affairs* 27, no. 4 : 680–98.



- Bob, Urmilla, et Agnes Babugura. 2014. « Contextualising and conceptualising gender and climate change in Africa. » *Agenda* 28, no. 3 : 3–15.
- Conseil de Sécurité. 2016. *Procès-verbal du 7699^e Séance, 26 Mai 2016 (S/PV.7699)*. New York : Conseil de Sécurité des Nations Unies.
- Dankelman, Irene et Kavita Naidu. 2020. « Gender, development, and the climate crisis, » *Gender and Development* 28, no. 3 : 447–57.
- Daoudy, Marwa. 2021. « Rethinking the climate-conflict nexus : A human-environmental-climate security approach. » *Global Environmental Politics* 21, no. 3 : 4–25.
- Daoust, Gabrielle et Jan Selby. 2023. « Understanding the politics of climate security policy discourse : The case of the Lake Chad Basin. » *Geopolitics* 28, no. 3 : 1285–1322.
- Detraz, Nicole. 2017. « Gender and environmental (in)security : From climate conflict to ecosystem instability. » Dans *Routledge Handbook of Gender and Environment*, édité par Sherilyn MacGregor, 202–15. Oxon : Routledge.
- Djoudi, Houria et al. 2016. « Beyond dichotomies : Gender and intersecting inequalities in climate change studies. » *Ambio* 45, no. S3 : 248–62.
- Elboudrari, Maya. 2022. « Peuples autochtones à la COP15 : 'Nous ne sommes pas que des victimes de l'environnement, nous sommes aussi des solutions'. » *TV5MONDE*, 11 Décembre.
- Gay-Antaki, Miriam. 2020. « Feminist geographies of climate change : Negotiating gender at climate talks. » *Geoforum* 115 : 1–10.
- Grosse, Corrie et Brigid Mark. 2020. « A colonized COP : Indigenous exclusion and youth climate justice activism at the United Nations climate change negotiations. » *Journal of Human Rights and the Environment* 11, no. 3 : 146–70.
- Hardt, Judith Nora et al., ed. 2023. *Climate Security in the Anthropocene : Exploring the Approaches of United Nations Security Council Member-States*. New York : Springer.
- Huyer, Sophia et al. 2020. « Can we turn the tide ? Confronting gender inequality in climate policy. » *Gender and Development* 28, no. 3 : 571–91.
- Ibrahim, Hindou Oumarou. 2020. « Women and Indigenous peoples can help win the war on climate change. » *The Skylark*, 17 Septembre.
- Ibrahim, Hindou Oumarou. 2021. « Indigenous knowledge is essential to solving the climate crisis. » *Thomson Reuters Foundation News*, 9 Aout.
- Ide, Tobias et al. 2021. « Gender in the climate-conflict nexus : 'Forgotten' variables, alternative securities, and hidden power dimensions. » *Politics and Governance* 9, no. 4 : 43–52.
- Ide, Tobias et al. 2023. « The future of environmental peace and conflict research. » *Environmental Politics* 32, no. 6 : 1077–103.



Kane, Coumba. 2019. « Hindou Oumarou Ibrahim, voix des communautés rurales d'Afrique dans la bataille mondiale pour le climat. » *Le Monde*, 21 Septembre.

MacGregor, Sherilyn. 2009. « A stranger silence still : The need for feminist social research on climate change. » *The Sociological Review* 57, no. 2 : 124–40.

MacGregor, Sherilyn. 2010. « Gender and climate change : From impacts to discourses. » *Journal of the Indian Ocean Region* 6, no. 2 : 223–38.

Makina, Anesu et Theresa Moyo. 2016. « Mind the gap : Institutional considerations for gender-inclusive climate change policy in Sub-Saharan Africa. » *Local Environment* 21, no. 10 : 1185–97.

Menez, Lydia. 2021. « Hindou Oumarou Ibrahim, la géographe qui met les savoirs autochtones au service du climat. » *Elle*, 22 Juillet.

Oladosu, Adenike. 2021a. « Climate change and national security : An African view. » *Planet Politics Institute*, 14 Mai.

Oladosu, Adenike. 2021b. « How Lake Chad fuelled the ecofeminist movement. » *Green World*, 25 Février.

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). 2023. « Déclaration historique adoptée pour renforcer la sécurité climatique au Sahel. » PNUD, 11 Novembre.

Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), ONU Femmes, PNUD, et UNDP. 2020. *Genre, Climat et Sécurité : Soutenir une Paix Inclusive en Première Ligne du Changement Climatique*. Nairobi et New York : PNUE et al.

Rao, Nitya et al. 2019. « Gendered vulnerabilities to climate change : Insights from the semi-arid regions of Africa and Asia. » *Climate and Development* 11, no. 1 : 14–26.

Sackeyfio, Naaborle et Amadu J. Kaba. 2022. « Gendering environment and climate change in the economic community of West African States and the East African Community : Why representation matters. » *The Review of Black Political Economy* 49, no. 2 : 203–22.

Sanusi, Tife. 2021. « Lake Chad is drying up : Meet the Nigerian activist fighting to save the lake and its people. » *Global Citizen*, 8 Novembre.

Sherwood-O'Regan, Kera. 2019. « 'We are the victims but we are also the solution' : Indigenous climate activist Hindou Oumarou Ibrahim. » *The Spinoff*, 27 Septembre.

Siddiqi, Ayesha. 2022. « The missing subject : Enabling a postcolonial future for climate conflict research. » *Geography Compass*, 16, no. 5 : e12622.

Smith, Elizabeth E. 2022. *Gender Dimensions of Climate Insecurity*. Solna : Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI).

Tschakert, Petra et al. 2017. « Climate change and loss, as if people mattered : Values, places, and experiences. » *WIREs Climate Change* 8, no. 5 : e476.

Conclusion et recommandations

Les chapitres que vous avez lus sont des résumés des présentations effectuées lors des panels, sélectionnées parmi les participants ayant souhaité voir leur version écrite publiée. Au cours de ces panels, des sessions de questions-réponses ont eu lieu entre universitaires et participants, et des représentants de la société civile ont présenté des expériences pertinentes. Ces riches sessions de questions-réponses nous ont permis d'approfondir les thèmes des présentations, mais aussi les sujets connexes. Les discussions qui ont émergé de ces panels ont permis de regrouper les participants en trois groupes de travail qui ont préparé des recommandations concernant l'autonomisation des jeunes et des femmes, la prévention des conflits et les activités destinées aux jeunes en lien avec les conflits. Ces groupes étaient composés d'universitaires ayant participé aux panels, ainsi que de représentants d'organisations de la société civile (OSC), qui ont pu échanger afin d'identifier les principaux problèmes sociaux dans les sujets d'analyse et de discuter de solutions potentielles, basées sur les expériences concrètes des OSC et sur les enseignements tirés des présentations académiques. Enfin, un représentant de chaque groupe a présenté toutes ces idées lors d'une séance plénière finale, puis tous les participants ont pu discuter de ces recommandations. La discussion en séance plénière a permis aux différents groupes de compléter les suggestions des autres, de combiner des idées similaires dans des recommandations plus larges et de répartir ces recommandations entre les différents acteurs pertinents identifiés au cours des discussions. Un ensemble de recommandations générales a finalement été approuvé et formalisé. Ces recommandations visent à orienter les actions futures des associations et des autres acteurs concernés, y compris les représentants gouvernementaux. Nous espérons qu'elles seront utilisées et testées lors des prochaines interventions, et qu'elles pourront faire l'objet d'une nouvelle discussion à l'avenir, à la lumière de nouvelles interventions et réalisations.

D'une manière générale, nous pouvons conclure que la large participation au colloque, les discussions approfondies sur les interventions et sur les expériences de la société civile, ainsi que le travail intense de critique et de révision des recommandations, ont confirmé l'importance initiale des deux thèmes des projets — la violence fondée sur le genre et le rôle des jeunes dans les conflits — non seulement au Tchad, mais plus généralement au Sahel et dans divers autres contextes, ainsi que la variété des propositions et des initiatives que la société civile a développées et élabore ces dernières années. Les recommandations résumées ci-dessous constituent une première synthèse de cet ensemble d'idées et visent à les concrétiser dans un document clair et exhaustif. Notre souhait est que ce document ne soit pas seulement la conclusion de ce processus de réflexion, mais qu'il soit également le point de départ et la référence d'une réflexion continue et prolifique dans les années à venir.

Liste de recommandations

Institutions

- Renforcer les actions de sensibilisation, de formation, de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre (VBG) au sein des principaux acteurs communautaires, des forces de l'ordre et des enseignants. Ce renforcement peut se faire grâce à la mise en place de parcours de formation dédiés, l'amélioration du système de réponse, de prévention et de soutien à niveau local, et l'encouragement de l'employabilité des femmes dans les services, en particulier dans les forces de l'ordre, afin de faciliter l'accès des survivantes aux services offerts en réponse à leur situation ;
- Renforcer la collecte de données sur les problèmes de la marginalisation des femmes et des causes de violence en impliquant davantage les acteurs non étatiques, en particulier les chercheurs et les organisations de la société civile, dans la création de bases de données centralisées et désagrégées selon le genre et les catégories spécifiques de vulnérabilité, qui deviendront la référence pour tous les acteurs et auxquels tous les acteurs contribueront ;
- Faciliter l'accès des citoyens aux lois grâce à leur vulgarisation, pour en faciliter la compréhension et améliorer leur respect ; renforcer simultanément la compréhension des lois par les forces de l'ordre pour qu'elles puissent en assurer l'application et le respect, et contribuer ainsi à créer un climat de confiance envers le système légal et ses acteurs ;
- Renforcer le système légal à travers l'adoption de textes importants pour les problèmes de genres et de conflits locaux, comme le code de la famille, le code foncier, le code pastoral et les plans d'aménagement du territoire.
- Vulgariser et mettre en œuvre les résolutions 13-25 et 22-50 de conseil et sécurité de l'ONU et les autres conventions internationales pertinentes
- Implémenter et renforcer les centres intégrés de services multisectoriels (CISM) dans le territoire national avec le support des OSC et associations locales

Société civile :

- Contribuer au renforcement des actions de sensibilisation, de formation, de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre (VBG) au sein des principaux acteurs communautaires, des forces de l'ordre et des enseignants à travers la conception de parcours de formation dédiés, le renforcement du système de réponse, de prévention et de soutien à l'échelle locale ;
- Intensifier la collaboration avec le monde de la recherche en impliquant les chercheurs dans les activités et renforcer aussi la recherche-action finalisée à l'adoption des stratégies de réponse spécifiques au contexte ;
- Intensifier la localisation de l'action, à travers le partenariat avec les OSC locales et renforcer les échanges et les partenariats ;

- Créer des regroupements d'associations sur des problématiques spécifiques pour suivre et accompagner les réformes juridiques, par exemple dans le processus d'élaboration du code de la famille ou des codes fonciers et pastoraux, et tenir le public informé de ces lois et des droits et devoirs qui leur sont associés.
- Contribuer à l'amélioration du contexte politique social et du respect des règles par une plus grande transparence, une présence et un respect des codes éthiques internes et une alternance régulière dans les rôles de direction des associations.

Acteurs académiques

- Renforcer l'échange avec les acteurs humanitaires et étatiques afin de réaliser des actions ciblées pour changer les mentalités, grâce notamment au renforcement de la recherche-action et à la participation croissante aux activités des OSC, ainsi que par l'échange de données avec ces dernières et les acteurs étatiques ;
- Orienter les recherches vers des thématiques qui peuvent avoir un impact social dans la prévention des VBG et des conflits et collaborer avec les OSC dans ça, pour contribuer à produire de nouvelles connaissances et développer de nouvelles stratégies ;
- Participer au processus de vulgarisation des informations pour les rendre plus accessibles à un public plus large.
- Faciliter l'accès des étudiantes (surtout des jeune femmes) aux bourses d'études pour des recherches qui peuvent avoir un impact social dans la prévention des VBG et des conflits en collaboration avec OSC et autres institutions pertinentes

Communautés locales

- Renforcer les actions de prévention et de réponse en faveur des survivantes des VBG et initier un cadre de réseautage et d'échange entre les acteurs pour arriver à des réponses holistiques et adéquates en leur faveur ;
- Impliquer la communauté (y compris les leaders religieux et traditionnels) dans la prévention et la lutte contre les VBG pour un changement de mentalité ;
- Impliquer la communauté (y compris les leaders religieux et traditionnels) dans la prévention des conflits en combattant stéréotypes et stigmatisation des certains groupes au niveau local
- Promouvoir l'accès aux ressources locales et aux activités génératrices de revenus pour les femmes et les catégories les plus vulnérables pour favoriser leur autonomie et prévenir des conflits

Médias

- Intensifier les informations, les communications et publications sur les VBG ;
- Initier et encourager les partenariats avec les acteurs humanitaires pour l'intensification des campagnes de sensibilisations et formations à profit du personnel impliqué ;

- Élaborer avec les OSC et autres acteurs pertinents des lignes directrices sur la manière de présenter et de diffuser des informations sur des événements sensibles, tels que la violence sexiste ou les conflits communautaires, afin de prévenir la stigmatisation et/ou les discours de haine.

Forces de l'ordre

- Renforcer les formations destinées aux officiers de police judiciaire (OPJ) sur les notions de base des VBG, sur le mécanisme de référencement et sur la réponse aux cas de VBG ;
- Augmenter l'employabilité des femmes au sein des brigades pour améliorer la réponse aux cas de VBG et faciliter l'accès des survivantes à la justice ;
- Renforcer la connaissance et le respect du code d'éthique et de la déontologie dans leurs missions

Annexe: program du symposium

Journée 1, 24 juin 2024		
9h-11h	Cérémonie d'ouverture	
11h-11h30	Pause-café	
11h30 – 13h30	Panel 1	Le rôle des jeunes et femmes dans la société et dans les contextes de crises
Modérateur : Aissa Diarra (LASDEL)		
Intervenants		
Moubassire Sigue	Université Norbert Zongo – Burkina Faso	Crise sécuritaire et violence à l'égard des femmes sous le prisme des défis de l'urbanité au Burkina Faso
Manatouma Nicodeme Kelma	Université de N'Djamena - Tchad	Jeunesse et engagement politique dans la ville de Ndjamena
Gustave Gaye	Université de Maroua - Camerun	Crises et mutations des rôles sociaux dans la famille : les nouvelles fonctions productives de la femme dans les communautés affectées par Boko Haram et le changement climatique à l'Extrême-Nord du Cameroun
Nadjilem Adolphe	COPIDEV	
Présentations des associations de la société civile tchadienne : ESEDD, BASE		
13h30-14h30	Pause-déjeuner	
14h30 – 17h30	Panel 2	Femme et accès à la terre
Moderateur : Moubassire Sigue (Université Norbert Zongo)		
Intervenants		
Esra Demirkol Colosio	Cankiri Karatekin University - Turkey	The Gendered Struggles of Inheriting: A Research on the Experiences of Women Farmers in Turkey
Moungoubaye Masrabaye	Centre d'Etudes et de Recherche pour la Dynamique des Organisations – Tchad	Foncier et vulnérabilité des femmes dans la zone d'accueil des réfugiés et retournés centrafricains à Goré au Sud du Tchad.
Tebkieta Danielle Marie Alexandra Tapsoba	Université Joseph Ki-Zerbo – Burkina Faso	Insécurité de l'accès à la terre des femmes au Burkina Faso
Sedowoui Coperic Hubert Gnanvi	Chercheur Independent – Benin	Discrimination du genre dans la succession foncière dans la commune de Houeyogbé (Sud-Bénin)
Regine Leimbaye	MAVI	Femmes et héritage foncière
Zoua Deudibe	Expert de droit foncier	

14h30 – 17h30	Panel 3	Les causes et dynamiques des conflits communautaires - crise climatique et ressources naturels
Modérateur : Moursal Makaye (Université de N'Djamena)		
Intervenants		
Alessio Iocchi	Université de Napoli – Italie	Maintien du désordre et mobilisation armée dans le lac Tchad, entre perceptions de marginalité, et narrations d'émancipation
Gondeu Ladiba	Université de N'Djamena - Tchad	Implications des acteurs non étatiques dans la prévention et la gestion des conflits communautaires : mécanismes et limites
Aboubacar Abdou Mouhamadou	Université Abdou Moumouni de Niamey - Niger	Rôle de la femme dans la prévention et la gestion des conflits en Afrique sahélienne
Adam Mahamat	Université de Maroua - Camerun	Womanhunt operations, brawls and jousting on the Ngueli Bridge (Chad-Cameroon).
Ravelojaona Davolana	OBS Mada	Rôle des femmes dans la crise climatique
Benane Innocent	CEREAD	Les femmes et la gestion des conflits
Idriss Adam	JESLAC	
Présentation de l'expérience de Radio FM liberté au Tchad		
Journée 2, 25 juin 2024		
9h-11h	Panel 4	Education et autonomisation des filles
Modérateur : Mahamat Mey (Université de N'Djamena)		
Intervenants		
Ferdinand Mben Lissouck	Université de Yaounde 1 - Cameroun	Les intervenants humanitaires et ceux qui leur résistent : Comment les communautés nivellent par le bas les actions de lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans l'Est du Cameroun
Aissa Diarra	Laboratoire d'étude et de recherche sur les dynamiques sociales et le développement local (LASDEL) - Niger	L'agentivité des jeunes femmes dans l'économie informelle au Niger
Elizabeth Zoundi	Initiative Pananetugri pour le Bien-être de la Femme	Discrimination à l'égard des femmes dans les écoles
Maitre Jacqueline Moudeina		Avocate au Barreau du Tchad
Présentations des associations de la société civile tchadienne : APLFT, CEFOD, ARED, FAWE TCHAD		
11h-11h30	Pause-café	
11h30 – 13h30	Panel 5	Les mutilations génitales féminines

Moderateur : Gustave Gaye (Université de Maroua)		
Djmet Seli	Université de N'Djamena - Tchad	Mutilation génitale féminine et enjeux économiques dans la communauté sara madjingaye
Denemadji Kaibo Viviane	Université de N'Djamena - Tchad	Représentations sociales de la pratique Banyan (excision) chez les femmes excisées à l'âge adulte dans la communauté Sar de Koumra du Tchad.
Abdoulaye Oumonrou	Laboratoire de recherches Socio-anthropologiques sur les Systèmes organisés et les Mobilités (LASMO) - Benin	Mutilations génitales féminines et vie sexuelle de la femme en milieu baatonu dans la commune de nikki au nord du benin
Nemadji Celestine	Ecole Normale supérieur N'Djamena - Tchad	Mutilation génitales féminines dans le Mandoul
Cheik Diallo	ONG TAGNE	Mutilations génitales féminines
Maimouna Bah	SWISSAID	Sanction pénales liées aux MGF
Zilenkha Moctar		Observatoire sur l'égalité et l'équité de genre
11h30 – 13h30	Panel 6	Les causes et dynamiques des conflits communautaires - crise climatique et ressources naturels
Modérateur : Tebkieta Danielle Marie Alexandra Tapsoba (Université Joseph Ki-Zerbo)		
Intervenants		
Ismael Maazaz	Université de Tampere - Finlande	Eau et conflits sur le cours du Logone au Tchad et au Cameroun
Francesco Staro	Université de Padova - Italie	Conflict dynamics in the Logone foodplains
Gabrielle Daoust	University of Northern British Columbia - Canada	Climate change, insecurities, and gender in the Lake Chad region: women's narratives and actions
Cephas Mandirahwe	Midland State University - Zimbabwe	Sexual harrasment in mining
Nodjimadji Marina	Université de Moundou - Tchad	Conflit agriculteurs éleveurs dans le Moyen Chari
Samuel Lelano	Conseil communal des jeunes de Matoto-conakry	Importance de l'accès et de la gestion des ressources naturelles pour la prévention des conflits
13h30-14h30	Pause-déjeuner	

14h30-17h	Table Ronde	Le sud du Tchad et les autres "crises oubliées". Cause, conséquences et suggestions Modérateur : Vincent de Paul Allambadmel (Université de Moundou)
Journée 3, 26 juin 2024		
09h – 9h30	Présentation	Introduction aux travaux de groupe et présentation de capitalisation consortium
Travaux des groupes - Session 1 première partie		
9h30 – 11h	Groupe 1	Prévention de la violence aux femmes, préparation des recommandations sur les VBG
	Groupe 2	Autonomisation des jeunes et des femmes et prévention des conflits : préparation de recommandations sur autonomisation des jeunes et des femmes et prévention des conflits
	Groupe 3	Causes et dynamiques des conflits : préparation de recommandations sur des activités post forum pour les jeunes en relation aux conflits.
11h-11h30	Pause-café	
11h30-13h	Travaux des groupes - Session 1 deuxième partie	
13h-14h	Pause-déjeuner	
Travaux des groupes - Session 2		
14h30-15h30	Groupe 1	Prévention de la violence aux femmes, préparation des recommandations sur les VBG
	Groupe 2	Autonomisation des jeunes et des femmes et prévention des conflits : préparation de recommandations sur autonomisation des jeunes et des femmes et prévention des conflits
14h30 – 15h30	Groupe 3	Causes et dynamiques des conflits : préparation de recommandations sur des activités post forum pour les jeunes en relation aux conflits
15h30-17h	Table Ronde	Le partenariat entre société civile, monde académique et donateurs. Comment renforcer les associations nationales ? Modérateur : Adam Mahamat (Université de Maroua)
18h30-20h00	Soirée culturelle	
Journée 4, 27 juin 2024		
9h30 – 11h	Restitution des travaux de groupes	
11h-11h30	Pause-café	
11h30-12h30	Discussion en plénière des documents	
12h30-13h30	Cérémonie de clôture	
13h30	Déjeuner et fin des travaux	



Jeunes et femmes en action : symposium international sur la prévention des conflits et l'égalité de genre



ACRA est une ONG, laïque et indépendante fondée en 1968. Elle compte plus de 50 ans d'activités au Tchad. Dans ce contexte, les domaines d'intervention d'ACRA sont : **l'éducation, la protection de l'enfant, la souveraineté alimentaire, l'accès à l'eau potable, la gestion des ressources naturelles et l'appui aux initiatives économiques.**

www.acra.it  @ACRATCHAD



Avec une approche participative et inclusive, le projet Jeunesse en action pour l'avenir du Tchad ! - ICSP/2021/425-403 financé par l'UE, vise à contribuer à la prévention et résolution des conflits et au renforcement de la cohésion sociale en renforçant les capacités de la jeunesse et de la société civile juvénile au Tchad, et en particulier que les processus de prévention des conflits et de maintien de la paix deviennent plus inclusifs et les jeunes femmes et hommes et leurs associations deviennent agents de consolidation de la paix à N'Djamena et dans les provinces du Lac, Ouaddaï, Kanem, Moyen Chari, Borkou. Actuellement, 42 associations de jeunesse mettent en œuvre des micro-projets dans les zones d'intervention. Grâce à l'utilisation du **langage artistique**, des moments de sensibilisation communautaire sont également prévus pour promouvoir la connaissance mutuelle et les principes clés de la **coexistence pacifique**.

Pour plus d'informations :

<https://acra.it/cosa-facciamo/aree-di-intervento/ciad/gioventu-in-azione>



Le projet HUM/2018/400-608 : « Le défi de la crise oubliée au Tchad : les organisations de la société civile luttent contre les violences de genre » est un projet de développement cofinancé par l'Union Européenne. L'objectif général du projet est de contribuer à l'égalité hommes-femmes et à l'émancipation des femmes et des jeunes filles au Tchad. L'objectif spécifique du projet est que les Organisations de la Société Civile (OSC) Tchadiennes utilisent les connaissances acquises et leurs capacités renforcées pour prévenir toutes formes de violences (VSS) contre les filles et les femmes et pour promouvoir une culture fondée sur les droits.

En collaboration avec :



Il s'agit donc de soutenir l'égalité entre hommes et femmes, émanciper les femmes et jeunes filles et prévenir toutes formes des violences contre elles à travers un renforcement des organisations de la société civile au Tchad, qui doivent consolider leurs capacités d'actions et s'engager dans ce domaine. Le projet, depuis le 1er janvier 2019 a financé au Tchad 129 OSC tchadiennes, y compris APE (Associations de parents d'élèves) et AME (Association des Mères d'élèves) dans 6 provinces du Tchad (N'Djamena, Logone Occidentale, Logone Orientale, Mandoul, Moyen Chari et Salamat), avec une forte attention aux zones d'accueil des réfugiés centrafricains.

Pour plus d'informations :

<https://acra.it/cosa-facciamo/aree-di-intervento/ciad/violenza-di-genere-crisi-dimenticata>



Cette publication a été réalisée à travers l'appui de l'Union européenne. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité d'ACRA et ne représente pas nécessairement le point de vue de l'Union européenne.